

2025

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Mars 2026 -
Arrêté au 16 juillet 2026



*The future is here
To those who can see it*

Table des matières

Chapitre 1. Message du Président	5
Chapitre 2. Présentation du Groupe	7
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI	7
2.2. Activités du Groupe GECI et performances 2025-26	9
2.3. Organigramme du Groupe	10
2.4. Filiales et Participations	11
2.5. Informations Chiffrées	12
2.6. Perspectives et évolution prévisible du Groupe	19
2.7. Activité en matière de recherche et développement	20
Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et évolution du cours de bourse	22
3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	23
3.2. Evolution du cours de bourse	26
Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration	28
4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions	30
4.2. Composition du Conseil d'Administration	30
4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités	33
4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	36
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	36
4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	37
4.7. Délégations et autres	37
Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne	38
5.1. Risques financiers	39
5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société	45
5.3. Risques juridiques	51
5.4. Assurances	53
5.5. Le Contrôle Interne	53
Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International	58

6.1. Compte de résultat consolidé	58
6.2. Etat de la situation financière.....	60
6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	61
6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés	63
6.5. Informations sectorielles.....	64
6.6. Notes Annexes	65
6.7. Notes sur les comptes consolidés	90
6.8. Filiales et Participations	107
6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2026)	108
Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International	112
7.1. Bilan.....	112
7.2. Compte de Résultat	115
7.3. Notes Annexes	116
7.4. Notes sur les Comptes Sociaux.....	126
7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2026)	136
Chapitre 8. Informations complémentaires	140
8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel	140
8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	140
8.3. Responsables du contrôle des comptes.....	140
8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025/2026.....	141
8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-6 du Code de Commerce)	141
8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)	141
8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux).....	142
8.8. Tableau de concordance	142
8.9. Informations de contact	143
8.10. Informations sur l'entreprise	143

A portrait of Serge Bitboul, a middle-aged man with glasses and a beard, wearing a dark blue blazer over a black turtleneck. He is smiling slightly and standing against a plain, light-colored background.

*“La performance économique de demain
ne se mesurera plus uniquement en capital
financier, mais en capacité à maîtriser la
donnée, la puissance de calcul et
l'innovation technologique”*

*Serge Bitboul
Président Directeur Général*

Chapitre 1. Message du Président



Chère Actionnaire, cher Actionnaire,

L'exercice 2025-2026 confirme la pertinence des choix stratégiques engagés par GECI International depuis plusieurs exercices. Dans un contexte économique marqué par l'accélération des transformations numériques et l'émergence de nouveaux enjeux liés à l'intelligence artificielle, à la souveraineté technologique et à la transition des infrastructures, notre Groupe a poursuivi sa mutation avec constance et discipline.

Nous avons fait le choix d'un modèle plus sélectif, plus agile et davantage créateur de valeur, en concentrant nos investissements sur des activités où notre expertise constitue un véritable avantage concurrentiel.

Cette stratégie se traduit aujourd'hui par des résultats encourageants.

Nos activités de Calcul Haute Performance (HPC) en France poursuivent leur développement avec une progression de 4,4 %, tandis que nos activités au Brésil enregistrent une croissance soutenue de 21,2 % à taux de change constant. Ces performances illustrent la solidité de nos positions, la qualité de nos équipes et la confiance durable que nous accordent nos clients.

Dans le même temps, nous avons poursuivi nos efforts de rationalisation et d'optimisation de notre organisation. Malgré l'évolution du périmètre du Groupe en France, nous avons amélioré notre performance opérationnelle, avec un résultat opérationnel courant qui s'établit à -0,1 million d'euros, contre -0,5 million d'euros, un an auparavant.

Cette amélioration illustre la montée en puissance progressive de notre nouveau modèle de développement, fondé sur la sélectivité, l'agilité et la création de valeur à long terme.

Notre ambition est claire : positionner durablement GECI International comme un partenaire technologique de référence sur des marchés en forte expansion.

En France, Alliance Services Plus consolide son leadership dans le domaine du Calcul Haute Performance en accompagnant les entreprises dans leurs enjeux de simulation numérique, d'optimisation des infrastructures et de déploiement des solutions d'intelligence artificielle. La qualité de son positionnement se traduit par un taux de succès de 75 % sur les appels d'offres et par le renforcement continu de son portefeuille clients, des indicateurs qui confirment la dynamique positive engagée sur les activités HPC.

Au Brésil, AS+ do Brasil poursuit sa dynamique de croissance grâce à la fidélisation de ses grands comptes, à l'élargissement de son portefeuille commercial et à la reconnaissance de la qualité de ses prestations par les principaux acteurs des secteurs des télécommunications et des infrastructures numériques en Amérique du Sud.

Par ailleurs, Eolen France a engagé une évolution majeure de son positionnement afin d'adresser les nouveaux besoins du marché autour de la data, du DevOps, de la cybersécurité et des services managés à haute disponibilité.

Ces orientations répondent aux profondes mutations qui redéfinissent actuellement les attentes des entreprises et des organisations publiques.

Notre situation financière demeure maîtrisée et constitue un socle solide pour accompagner nos ambitions. Les capitaux propres s'élèvent à 3,7 M€ et l'endettement financier net ressort à 4,4 M€, dont 1,3 M€ d'apports en compte courant.

Au-delà de ces indicateurs bilanciers, le Groupe bénéficie d'une structure financière adaptée à son activité, lui permettant de poursuivre le déploiement de sa stratégie de développement dans des conditions maîtrisées.

Cette solidité nous permet d'investir avec discernement dans les technologies, les compétences et les marchés qui construiront notre croissance future.

2026-2027 : accélérer notre trajectoire de développement

Les perspectives qui s'ouvrent devant nous sont porteuses d'opportunités majeures.

L'essor de l'intelligence artificielle générative, la montée en puissance des infrastructures souveraines, le développement des villes intelligentes et le renforcement des exigences en matière de cybersécurité créent des besoins considérables auxquels GECI International est pleinement en mesure de répondre.

Nous abordons ce nouvel exercice avec une feuille de route claire : renforcer notre compétitivité, accélérer notre développement international et améliorer durablement notre rentabilité.

Trois priorités guideront notre action :

- consolider notre positionnement sur les marchés technologiques à forte croissance ;
- investir dans les compétences et accompagner l'évolution de nos talents ;
- poursuivre une trajectoire de croissance responsable, rentable et durable.

Depuis sa création, GECI International a toujours su anticiper les grandes évolutions technologiques. Cette capacité d'adaptation demeure aujourd'hui l'une de nos principales forces.

Nous sommes convaincus que les infrastructures numériques, l'intelligence artificielle et les villes intelligentes joueront un rôle central dans les transformations économiques et sociétales des prochaines décennies.

GECI International entend être un acteur engagé de cette nouvelle dynamique.

Je tiens à remercier sincèrement nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos actionnaires pour leur confiance et leur engagement. Leur soutien constitue un levier essentiel de notre développement et de notre ambition collective.

Ensemble, nous poursuivons la construction d'un Groupe plus performant, plus innovant et résolument tourné vers l'avenir.

Paris, le 16 juillet 2026

Serge Bitboul

Président Directeur Général

Chapitre 2. Présentation du Groupe

2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI

GECI International – Créateur de solutions technologiques intelligentes depuis 1980

GECI International conçoit et déploie des solutions technologiques qui accompagnent les grandes transformations numériques des entreprises et des territoires. Le Groupe intervient sur des marchés stratégiques en forte croissance, notamment le Calcul Haute Performance (HPC), l'intelligence artificielle, les infrastructures numériques et les solutions dédiées aux villes intelligentes.

Fort de plus de quarante années d'expérience, GECI International met ses expertises au service d'acteurs publics et privés issus des secteurs de la recherche, de l'industrie, des télécommunications et des services. Son approche repose sur la conception d'environnements technologiques sur mesure, capables de répondre aux exigences croissantes en matière de puissance de calcul, de souveraineté numérique, de cybersécurité et de performance durable.

Le Groupe s'appuie sur un modèle associant proximité client, expertise métier et capacité d'innovation, afin d'accompagner ses clients dans leurs projets les plus stratégiques. Cette dynamique est renforcée par des partenariats durables noués avec des leaders technologiques internationaux, notamment HPE et IBM, ainsi que par l'engagement de collaborateurs hautement qualifiés.

À travers ses activités en Europe et en Amérique du Sud, GECI International poursuit une ambition claire : contribuer au développement d'infrastructures numériques performantes, résilientes et responsables, au service.

Un positionnement au carrefour du Digital et de la Technologie

Aujourd'hui, GECI International organise son activité autour de deux pôles complémentaires :

1. Le Digital

Ce pôle rassemble un ensemble d'expertises dédiées aux infrastructures numériques et aux technologies de calcul avancé, incluant le **Calcul Haute Performance** (HPC), le cloud, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le conseil informatique, l'infogérance et la valorisation des données. Ces solutions répondent aux besoins d'organisations opérant dans des environnements à forte intensité technologique, notamment dans les domaines de la recherche, de la santé, de la météorologie, de la finance et de l'industrie.

2. La Technologie

Le développement des infrastructures de télécommunications au Brésil constitue l'un des principaux leviers de croissance du Groupe. Fort de cette expertise, GECI International accompagne également les projets de territoires intelligents en proposant des solutions associant gestion énergétique, mobilité connectée et technologies IoT, au service d'infrastructures urbaines plus performantes et plus durables.



Une stratégie fondée sur la sélectivité et la création de valeur

Dans un environnement technologique en constante évolution, GECI International poursuit une stratégie de développement fondée sur la sélectivité, la différenciation et la maîtrise de son exécution.

Le Groupe concentre ses investissements sur les marchés offrant les meilleures perspectives de création de valeur, en s'appuyant sur des expertises reconnues dans le HPC, les infrastructures numériques, l'intelligence artificielle et les solutions destinées aux territoires intelligents.

Cette dynamique repose sur plusieurs axes structurants :

- renforcer les relations avec les grands comptes et développer de nouveaux partenariats stratégiques ;
- accélérer le développement international, en particulier en Europe et au Brésil ;
- privilégier les activités à forte intensité technologique et à fort contenu d'expertise ;
- poursuivre l'optimisation de l'organisation afin de renforcer la compétitivité et la capacité d'investissement du Groupe.

Le programme de transformation engagé a permis de simplifier l'organisation, d'améliorer l'allocation des ressources et de renforcer l'efficacité opérationnelle. Les effets de ces actions sont appelés à se traduire progressivement par une amélioration durable de la performance économique du Groupe.

Une ambition responsable

Parce que les infrastructures numériques constituent un levier essentiel de compétitivité et de souveraineté, GECI International inscrit son développement dans une vision de long terme conciliant innovation, responsabilité et création de valeur.

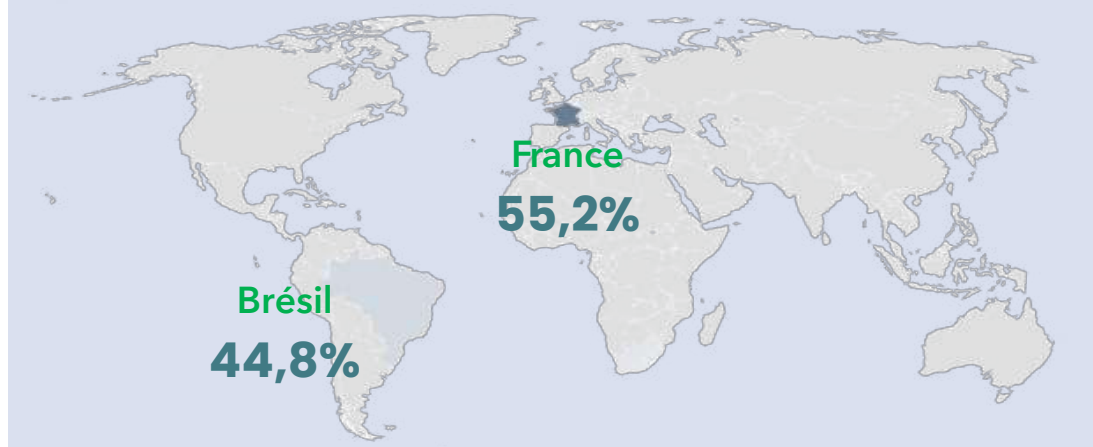
Le Groupe s'attache à :

- développer des solutions technologiques répondant aux enjeux de performance, de résilience et de durabilité ;
- accompagner l'évolution des compétences de ses collaborateurs afin d'anticiper les transformations des métiers ;
- contribuer, aux côtés de ses clients et partenaires, à l'accélération des transitions numérique et environnementale.

À travers cette démarche, GECI International entend poursuivre un développement rentable, responsable et durable, en consolidant son positionnement sur les marchés technologiques à fort potentiel.

2.2. Activités du Groupe GECI et performances 2025-26

Répartition Zone Géographique



Une activité résiliente portée par les relais de croissance du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, GECI International a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,4 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent et de 3,7 % à taux de change constant. L'évolution du chiffre d'affaires demeure pénalisée par la dépréciation du réal brésilien, dont l'impact représente environ 2,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 mars 2026, l'activité du Groupe est répartie entre la France (55,2 %) et le Brésil (44,8 %), illustrant la complémentarité de ses deux principaux pôles de développement. L'effectif s'élève à 564 collaborateurs, contre 584 un an auparavant, dû à l'ajustement de l'effectif au Brésil.

Des moteurs de croissance clairement identifiés

Le pôle **Technologie** poursuit sa dynamique avec un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros, représentant 55,7 % de l'activité consolidée. À taux de change constant, il affiche une croissance de 19,4 %, portée principalement par les performances de la filiale brésilienne.

Au Brésil, le Groupe confirme la solidité de son positionnement dans le déploiement d'infrastructures de télécommunications. La montée en puissance des contrats conclus avec des opérateurs et équipementiers de premier plan, soutient une croissance durable des activités. Cette dynamique est confortée par le renouvellement de contrats-cadres, l'extension géographique des opérations et la reconnaissance renouvelée de la qualité des prestations fournies.

Un repositionnement qui renforce le profil du Groupe

Le pôle **Digital** représente 8,2 millions d'euros, soit 44,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Son évolution (-11,5 %) reflète principalement la contraction des activités historiques d'informatique financière et d'infogérance dans un environnement de marché particulièrement concurrentiel.

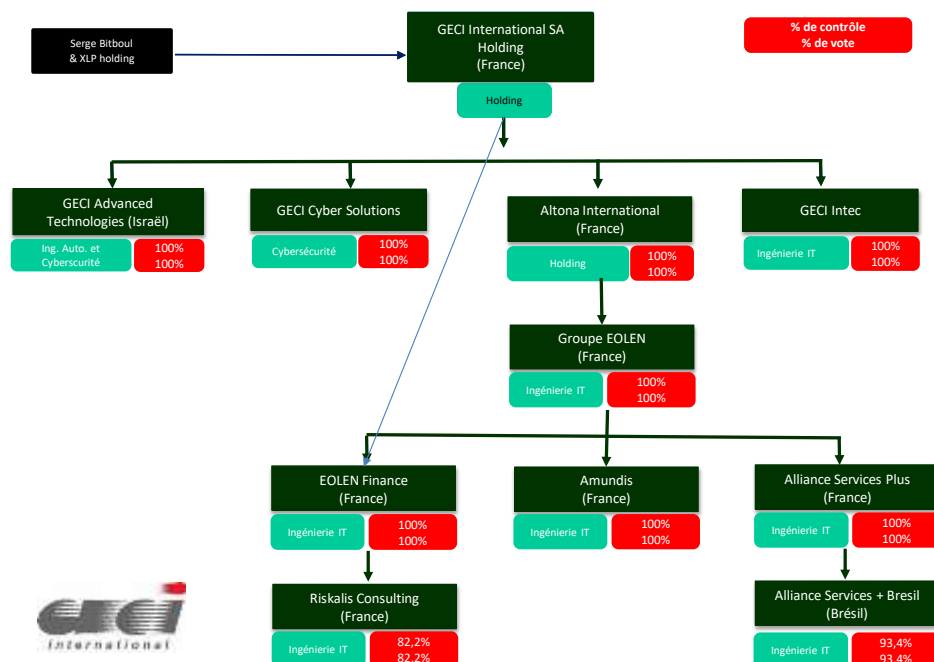
Cette évolution résulte également d'un choix stratégique assumé de recentrage sur les activités à plus forte valeur ajoutée. Dans ce contexte, Eolen France poursuit la transformation de son offre autour de la data, du DevOps, de la cybersécurité et des services managés à forte disponibilité, afin d'accompagner les nouveaux besoins des entreprises et de renforcer le potentiel de croissance du pôle Digital.

Les activités de Calcul Haute Performance (HPC) poursuivent leur développement avec une progression de 4,4 %. Cette évolution confirme la pertinence du positionnement du Groupe sur un marché porté par l'essor de l'intelligence artificielle, de la simulation numérique et des besoins croissants en capacités de calcul intensif. Elle s'appuie sur une expertise reconnue dans l'accompagnement des acteurs de la recherche, de l'industrie et des sciences de la vie.

Enfin, les mesures de rationalisation engagées depuis l'exercice précédent continuent de produire leurs effets. La maîtrise des coûts, la simplification de l'organisation et l'optimisation des ressources contribuent à améliorer progressivement l'efficacité opérationnelle du Groupe et à concentrer ses investissements sur les marchés offrant les meilleures perspectives de développement.

2.3. Organigramme du Groupe

Siège du Groupe basé à Paris, France.



2.4. Filiales et Participations

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Advanced technologies (Israël). Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle n'a plus d'activité à ce jour.

GECI Ltd (Royaume Uni). Cette société, filiale à 100% de la Société. Elle n'a plus d'activité à ce jour. Elle a été liquidée durant cet exercice.

SAS GECI Cyber Solutions. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 décembre 2018. Elle n'a pas encore d'activité.

SAS GECI Intec. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 juin 2019. Elle n'a pas encore d'activité.

ALTONA International (France). Cette filiale, est détenue à 100% par la Société. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN.

SAS Groupe EOLEN (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en technologies et infrastructures. Elle dispose de l'agrément CIR.

SAS AMUNDIS (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle n'a plus d'activité à ce jour.

SAS EOLEN Finance (France). Cette filiale, détenue à 51% par la Société Groupe EOLEN et à 49% par GECI International, créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle n'a plus d'activité à ce jour.

SAS RISKALIS Consulting (France). Cette société, filiale détenue à 82,15% par la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS ALLIANCE SERVICES Plus (France). Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN, créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a l'habilitation défense et Elle a pour activité le conseil et l'expertise dans le calcul haute performance.

SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil). Cette société, filiale détenue à 93,40% par la société ALLIANCE Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie dans le Télécom.

2.5. Informations Chiffrées

- Légère amélioration du chiffre d'affaires de +1,1% (+3,7% à taux de change constant).

Une activité en progression malgré un environnement contrasté

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, GECI International a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,4 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent. À taux de change constant, la croissance ressort à 3,7 %, confirmant la bonne orientation des activités du Groupe malgré un contexte économique et monétaire moins favorable.

Le chiffre d'affaires se répartit entre le pôle **Technologie**, qui représente 55,7 % de l'activité consolidée, et le pôle **Digital**, qui en représente 44,3 %. L'international contribue désormais à 55,2 % du chiffre d'affaires du Groupe, illustrant la montée en puissance des activités hors de France.

en M€	Avr.25 à Mar.26		Avr.24 à Mar.25		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Technologie					
Brésil	10,16	55,2%	8,78	48,2%	+ 15,7%
Energie Transport Industrie	0,10	0,5%	0,21	1,1%	- 53,5%
Total	10,26	55,7%	8,98	49,3%	+ 14,2%
Digital					
Banque et Assurances	2,66	14,4%	3,73	20,5%	- 28,8%
Infogérance et Cyber	1,10	6,0%	1,28	7,0%	- 13,7%
HPC	4,40	23,9%	4,21	23,1%	+ 4,4%
Total	8,16	44,3%	9,22	50,7%	- 11,5%
Chiffre d'Affaires Total	18,42	100%	18,21	100%	+ 1,1%

en M€ <i>à taux de change constant</i>	Avr.25 à Mar.26		Avr.24 à Mar.25		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Technologie					
Brésil	10,63	56,3%	8,78	48,2%	+ 21,2%
Energie Transport Industrie	0,10	0,5%	0,21	1,1%	- 53,5%
Total	10,73	56,8%	8,98	49,3%	+ 19,4%
Digital					
Banque et Assurances	2,66	14,1%	3,73	20,5%	- 28,8%
Infogérance et Cyber	1,10	5,8%	1,28	7,0%	- 13,7%
HPC	4,40	23,3%	4,21	23,1%	+ 4,4%
Total	8,16	43,2%	9,22	50,7%	- 11,5%
Chiffre d'Affaires Total	18,89	100%	18,21	100%	+ 3,7%

Le pôle Technologie poursuit sa dynamique de croissance

Le pôle **Technologie** enregistre un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros, en progression de 14,2 % par rapport à l'exercice précédent. À taux de change constants, cette croissance atteint 19,4 %, traduisant la solidité de la dynamique commerciale et opérationnelle du pôle.

Cette performance est principalement portée par la filiale brésilienne, dont l'activité progresse de 15,7 % grâce au développement des contrats conclus avec des partenaires majeurs des télécommunications. Cette dynamique devrait se poursuivre au cours du prochain exercice avec le démarrage d'un nouveau contrat stratégique signé avec un autre acteur important dans les télécommunications, renforçant ainsi la présence du Groupe sur le marché brésilien.

Le pôle Digital poursuit son repositionnement

Le pôle **Digital** réalise un chiffre d'affaires de 8,2 millions d'euros, soit 44,3 % du chiffre d'affaires consolidé, en retrait de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des activités historiques d'informatique financière (-28,8 %) et d'infogérance (-13,7 %), dans un contexte marqué par l'évolution des besoins des clients, une pression concurrentielle accrue et une politique de recentrage sur les activités les plus créatrices de valeur.

En parallèle, les activités de Calcul Haute Performance (HPC) poursuivent leur développement avec une croissance de 4,4 %. Cette progression confirme le potentiel de ce marché, porté par l'essor de l'intelligence artificielle, de la simulation numérique et des besoins croissants en capacités de calcul intensif. Le HPC constitue désormais l'un des principaux leviers de développement du Groupe sur les marchés technologiques à forte valeur ajoutée.

• Une trajectoire de rentabilité qui se confirme

En M€	Exercice			Semestre 2			Semestre 1		
	2025-2026	2024-2025	Ecart	2025-2026	2024-2025	Ecart	2025-2026	2024-2025	Ecart
Chiffre d'affaires	18,4	18,2	0,2	9,1	8,6	0,5	9,3	9,6	(0,3)
Résultat opérationnel courant en %	(0,1)	(0,5)	0,4	0,0	(0,6)	0,6	(0,1)	0,1	(0,2)
	0%	-3%		0%	-7%		-1%	1%	
Résultat courant avant impôt	(0,8)	(0,6)	(0,2)	(0,9)	(0,6)	(0,3)	0,1	(0,0)	0,2
Résultat net consolidé	(1,2)	(0,8)	(0,3)	(1,2)	(0,6)	(0,6)	0,0	(0,2)	0,3
Résultat net part du Groupe	(1,2)	(0,9)	(0,3)	(1,2)	(0,6)	(0,6)	0,0	(0,3)	0,3

Le résultat opérationnel courant s'établit à -0,1 million d'euros, contre -0,5 million d'euros au titre de l'exercice précédent, traduisant une amélioration de 0,4 million d'euros. Cette évolution résulte des actions engagées pour optimiser la structure de coûts, recentrer les activités sur les segments les plus contributifs et améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Le second semestre confirme cette dynamique, avec un résultat opérationnel courant à l'équilibre, contre une perte de -0,6 million d'euros un an auparavant. Cette amélioration reflète la montée en puissance des activités les plus porteuses, notamment au Brésil et dans le Calcul Haute Performance (HPC), ainsi que les premiers effets du programme de transformation engagé.

Le résultat opérationnel ressort à (0,8) million d'euros, après prise en compte d'une charge non courante et non récurrente de 0,7 million d'euros, liée à la marque Eolen. Le Conseil d'Administration a retenu une approche prudente dans l'évaluation de cet actif incorporel, conduisant à l'ajustement de sa valeur comptable. Cet ajustement, sans effet sur la trésorerie, traduit la volonté du Groupe de présenter une situation financière reflétant au mieux la réalité économique de ses activités. Cette dépréciation n'altère en rien la dynamique commerciale, la rentabilité future attendue ni la solidité financière de GECI International.

La baisse des charges financières de 0,2 million d'euros et la stabilité de la charge d'impôt ont permis d'atténuer partiellement l'impact de ces éléments non récurrents. Le résultat net part du Groupe ressort ainsi à (1,2) million d'euros, contre (0,9) million d'euros au titre de l'exercice précédent.

- **Assainissement de la situation financière**

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2026 s'élèvent à 3,7 millions d'euros, contre 4,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ils tiennent compte du résultat net part du Groupe (-1,2 million d'euros), des augmentations de capital réalisées via les exercices de BSA₃ liés à l'émission d'OBSA¹ en février 2025.

L'endettement financier passe de 3,2 millions d'euros en mars 2025 à 4,6 millions d'euros en mars 2026, dont un apport en compte courant de l'actionnaire de référence de 1,3 million d'euros. À fin mars 2026, en dehors de l'apport en compte courant, l'endettement financier net inclut des dettes financières pour 0,4 million d'euros (y compris découverts), une avance de factoring de 0,7 million d'euros, des dettes nettes issues des OBSA₂ pour 1,1 million d'euros, le retraitement des loyers IFRS 16 pour 1 million d'euros, et une trésorerie disponible de 0,2 million d'euros.

En M€	2025-2026	2024-2025	Variation	En %
Résultat net part du Groupe	(1 214)	(0,870)	(1 212,643)	139384%
Capital social	1,190	1,016	0,174	17%
Primes d'émission, Réserves et autres	3,687	4,755	(1,068)	-22%
Capitaux Propres (Part du Groupe)	3,664	4,901	(1,238)	-25%
<i>Endettement</i>	<i>4,610</i>	<i>3,202</i>	<i>1,407</i>	<i>44%</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>0,242</i>	<i>0,716</i>	<i>(0,473)</i>	<i>-66%</i>

- **Faits marquants**

OBSA₂ BSA₃

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 23 janvier 2025, le lancement d'une offre au public d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés d'un montant brut de 1,7 million d'euros, pouvant être porté à 1,95 million d'euros en cas de demande excédentaire, réalisée dans le cadre d'une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur le fondement de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale

¹ Sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2024, la Société a mis en œuvre le 31 janvier 2025 un financement par voie d'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés (OBSA) d'un montant brut de 1,8 million d'euros. Chaque OBSA est composée de 1 OS à laquelle sont attachés 20 BSA₃ dont la période d'exercice expire le 18 mars 2027.

Cette émission a donné lieu à l'émission (i) de 18 405 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,785 million d'euros) et (ii) de 368 100 BSA₃. Les 18 405 OS émises ont une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de quinze (15) mois à compter de leur émission, et portent intérêt à 12% par an. A compter du 18 mars 2025, GECL International a procédé mensuellement à l'amortissement d'un quinzième (1/15^{ème}) des OS émises, dans la limite des OS en circulation, en payant le montant nominal des OS ainsi amorties, augmenté des intérêts courus sur ces OS amorties.

Mixte des actionnaires de la Société en date du 9 septembre 2024, et a délégué sa compétence au Président Directeur Général pour décider le lancement de l'Offre ou y surseoir.

Le 31 janvier 2025, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'Offre, dans les conditions et selon les modalités présentées ci-après, et a arrêté les caractéristiques des valeurs mobilières offertes à cette occasion.

L'objectif du financement est d'accompagner la Société dans son développement, et d'autre part, de conforter son besoin en fonds de roulement net et soutenir son redéploiement.

L'opération a été structurée afin de fournir des moyens supplémentaires éventuels, à travers les BSA attachés, pour faire face aux besoins en fonds de roulement net futur tout en renforçant ses fonds propres.

Les caractéristiques de ce financement, se résument :

- Valeur nominale : 100 euros
- Prix d'émission : 97 euros
- Commission d'engagement : 2,5% pour certains investisseurs²
- La période de souscription s'est étalée du 3 février 2025 au 17 février 2025 inclus
- Taux d'intérêt annuel des obligations 12%, remboursable sur 15 mois
- 20 BSA₃ attachés au prix d'exercice de 3,68 euros, et dont la période d'exercice expire le 18 mai 2026

Le montant de l'émission a ainsi été porté à 1,785 million d'euros par le Président Directeur Général de la Société, lequel a décidé d'exercer la clause d'extension, donnant lieu à l'émission (i) de 18.405 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,65 million d'euros) et (ii) de 368.100 BSA₃.

Les 18.405 OS à émettre auront une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de quinze (15) mois à compter de leur émission, et porteront intérêt à 12% par an. A compter du 18 mars 2025, GECI International a procédé mensuellement à l'amortissement d'un quinzième (1/15^{ème}) des OS émises, dans la limite des OS en circulation, en payant le montant nominal des OS ainsi amorties, augmenté des intérêts courus sur ces OS amorties.

Chaque BSA₃ donnera le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de douze (12) mois à compter du troisième (3^{ème}) mois suivant sa date d'émission, soit le 18 mai 2025, à un prix d'exercice fixé à 3,68 euros (correspondant à 150% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des cinq (5) derniers jours de bourse précédant le 31 janvier 2025). La parité d'exercice des BSA₃ sera ajustée, le cas échéant, cinq (5) mois et dix (10) mois après l'émission des BSA₃, soit le 18 juillet 2025 et le 18 décembre 2025, pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

² Hormis la société Centurion contrôlée par Serge Bitboul

Report du remboursement des mensualités des obligations simples avec des bons de souscription attachés

Le 14 août 2025 le Groupe a obtenu le soutien des porteurs d'obligations simples (« OS ») pour modifier certaines modalités de ces instruments financiers émis le 18 février 2025. Les principaux ajustements décidés sont :

- (i) Suspension de l'amortissement des OS jusqu'en juin 2026, avec reprise des remboursements mensuels à cette date.
- (ii) Prolongation de la maturité des OS et des BSA₃ de dix mois, soit jusqu'au 18 mars 2027.
- (iii) Ajustement des primes de remboursement et possibilité pour les porteurs d'OS de participer aux augmentations de capital par compensation de créances.
- (iv) Ajustement des conditions d'exercice des BSA₃ pour maintenir leur attractivité.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques lors de l'émission initiale et les modifications enregistrées.

Caractéristiques	Avant	Après modification
Maturité des OS	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Calendrier d'amortissement	Amortissement mensuel dès le 18 mars 2025 (1/15ème)	Suspension du 18 août 2025 (inclus) au 18 juin 2026 (exclus), reprise ensuite
Prime de remboursement - initiative Société	15% à l'émission, diminuant de 1% par mois jusqu'à 0%	Prime fixe de 7,5% sur le principal
Prime de remboursement - initiative porteur	Non prévue	7,5% du nominal amorti lors des remboursements anticipés en cas d'exercice des BSA ou de souscription à une augmentation de capital de la Société via compensation de créances
Possibilité de remboursement anticipé par le porteur		Ajout d'un cas de remboursement anticipé des OS en cas de suspension >60 jours ou radiation sur Euronext Growth Paris
Participation aux augmentations de capital	Non prévue	Possible par compensation de créances avec OS détenues
Maturité des BSA	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Période d'exercice des BSA	18 mai 2025 – 18 mai 2026	18 mai 2025 – 18 mars 2027
Ajustement de la parité d'exercice	18 juillet 2025 et 18 décembre 2025	Le 18 juillet 2025 et à la fin de chaque trimestre calendaire à compter du 18 juillet 2025 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSA.

Conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, et suite à la modification des caractéristiques en rapport avec le report des mensualités acté le 14 août 2025, un nouvel ajustement de la parité « reset », a été déterminé le 30 septembre 2025 :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 30 septembre 2025 (tel que publié par Bloomberg) : 2,6061 euros (8 septembre 2025)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,090 (post ajustement du 18 juillet 2025)
- Le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,6061 = 1,412$ (arrondie à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Toujours conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, le 31 mars 2026, un ajustement de la parité « reset » a été calculé sur la base de :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 31 mars 2026 (tel que publié par Bloomberg) : 2,1257 euros (23 mars 2026)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,412
- le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,1257 = 1,731$ (arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Pour rappel, les caractéristiques des BSA₂ issus de l'émission des obligations simples en avril 2024, suivent les modifications des BSA₃, notamment sur la parité. Soit 5,75 euros / 2,1259 = **2,705**.

Transfert du siège social

Le bail des locaux situées au 37 rue Boissière 75116 PARIS a pris fin le 28 février 2025. La Société a transféré son siège social au 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt depuis le 1^{er} avril 2025.

Fin du contrat de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles

Le 8 avril 2025, la Société a annoncé la résiliation du contrat de de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal de 10 millions d'euros, conclu le 12 mai 2023 avec Yorkville Advisors. Seuls 0,25 million d'euros avaient été utilisés.

Augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 4 mars 2024, agissant en vertu de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2023, a arrêté les modalités d'un plan d'attribution gratuite d'actions. À l'issue de la période d'acquisition, 55 000 actions ont été définitivement attribuées en avril 2025.

Dans le cadre de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 septembre 2024, le Conseil d'administration du 29 juin 2025 a, à son tour, décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Celui-ci s'est traduit par l'attribution définitive de 100 000 actions en février 2026.

Par ailleurs, plusieurs exercices de BSA₃ sont intervenus au cours de l'exercice. En juin 2025, l'exercice de 1 800 BSA₃ a donné lieu à l'émission de 1 800 actions nouvelles. En octobre 2025, 7 004 BSA₃ ont été exercés, entraînant la création de 9 889 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital. Enfin, en mars 2026, l'exercice de 5 000 BSA₃ a conduit à l'émission de 10 411 actions nouvelles.

Dissolution de la filiale britannique (GECI Ltd)

Dans le cadre de la rationalisation de son organisation juridique et de la simplification de son périmètre de consolidation, le Groupe a engagé la procédure de dissolution de sa filiale britannique Groupe d'Études et Conseils en Ingénierie Limited, devenue sans activité. La publication du premier avis de radiation (First Gazette Notice) est intervenue le 9 décembre 2025, marquant le lancement de la procédure de radiation du registre des sociétés britannique. Cette opération, sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, s'inscrit dans la démarche de simplification de sa structure juridique et d'optimisation de ses coûts administratifs.

- **Événements postérieurs à la clôture**

Augmentation de capital

D'autres exercices de BSA₃ ont été exercés en avril et mai 2026, pour un total de 13 267 BSA₃ donnant lieu à la création de 22 964 actions nouvelles.

Le rachat des BSA₂ en juin 2026, ont donné lieu à la création de 213 533 actions nouvelles (voir ci-dessous).

Renforcement de la structure financière et simplification des instruments dilutifs

En juin 2026, GEI International a engagé deux opérations destinées à optimiser sa structure financière, à renforcer ses fonds propres et à réduire le nombre d'instruments financiers susceptibles de diluer le capital. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de rationalisation financière engagée par le Groupe.

i) Rachat partiel des obligations simples (OS) et des BSA₃

La première opération a consisté au rachat d'une partie des obligations simples (OS) et des bons de souscription d'actions BSA₃ émis en février 2025. La Société a proposé aux porteurs de céder jusqu'à 50 % de leurs obligations, accompagnées d'une partie des BSA₃ associés, en vue de leur annulation.

À l'issue de cette opération, 4 575 OS et 137 250 BSA₃ ont été rachetés puis annulés, représentant près de 37 % des OS et 40 % des BSA₃ initialement en circulation. Le coût total de l'opération s'est élevé à 564 463,50 euros, réglé intégralement en numéraire.

Au-delà de la réduction du potentiel de dilution, cette opération a permis d'allonger l'échéancier des obligations restantes, les porteurs ayant accepté de différer les remboursements des OS conservées jusqu'à leur échéance (soit au 18 mars 2027), sauf cas de remboursement anticipé.

ii) Rachat des BSA₂ et renforcement des fonds propres

La seconde opération a porté sur le rachat de la quasi-totalité des BSA₂ émis en avril 2024. Contrairement à l'opération précédente, cette acquisition n'a donné lieu à aucun décaissement de trésorerie. Le prix de rachat des BSA₂ a été intégralement réglé par compensation avec le prix de souscription d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux porteurs ayant cédé leurs bons.

Au total, 290 785 BSA₂ ont été rachetés puis annulés, soit plus de 99 % des BSA₂ en circulation. Cette opération s'est accompagnée de l'émission de 213 533 actions nouvelles, représentant un montant de 409 983,36 euros, intégralement inscrit en capitaux propres. Les actions nouvelles font l'objet d'un engagement de conservation de neuf mois, avec un mécanisme de libération progressive.

iii) Une structure financière renforcée

Ces deux opérations contribuent à simplifier la structure du capital de GEI International, à réduire significativement les instruments dilutifs en circulation et à renforcer les capitaux propres du Groupe. Elles améliorent également la visibilité de l'actionnariat et offrent une base financière plus lisible pour accompagner les prochaines étapes du développement de la Société.

2.6. Perspectives et évolution prévisible du Groupe

Des marchés durablement porteurs

Le Groupe aborde l'exercice 2026-2027 dans un environnement de marché favorable aux technologies numériques à forte valeur ajoutée. Après une période marquée par des arbitrages budgétaires, les investissements informatiques repartent progressivement à la hausse, portés par l'essor de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, des infrastructures de données et de la modernisation des systèmes d'information. Selon Gartner³, les dépenses informatiques mondiales devraient progresser de 10,8 % en 2026, soutenues notamment par les investissements dans les centres de données, le cloud et les infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle.

Les initiatives européennes en faveur du développement de capacités de calcul souveraines et des infrastructures d'intelligence artificielle constituent également un facteur de soutien pour les marchés adressés par GECI International. Ces évolutions confortent le positionnement du Groupe sur des activités à forte intensité technologique.

Une dynamique commerciale encourageante dans le HPC

Le Calcul Haute Performance (HPC) constitue l'un des principaux relais de croissance du Groupe.

Les premiers résultats commerciaux observés depuis le début de l'exercice confirment cette dynamique. Le portefeuille d'affaires s'est significativement renforcé et près de 75 % des appels d'offres auxquels Alliance Services Plus France a participé, ont été remportés, traduisant la qualité du positionnement du Groupe sur ce marché et la reconnaissance de ses expertises.

Cette performance commerciale s'inscrit dans un contexte de forte progression des besoins en calcul intensif, simulation numérique et intelligence artificielle, tant auprès des acteurs de la recherche que des entreprises industrielles.

Un portefeuille d'opportunités en développement

Au-delà des contrats déjà sécurisés, plusieurs consultations et appels d'offres sont actuellement en cours, tant dans les activités de Calcul Haute Performance que dans les services d'infogérance. Sans préjuger de leur issue, ces nouvelles sollicitations témoignent de l'intérêt croissant porté aux offres du Groupe et constituent des perspectives favorables pour les prochains mois.

³ https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2026-02-03-gartner-forecasts-worldwide-it-spending-to-grow-10-point-8-percent-in-2026-totaling-6-point-15-trillion-dollars?utm_source=chatgpt.com

Le Brésil, un moteur de croissance confirmé

Les perspectives demeurent également favorables au Brésil, où la filiale poursuit son développement dans le secteur des infrastructures de télécommunications.

La montée en puissance des réseaux, les investissements continus des opérateurs et la digitalisation des infrastructures devraient continuer à soutenir l'activité. Grâce à son expertise reconnue et à ses relations de long terme avec plusieurs grands acteurs du secteur, GECI International entend poursuivre son développement sur ce marché stratégique.

Une croissance fondée sur la sélectivité

En France, le Groupe poursuivra sa stratégie de développement en privilégiant les activités à forte valeur ajoutée et les expertises différenciantes.

Les actions engagées pour renforcer les équipes commerciales, développer les compétences et optimiser l'organisation doivent permettre d'accompagner cette dynamique tout en maintenant une gestion rigoureuse des coûts et une amélioration progressive de la rentabilité.

Plus largement, l'accélération des investissements dans les infrastructures d'intelligence artificielle et de calcul haute performance constitue un facteur de soutien durable pour les marchés adressés par le Groupe. Les initiatives européennes⁴ visant à renforcer les capacités de calcul souveraines et les infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle devraient également contribuer à soutenir la demande dans les prochaines années.

Une trajectoire de développement confortée

Dans ce contexte, GECI International aborde l'exercice 2026-2027 avec confiance et pragmatisme.

La qualité du portefeuille clients, la dynamique commerciale observée sur les activités de Calcul Haute Performance (HPC), le développement de nouvelles opportunités dans les métiers de l'infogérance, ainsi que la poursuite de la croissance au Brésil constituent autant de leviers favorables pour accompagner la progression du Groupe et poursuivre l'amélioration de ses performances.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

Recherche et Développement : une expertise au service du Calcul Haute Performance

L'innovation constitue un axe structurant de la stratégie de développement de GECI International. Depuis de nombreuses années, le Groupe investit dans la recherche appliquée afin d'accompagner les évolutions technologiques du Calcul Haute Performance (HPC), des architectures de calcul avancées et, plus récemment, des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle.

⁴ https://topictree.ideal-ist.eu/topic/7339?utm_source=chatgpt.com

À travers sa filiale Alliance Services Plus, spécialisée dans le HPC, le Groupe participe à des programmes collaboratifs de recherche visant à développer les technologies qui accompagneront les prochaines générations de plateformes de calcul intensif.

Dans le cadre du projet MACH, mené en partenariat avec le CEA List, les équipes d'Alliance Services Plus ont contribué au développement d'une chaîne de compilation capable de générer, à partir d'un code source unique, des exécutables optimisés pour différentes architectures de calcul, associant processeurs (ARM, Intel) et accélérateurs matériels (GPU et FPGA).

Le Groupe a également participé au projet européen M2DC, consacré à la conception de serveurs modulaires à faible consommation énergétique. Les travaux réalisés ont notamment porté sur l'adaptation des outils de compilation développés dans le cadre du projet MACH afin de permettre leur exécution distribuée sur des architectures de calcul reposant sur plusieurs micro-serveurs.

Au-delà de ces projets, GECI International capitalise sur plus de vingt années d'expérience dans le domaine du Calcul Haute Performance. Cette expertise lui permet d'accompagner des organismes de recherche, des industriels et des grands comptes dans le déploiement, l'optimisation et l'exploitation d'infrastructures de calcul intensif.

Le Groupe entretient à ce titre des collaborations de long terme avec plusieurs acteurs majeurs de l'écosystème français du HPC, parmi lesquels le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Les équipes d'Alliance Services Plus interviennent notamment au sein du Très Grand Centre de Calcul (TGCC) sur des projets nécessitant un haut niveau d'expertise scientifique et technique.

Cette reconnaissance est également illustrée par l'adhésion d'Alliance Services Plus, depuis 2012, à TERATEC, pôle européen de référence dédié au Calcul Haute Performance, à la simulation numérique et aux technologies de l'intelligence artificielle. Cette participation permet au Groupe de contribuer aux réflexions technologiques du secteur, de renforcer ses partenariats et d'anticiper les évolutions des infrastructures de calcul de demain.

Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et évolution du cours de bourse

Les actions GECI International sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris, marché adapté aux PME et entreprises de croissance. Ce marché correspond au profil de la Société, à sa capitalisation boursière et à sa stratégie de développement, tout en permettant de maintenir un cadre d'information financière structuré à destination des actionnaires et des investisseurs.

Le transfert des actions GECI International vers Euronext Growth est devenu effectif le 29 mars 2021, après approbation par l'Euronext Listing Board le 23 mars 2021. Cette évolution s'inscrivait dans la stratégie de simplification du Groupe et de réduction de ses coûts de fonctionnement, tout en conservant un accès au marché boursier.

La Société poursuit la diffusion d'une information financière exacte, précise et sincère, conformément aux dispositions applicables aux sociétés cotées, notamment le règlement européen relatif aux abus de marché. GECI International continue par ailleurs d'établir ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

À la suite de ce transfert, les actions GECI International ont conservé leur éligibilité au PEA et au PEA-PME. En revanche, elles ne sont plus éligibles au Service de Règlement Différé (SRD).

En novembre 2023, la Société a procédé au regroupement des actions composant son capital social, à raison d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro pour 10 000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0001 euro. À l'issue de cette opération, le capital était composé de 465 477 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Depuis cette opération, l'action GECI International est identifiée sous le code ISIN FR001400M1R1 et le mnémonique ALGEC.

L'évolution du cours de bourse de GECI International doit être appréciée au regard de la liquidité du titre, du contexte de marché propre aux petites et moyennes capitalisations, ainsi que des opérations financières intervenues au cours des derniers exercices, notamment les opérations sur instruments dilutifs et les évolutions du capital. La Société demeure attentive à la lisibilité de sa structure actionnariale et à la qualité de son information financière à destination du marché.

3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 mars 2026.

au 31 mars 2026	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du Nb droits de vote
Centurion	228 218	19,18%	228 218	19,13%
Serge Bitboul	122 770	10,32%	123 540	10,36%
Total Serge Bitboul	350 988	29,49%	351 758	29,49%
Autres nominatifs	36 471	3,06%	38 329	3,21%
Autres au porteur	802 602	67,44%	802 602	67,29%
Auto-détention	68	0,01%	0	0,00%
TOTAL	1 190 129	100,0%	1 192 689	100,0%

La société Centurion SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.

Total Serge Bitboul

350 988

29,49%

Autres nominatifs

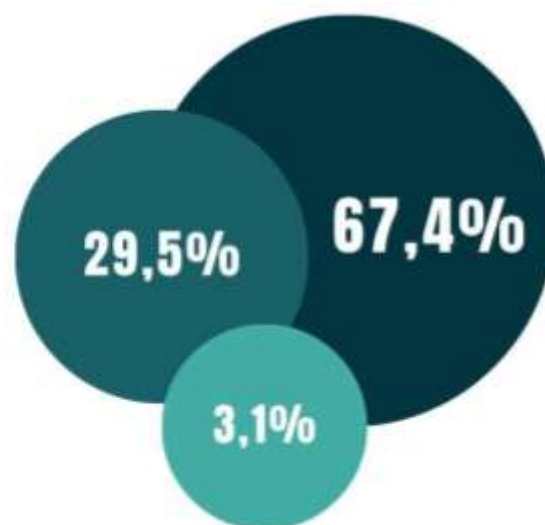
36 471

3,06%

Autres au porteur

802 602

67,44%



Informations sur les principaux actionnaires.

Au 31 mars 2026, l'actionnaire de référence Centurion détient 19,18%, société détenue par Monsieur Serge Bitboul. Monsieur Serge Bitboul détient lui-même 10,32% soit une participation consolidée de 29,49 %.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions. Le Groupe ne dispose pas de contrat de liquidité. Il n'y a pas eu d'opérations au cours de l'exercice 2025/2026.

	au 31 mars 2026	au 31 mars 2025
Détention à l'ouverture	68	68
Achat d'actions	N/A	N/A
Vente d'actions	N/A	N/A
Détention à la clôture	68	68
Cours moyen des achats	N/A	N/A
Cours moyen des ventes	N/A	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	N/A

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

Actionnariat salarié et actions gratuites. Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, la Société certifie qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Avis donné à une autre société par actions que la Société détienne plus de 10% de son capital. Néant.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées. Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre. Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce).

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant nominal utilisé
1. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	25/09/2025 (7 ^{ème} résolution)	18 mois 25/03/2027	10% du capital Prix maximum unitaire : 10 euros Montant maximum : 700.000 euros	N/A
2. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues	25/09/2025 (8 ^{ème} résolution)	18 mois 25/03/2027	10% du capital par période de 24 mois	N/A
3. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	25/09/2025 (9 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	5.000.000 euros Plafond autonome	N/A
4. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	25/09/2025 (10 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	Capital : 5.000.000 euros Dette : 10.000.000 euros Plafond global	N/A
5. Limitation globale de toutes les autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	25/09/2025 (11 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	Capital : 5.000.000 euros Dette : 10.000.000 euros	N/A
6. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 Code monétaire et financier	25/09/2025 (12 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	Capital : 5.000.000 euros Dette : 10.000.000 euros Plafond global	N/A
7. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 Code monétaire et financier	25/09/2025 (13 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	Capital : 5.000.000 euros et 30% du capital par période de 12 mois Dette : 10.000.000 euros Plafond global et sous-plafond (s'impute sur le plafond individuel de la 12^{ème} résolution)	N/A
8. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	25/09/2025 (14 ^{ème} résolution)	18 mois 25/03/2027	Capital : 5.000.000 euros Dette : 10.000.000 euros Plafond global	N/A
9. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers	25/09/2025 (15 ^{ème} résolution)	26 mois 25/11/2027	1% du capital à la date de la décision d'émission Plafond global	N/A
10. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées	25/09/2025 (16 ^{ème} résolution)	38 mois 25/11/2028	10% du capital Plafond global	N/A

11. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées	25/09/2025	38 mois	10% du capital Plafond global et sous-plafond (s'impute sur le plafond individuel de la 16 ^{ème} résolution)	N/A
	(17 ^{ème} résolution)	25/11/2028		
12. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	25/09/2025	12 mois	Réduction de 1 euro à 0,01 euro minimal	N/A
	(18 ^{ème} résolution)	25/09/2026		

3.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action (Source : Euronext)

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
mars-25	4,92	06-mars	3,445	27-mars	3,51	3,935	3,891	252 163	1 035 763,97	21
avr-25	4,3	09-avr	3,16	07-avr	3,78	3,855	3,783	81 178	316 811,01	20
mai-25	4,25	15-mai	3,46	28-mai	3,55	3,826	3,826	96 048	373 482,84	21
juin-25	3,81	09-juin	3,33	24-juin	3,54	3,542	3,527	44 979	157 539,71	21
juil-25	3,63	04-juil	3,08	31-juil	3,16	3,438	3,42	38 547	130 948,44	23
août-25	3,18	15-août	2,81	13-août	3	3,036	3,023	42 485	127 757,17	21
sept-25	3,02	01-sept	2,6	08-sept	2,82	2,769	2,781	30 290	82 795,91	22
oct-25	2,93	03-oct	2,48	24-oct	2,5	2,72	2,729	43 056	115 396,67	23
nov-25	2,99	17-nov	2,42	03-nov	2,79	2,72	2,68	42 655	116 551,12	20
déc-25	2,96	09-déc	2,62	01-déc	2,83	2,766	2,745	20 358	56 127,35	21
janv-26	2,95	12-janv	2,64	27-janv	2,8	2,781	2,807	12 576	34 904,91	21
févr-26	2,79	02-févr	2,48	23-févr	2,54	2,617	2,637	26 748	69 679,85	20
mars-26	2,67	05-mars	2,1	23-mars	2,26	2,469	2,446	18 620	44 703,00	22
avr-26	2,36	01-avr	1,9	20-avr	2,03	2,106	2,083	25 329	52 494,07	20
mai-26	2,45	11-mai	2,03	28-mai	2,17	2,211	2,257	42 033	93 695,63	20
juin-26	2,17	01-juin	1,86	30-juin	1,96	1,989	1,984	45 462	90 117,35	22

Price and trading activity



Le code pour suivre le cours de GECI International est :
ISIN : FR001400M1R1 (mnémonique : ALGEC)

GECI International a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 9 mars 2001. Elle est aujourd'hui cotée sur Euronext Growth (depuis le 29 mars 2021).

Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la Société).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2025/2026, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 16 juillet 2026.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence » : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites du 17 novembre 2016.

Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique. Les informations prévues par l'article L. 225- 100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 3 de ce rapport financier.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.

(1) Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction Administrative et Financière du Groupe assure la coordination et la consolidation de l'ensemble des informations comptables, financières et de gestion des sociétés du périmètre. À ce titre, chaque filiale, en France comme à l'international, transmet selon un calendrier défini des données financières, comptables et opérationnelles permettant un suivi régulier de l'activité et de la performance.

Pour mener à bien cette mission, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les équipes comptables et administratives des différentes entités, ainsi que, lorsque cela est nécessaire, sur des cabinets d'expertise comptable partenaires.

L'ensemble des processus de reporting repose sur des méthodes et des référentiels harmonisés, garantissant l'homogénéité des informations produites, la cohérence des indicateurs de gestion et la fiabilité des données consolidées. Cette organisation permet au Groupe de disposer d'un pilotage financier homogène et d'assurer un suivi efficace de ses activités.

(2) Les facturations inter-sociétés.

Le Groupe applique des procédures encadrant les prestations et refacturations réalisées entre les différentes sociétés du périmètre. Ces procédures ont pour objectif de garantir une

allocation cohérente des coûts et des ressources, dans le respect des principes de gestion du Groupe et des réglementations applicables dans chacun des pays d'implantation.

Les modalités de facturation intra-groupe font l'objet d'une revue régulière afin de tenir compte de l'évolution des activités, de l'organisation du Groupe et des dispositions fiscales et réglementaires en vigueur.

Au cours de l'exercice, les principales opérations intra-groupe ont porté sur des prestations de management services ainsi que sur la rémunération des comptes courants d'associés, conformément aux conventions et aux conditions financières applicables entre les sociétés concernées.

(3) La gestion de la trésorerie.

La gestion de la trésorerie est centralisée au niveau du Groupe afin d'assurer un pilotage quotidien des liquidités et une optimisation des flux financiers entre les différentes entités. Cette organisation favorise une allocation efficiente des ressources, une maîtrise des coûts de financement et une sécurisation des besoins de trésorerie.

Le Groupe s'appuie par ailleurs sur des prévisions de trésorerie régulièrement mises à jour, permettant d'anticiper les besoins de financement à court et moyen terme, d'accompagner les décisions d'investissement et de préserver un niveau de liquidité adapté à son activité.

La revue des risques. La Société procède régulièrement à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à atteindre ses objectifs.

À la date du présent rapport, les risques présentés au chapitre 5 « Risques et contrôle interne » sont ceux que la Société considère comme les plus significatifs, au regard de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel.

La Société estime ne pas avoir identifié d'autres risques significatifs que ceux décrits dans ce chapitre. Toutefois, des risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance à la date du présent rapport, ou qu'elle considère aujourd'hui comme non significatifs, pourraient évoluer ou se matérialiser et avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait affecter défavorablement les activités, la performance financière, la situation patrimoniale ou les perspectives de développement de la Société.

Diligences ayant permis l'élaboration du rapport. La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives. Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

Règlement intérieur. Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011. Il est disponible sur le site de la Société.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres: énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Le dispositif fait actuellement l'objet d'une revue destinée à en actualiser le contenu et à en renforcer la cohérence avec l'organisation et les procédures de contrôle interne du Groupe.

Missions. Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017. En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

4.2. Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'article 12 des statuts de la Société prévoit que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de dix-huit membres au maximum, conformément aux dispositions légales en vigueur. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Madame Clara OTTO, administrateur
- Monsieur Jean-Noël HARDY, administrateur

La Société a eu la profonde tristesse de perdre Monsieur Jean-Noël HARDY, décédé le 26 mai 2026. Administrateur engagé, il avait accompagné le développement du Groupe pendant des années et avait contribué, par son expérience et son implication, aux travaux du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration et l'ensemble des collaborateurs tiennent à saluer sa mémoire et à lui rendre hommage.

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2025/2026, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du Groupe GECI International, ledit Groupe étant composé des sociétés GECI International, ALTONA International, Groupe EOLEN, EOLEN Finance, ALLIANCE SERVICES Plus, AMUNDIS, RISKALIS CONSULTING, GECI Cyber Solutions, GECI Intec (le Groupe).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Président de Centurion SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le **31 mars 2028**.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur.

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe International du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le **31 mars 2028**.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant.

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- gérant fondateur de CITS - cabinet conseil en stratégies et développement des organisations – M&A
- administrateur de France Gestion association 1901 fusion AGA et CGA sous tutelle du ministère des Finances
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables) – Vice-Président (3^{ème} mandat)
- Délégué du 94 dans MFA (compagnie d'assurance)

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le **31 mars 2028**.

Clara OTTO : Administratrice depuis le 10 avril 2021, par cooptation en remplacement de Madame Nathalie LEBARGY et cette cooptation a été validée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2021, administratrice indépendante.

Madame Clara Otto, est directrice administrative et financière de la Chaire de Philosophie à l'Hôpital, association académique, universitaire et hospitalière à but non lucratif portée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'Ecole Normale Supérieure. Madame Otto est également Partner du cabinet L'Alliance Révision (Luxembourg). Elle a été précédemment fiscaliste internationale, notamment dans le cadre de projets de business développement, au sein de Hoogewerf & Cie (2014-2016) et Ernst & Young (2012-2014), après avoir commencé sa carrière chez Hub Institute.

Clara Otto est titulaire d'un Master II de l'Université Paris Dauphine et est diplômée de l'Université Panthéon Assas, de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et de l'Académie de la Cour Internationale au Pays-Bas.

Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au **31 mars 2028**.

Jean-Noël HARDY : Administrateur indépendant.

Mandat exercé du 16 décembre 2021 au 26 mai 2026

Nommé administrateur par cooptation le 16 décembre 2021, nomination ratifiée par l'Assemblée générale, Monsieur Jean-Noël HARDY est décédé le 26 mai 2026, alors qu'il était en fonction.

La parité Hommes / Femmes.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration. A ce jour, le Conseil d'Administration

de la société compte une femme parmi ses quatre membres, soit 25%. Le Conseil réfléchit sur quelques candidatures afin d'améliorer la parité Hommes / Femmes au sein de son Conseil.

Administrateurs indépendants.

Le Conseil est actuellement composé à 50% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middledent n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans. Le Conseil d'administration souhaite également mettre en place à moyen terme un renouvellement échelonné des mandats de ses membres.

4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités

Convocations - Invitations. Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2025/2026 est de 7 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

Information des Administrateurs

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

Durée – fréquence des Conseils d'administration. Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2025/2026, aux dates suivantes :

- Le 29 juillet 2025
- Le 18 décembre 2025
- Le 11 mars 2026

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 100,0%.

Ordres du jour des Conseils d'administration. Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Présentation de la Stratégie

- Arrêté des comptes 2024-2025 et semestriels 2025-2026
- Examen des conventions réglementées
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,
- Constatation d'augmentation de capital
- Mise en place de financement
- Validation du budget 2026-2027
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Transfert du siège social

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Les séances de conseils ont été organisées soit en Visioconférence, soit en présentiel et vidéoconférence simultanément.

Représentation des administrateurs. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

Visioconférence. Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Présidence des réunions. En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

Procès-verbaux. Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la direction juridique Groupe.

Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration et de leur Président En application de l'article L.225-82-2 II du Code de commerce, la Société propose de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice clos à fin mars 2026. Le montant global des jetons de présence a été fixé à 60 000 euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25 septembre 2025 (Résolution n°5).

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2025/2026	2024/2025
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations		
Gérard NICOU		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Autres rémunérations		
Clara OTTO		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Autres rémunérations		
Jean-Noël HARDY		
Jetons de présence	3 000 €	7 500 €
Autres rémunérations		

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025/2026, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et Comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice. Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2025/2026 d'un total de 19 500 euros de jetons de présence, qui n'ont pas été encore versés. Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs (40 500 euros), est conservé par la Société.

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Organisation d'un comité d'audit. Un comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur Delage est le seul membre actuellement. Une charte du Comité d'Audit a également été approuvée lors de la même séance. Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois cette année : une première fois le 28 juillet 2025 et une deuxième fois le 17 décembre 2025.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

La mise en place d'un Comité de Rémunération a été envisagée au cours de l'exercice précédent, a été finalement abandonnée par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs. Le Comité Stratégique se réunit une fois par an, à l'occasion d'une séance du conseil d'administration.

4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration, Monsieur Gérard Delage assume la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

4.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation Guide d'élaboration des documents de référence n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs exerçant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Serge Bitboul a renoncé à sa rémunération en tant que Président Directeur Général, afin de contribuer à l'effort de restructuration de la Société durant cette période incertaine.

Tableau récapitulatif des rémunérations	Exercice 2025/2026		Exercice 2024/2025	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Serge BITBOUL				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECI International	-	-	-	-
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantages en nature (GECI International)	X	X	X	X

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison, de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL							
Président Directeur Général		X	X		X		X

Monsieur Serge BITBOUL adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

4.7. Délégations et autres

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 3.1 du rapport financier.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Fait à Paris, le 16 juillet 2026

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration

Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne

Dans le cadre de ses activités, GECI International est exposé à différents risques susceptibles d'affecter son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie ou à atteindre ses objectifs.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, le Groupe procède régulièrement à une revue de ses principaux facteurs de risques afin d'en apprécier la probabilité de survenance, les impacts potentiels et les dispositifs de maîtrise mis en œuvre. À la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'administration considère que les risques présentés dans le présent chapitre sont les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur le Groupe. D'autres risques, non identifiés à ce jour ou considérés comme non significatifs, pourraient néanmoins se matérialiser et avoir un impact défavorable sur ses activités ou ses perspectives.

Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en œuvre de son plan de transformation stratégique, fondé sur le développement des activités à forte valeur ajoutée, notamment le Calcul Haute Performance (HPC), ainsi que sur une gestion rigoureuse de ses ressources financières et opérationnelles. Les opérations de refinancement réalisées au cours des derniers exercices ont contribué au renforcement de la structure financière du Groupe et lui permettent d'accompagner son développement dans un environnement économique toujours marqué par des incertitudes.

Comme l'ensemble des acteurs du secteur, GECI International demeure exposé aux évolutions de la conjoncture économique mondiale, aux tensions géopolitiques, aux évolutions technologiques, aux risques liés à la cybersécurité ainsi qu'aux fluctuations des marchés sur lesquels il intervient. La capacité du Groupe à anticiper ces évolutions, à adapter son organisation et à maîtriser ses principaux risques constitue un facteur essentiel de la poursuite de son développement.

Pour chacun des risques présentés ci-après, le Groupe décrit la nature du risque, les principaux dispositifs de maîtrise mis en œuvre ainsi qu'une appréciation de son niveau de criticité. Celui-ci résulte de l'analyse combinée de la probabilité de survenance du risque et de son impact potentiel sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe. Les risques sont ainsi classés selon trois niveaux de criticité : faible, moyen ou élevé.

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques financiers - Risque de liquidité/trésorerie - Risque sur le cours de l'action - Risque de crédit - Risques liés à d'éventuels engagements hors-bilan - Risque de taux	Elevé Elevé Moyen Moyen Moyen
Risques liés à l'activité et à l'organisation - Risques liés au marché et à la concurrence - Risques liés à la conjoncture	Elevé Elevé

- Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients - Risques de bonne fin sur les opérations au forfait - Risques en cas de croissance externe - Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clefs	Moyen Moyen Moyen Moyen
Risques juridiques ou réglementaires - Risques liés aux litiges	Moyen

5.1. Risques financiers

Risque de liquidité/trésorerie

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2026, s'établissent à 4,6 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,1 million d'euros. Une partie des dettes financières est constituée par :

- un découvert bancaire contracté par la société Groupe Eolen avant son rachat par le Groupe GECI International et en cours de remboursement (0,4 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2026)
- des avances en compte courant de l'actionnaire de référence pour 1,3 million d'euros
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 0,7 million d'euros
- des émissions d'OBSA₂ enregistrées pour 1,1 million d'euros.

Au 31 mars 2026	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	193	818	1 011
OBSA	1 134	0	1 134
Comptes courants actionnaires	1 333	0	1 333
Avances perçues du Factor	727	0	727
Découvert bancaires	405	0	405
Autres dettes Financières	0	0	0
Total Dettes Financières	3 792	818	4 610
Provisions	109	125	233
Impôts différés Passif	(0)	(0)	(0)
Fournisseurs	1 922		1 922
Dettes sociales	1 164		1 164
Dettes Fiscales	3 109		3 109
Produits constatés d'avance	12		12
Autres	537		537
Total Dettes d'Exploitation	6 853	125	6 977
Disponibilités	(242)	0	(242)
Endettement net	10 402	942	11 344

Les dettes fiscales concernent surtout la TVA et les impôts.

Quant aux provisions, elles concernent notamment les provisions retraites, des provisions pour risques liés aux litiges essentiellement commerciaux et prud'homaux.

En K€	Mars.25	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.26
Provisions retraites et assimilées	135		20		(28)	(2)		125
Provision pour risques et litiges	117			(202)			85	
Provisions non courantes	251		20	(202)	(28)	(2)	85	125
Litiges prud'hommaux	130						(85)	45
Autres Litiges	150			(86)				64
Provisions courantes	280			(86)			(85)	109
Total des Provisions	531		20	(288)	(28)	(2)		233

Le plan de trésorerie a été établi sur la base des prévisions d'activité du Groupe, intégrant les hypothèses retenues dans le budget 2026-2027. Ces prévisions reposent principalement sur le portefeuille de contrats déjà sécurisés, les contrats faisant l'objet de renouvellements récurrents ainsi que sur les perspectives raisonnables de conclusion de nouveaux contrats, au regard de l'état d'avancement des opportunités commerciales.

L'évaluation du besoin en fonds de roulement sur les douze prochains mois tient compte des échéances et engagements financiers du Groupe, notamment du remboursement des dettes financières. Les dettes fiscales et sociales ayant fait l'objet de moratoires, sont intégrées conformément aux échéanciers négociés.

En revanche, n'ont pas été pris en compte dans l'estimation du besoin en fonds de roulement les risques ou litiges dont l'issue demeure incertaine, tant en ce qui concerne leur date éventuelle de dénouement que leur impact financier.

Le degré de criticité de ce risque est estimé élevé sur le court et moyen termes.

Risque sur le cours de l'action

Les opérations de financement réalisées par le Groupe au cours des derniers exercices, comprenant notamment l'émission d'obligations simples assorties de bons de souscription d'actions (BSA), sont susceptibles d'entraîner, lors de l'exercice des instruments financiers concernés ou de la cession des actions nouvelles correspondantes, une pression ponctuelle sur le cours de l'action.

Toutefois, les opérations de rachat et d'annulation d'une part significative des BSA₂, des BSA₃ et des obligations simples réalisées en juin 2026, ont permis de réduire sensiblement le nombre d'instruments dilutifs en circulation et, par conséquent, le risque de dilution et de pression vendeuse sur le marché.

Par ailleurs, les actions nouvelles émises dans le cadre du rachat des BSA₂ sont soumises à un engagement de conservation temporaire, limitant leur cession immédiate sur le marché et contribuant ainsi à préserver un fonctionnement ordonné du titre.

La Société demeure néanmoins exposée au risque que certaines cessions d'actions, notamment par des investisseurs financiers, puissent avoir un impact ponctuel sur le cours de bourse, en particulier compte tenu de la liquidité relativement limitée du titre. GECL International ne peut, en conséquence, préjuger de l'évolution future du cours de son action, lequel demeure également tributaire des conditions générales de marché et du comportement des investisseurs.

Le degré de criticité de ce risque est élevé sur le court, et moyen termes.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses engagements contractuels. Pour le Groupe, ce risque est principalement lié aux créances commerciales.

L'exposition au risque de crédit demeure limitée grâce à la qualité du portefeuille clients, composé majoritairement de grands groupes industriels, d'acteurs institutionnels et d'entreprises de premier plan, présentant une solide capacité financière.

Le Groupe applique une politique rigoureuse de gestion du risque de crédit. Celle-ci repose notamment sur un suivi régulier des encours clients, une analyse de la solvabilité des principaux débiteurs, ainsi que sur un dispositif d'affacturage prévoyant une évaluation préalable des risques au-delà de certains seuils d'encours.

Les créances font l'objet d'un suivi individualisé et sont régulièrement réévaluées afin d'identifier toute dégradation de la qualité de crédit. Conformément aux principes d'IFRS 9, des provisions sont constituées dès lors qu'une perte de crédit est jugée probable, sans attendre l'échéance contractuelle. Les créances dont le recouvrement apparaît définitivement compromis sont intégralement provisionnées.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan. Au regard de la qualité de son portefeuille clients, de ses procédures de suivi et des dispositifs de maîtrise mis en œuvre, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit demeure modérée à court et moyen terme.

Risques liés au remboursement des OBSA₂

Les événements constitutifs de défaut, qui pourraient obliger la Société à rembourser les OBSA₂ non remboursées en principal et intérêts, sont :

- défaut de la Société dans le paiement d'un Amortissement Mensuel ;
- défaut croisé (i.e., la Société ne paie pas à sa date d'échéance, après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus, un endettement financier quelconque au titre de tout acte ou contrat relatif à un endettement financier souscrit par la Société dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'endettement(s) financier(s) en cause excède cinq cent mille (500.000) euros ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que la Société n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit ;
- ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire visée au Livre VI du Code de commerce, cession partielle ou totale de la Société, nomination d'un mandataire ad hoc dans le cadre de difficultés financières ou ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la Société ;
- mise en œuvre d'une procédure de liquidation amiable ou cessation d'activité de la Société ; et changement de contrôle de la Société (la notion de contrôle s'entendant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), étant précisé que ce cas de défaut donnera droit à un remboursement à un montant égal à 125% du pair, en sus des intérêts courus.

Ces financements comportent des caractéristiques et des conditions de marché habituellement associées à ce type d'opérations. Ils impliquent notamment un coût de

financement supérieur à celui des financements bancaires traditionnels et supposent que le Groupe maintienne un niveau d'activité suffisant pour faire face à ses engagements financiers.

Les opérations de restructuration financière réalisées au cours de l'exercice, incluant notamment le rachat partiel des obligations simples et des bons de souscription d'actions, ont contribué à améliorer la structure financière du Groupe, à réduire son exposition aux instruments dilutifs et à renforcer sa visibilité financière.

Le Groupe demeure toutefois exposé au risque qu'une dégradation de son niveau d'activité ou de sa génération de trésorerie puisse affecter sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers. Afin de limiter ce risque, la Société assure un suivi permanent de sa trésorerie, de ses besoins de financement et de ses échéances financières.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie depuis plusieurs années du soutien constant de son actionnaire de référence, qui a accompagné les différentes opérations de financement et contribué au renforcement de la structure financière de la Société. Cet engagement constitue un facteur important de stabilité et de confiance dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe.

Au regard des mesures mises en œuvre, du renforcement progressif de la structure financière et du soutien durable de son actionnaire de référence, le Groupe considère que son exposition à ce risque demeure modérée à court terme et faible à modérée à moyen terme, sous réserve de la poursuite de sa trajectoire de développement.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International.

En k€	Mars.26			Mars.25
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	1 000		1 000	7 116
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500		500	500
Engagements hors bilan	1 500	0	1 500	7 616

⁽¹⁾ Dans le cadre du projet industriel Sky Aircraft, GECI International s'était portée garante auprès de la Région Lorraine du remboursement de trois avances consenties à cette société, pour un montant total de 21,2 millions d'euros. À la suite de la liquidation judiciaire de Sky Aircraft en 2013, ces garanties ont été appelées par la Région, conduisant le Groupe à verser un montant cumulé de 4 millions d'euros.

Depuis l'origine du litige, GECI International conteste l'étendue des garanties mises en œuvre, estimant que les conditions contractuelles de remboursement de certaines avances n'étaient pas réunies. Par jugement du 27 avril 2021, le Tribunal judiciaire de Metz a d'ailleurs limité le périmètre des garanties susceptibles d'être mobilisées aux deuxième et troisième avances.

Par ailleurs, un protocole d'accord conclu en 2014 entre GECI International et la Région encadre les modalités d'exécution de ces garanties. Il prévoit notamment que tout remboursement éventuel est subordonné à la réalisation d'un résultat net positif et demeure plafonné à 10 % du résultat net annuel de GECI International.

Par un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation a définitivement jugé que la garantie relative à la première avance était inopposable à la Société, faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce. Cette décision, rendue sans renvoi, met définitivement fin à toute revendication portant sur cette première avance.

À la date d'arrêté des comptes, seul demeure en discussion le litige relatif à la troisième avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà été versés par le Groupe. L'éventuelle exigibilité du solde de 1 million d'euros reste strictement encadrée par le protocole d'accord de 2014.

Au regard de ces éléments, le Groupe considère qu'il n'existe pas d'obligation actuelle justifiant la comptabilisation d'une provision. Conformément à IAS 37, ce litige fait l'objet d'une information en annexe des comptes en tant que passif éventuel.

(2) La Société bénéficie d'un abandon de créance d'un montant de 0,5 million d'euros, consenti en juillet 2004 par XLP Holding. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les modalités ont été adaptées par plusieurs avenants successifs, les 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010, 9 décembre 2020 et 17 décembre 2024.

Le remboursement éventuel de cette créance ne deviendrait exigible que si, à la clôture de deux exercices consécutifs, les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée générale faisaient apparaître soit un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros, soit une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant précisé que le calcul de cette dernière exclut les effets des augmentations de capital, des opérations internes de restructuration et des refacturations intra-groupe.

À la date d'arrêté des comptes, les conditions de mise en œuvre de cette clause ne sont pas réunies. Celle-ci demeure applicable jusqu'au 31 décembre 2028.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (dettes vis-à-vis d'actionnaires, les OBSA) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts durant cet exercice et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.

En k€	Mars.26				Mars.25
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Retraitement Loyers IFRS 16 ⁽¹⁾	1 011	193	597	221	160
OBSA ⁽²⁾	1 134	1 134			1 684
Comptes courants actionnaires ⁽³⁾	1 333	1 333			14
Factor ⁽⁴⁾	727	727			818
Découverts et autres	405	405			526
Dettes financières	4 610	3 792	597	221	3 202
dont court et moyen terme	3 792	3 792			2 640
dont long terme	818		597	221	563
Disponibilités et assimilés	(242)	(242)			(716)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	4 367	3 549	597	221	2 486

(1) Retraitement des loyers à Boulogne-Billancourt (siège social), Roanne, et au Brésil (IFRS 16) ;

(2) En février 2025, la société a émis 18 405 d'OBSA₂ au taux de 12% remboursable sur 15 mois. En août 2025, les obligataires lui ont accordé le report des mensualités en juin 2026, après le paiement de 5 échéances, il reste donc 1,1 million d'euros.

(3) Comptes courants des sociétés XLP Holding, Centurion et Serge Bitboul.

(4) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont Groupe EOLEN, et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle, établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,29% HT des créances cédées avec un minimum de 30 K€ HT par an.

En conclusion, la Société estime être peu exposée au risque de taux, à court, moyen ou long terme.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement porté par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales AS+ Do Brasil (Brésil) et GECI Advanced Technologies (Israël) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur ;
- le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil).

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 64,1 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2025 à mars 2026), soit 10,2 millions d'euros. L'impact lors de cet exercice est important car il représente 2,7% du chiffre d'affaires consolidé total.

Durant l'exercice, il n'y a pas eu de chiffre d'affaires en Israël, et la filiale en Angleterre a été fermée.

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen N	Taux moyen N-1
Royaume Uni - GBP	1,15164	1,197089	1,15652	1,18857
Brésil - BRL	0,16649	0,15998	0,15868	0,16636
Israël - ILS	0,274876	0,248410	0,25979	0,25274

Le Groupe estime que le degré de criticité est élevé sur le court, moyen et long termes.

5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société

Risques liés au marché et à la concurrence

Le Groupe évolue sur des marchés particulièrement concurrentiels, caractérisés par une forte exigence technique, des cycles d'appels d'offres de plus en plus sélectifs et une pression permanente sur les prix et les marges. Cette concurrence concerne notamment les activités de Calcul Haute Performance (HPC), de services numériques, d'infogérance et de télécommunications, en France comme au Brésil.

Dans ce contexte, la capacité à maintenir des référencements auprès des principaux donneurs d'ordre, à fidéliser les clients existants et à remporter de nouveaux appels d'offres constitue un facteur déterminant de développement. Le Groupe bénéficie d'un portefeuille composé majoritairement de grands comptes nationaux et internationaux avec lesquels il entretient des relations commerciales de long terme, lui procurant une visibilité satisfaisante sur une part significative de son activité.

Par ailleurs, GECI International poursuit une stratégie de différenciation fondée sur des expertises reconnues dans des domaines à forte valeur ajoutée, notamment le Calcul Haute Performance, l'intelligence artificielle, les infrastructures critiques, la cybersécurité et les télécommunications. Cette spécialisation, associée à une politique active de partenariats technologiques et commerciaux, contribue à renforcer son positionnement sur ses marchés.

Les premiers résultats commerciaux de l'exercice confirment la pertinence de cette stratégie. Les activités HPC affichent notamment un taux de succès d'environ 75 % sur les appels d'offres auxquels le Groupe a participé, tandis que plusieurs nouvelles consultations sont en cours dans les domaines du HPC et de l'infogérance.

Le Groupe demeure néanmoins exposé au risque d'un renforcement de la concurrence, susceptible d'affecter les conditions tarifaires, les volumes d'activité ou le renouvellement de certains contrats. Afin de limiter cette exposition, il poursuit une politique de montée en gamme de ses offres, d'innovation continue et de diversification de sa clientèle et de ses secteurs d'intervention.

Au regard de ces éléments, le Groupe estime que l'exposition à ce risque demeure modérée à élevée à moyen et long terme.

Risques liés à la conjoncture

Le Groupe évolue sur des marchés numériques qui demeurent porteurs, mais dont la dynamique est devenue plus sélective. En France, après une croissance de 6,5 % en 2023, le marché du numérique a connu un ralentissement en 2024, avec une progression estimée à 3,5%, selon Numeum⁵, organisation professionnelle représentative de l'écosystème numérique français. Cette évolution traduit un marché toujours résilient, mais davantage marqué par les arbitrages budgétaires des clients et une exigence accrue de retour sur investissement.

Cette tendance ne remet pas en cause les fondamentaux du secteur. Les besoins en transformation numérique restent soutenus par l'adoption du cloud, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de la modernisation des systèmes d'information et des infrastructures de données. À l'échelle mondiale, Gartner⁶ anticipe une forte progression des dépenses informatiques en 2026, tirée notamment par les investissements dans les centres de données, les logiciels et les infrastructures liées à l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, les activités à forte intensité technologique sur lesquelles GECI International concentre son développement — notamment le Calcul Haute Performance (HPC), l'intelligence artificielle appliquée, la cybersécurité, l'infogérance et l'analyse avancée des données — bénéficient de tendances de marché favorables. Le développement des capacités européennes de supercalcul et des infrastructures dédiées à l'intelligence artificielle, porté notamment par EuroHPC Joint Undertaking⁷ et les initiatives européennes d'AI Factories⁸, confirme l'importance croissante du HPC dans les stratégies numériques souveraines et industrielles.

Toutefois, le marché des services numériques et des ESN demeure très concurrentiel⁹. Les clients, notamment les grands comptes, privilégient de plus en plus les prestataires référencés, capables de démontrer une expertise technique élevée, une capacité d'exécution rapide, une maîtrise des coûts et une qualité de service durable. Cette pression concurrentielle peut peser sur les prix, les marges et le renouvellement de certains contrats.

Pour limiter cette exposition, le Groupe poursuit une stratégie de recentrage sur les métiers à forte valeur ajoutée et sur les segments présentant les meilleures perspectives de croissance. Cette orientation s'appuie notamment sur le développement du HPC, la montée en puissance des activités au Brésil, l'élargissement des offres d'infogérance et la recherche de nouvelles opportunités commerciales. Le portefeuille clients, composé majoritairement de grands comptes, constitue un élément de stabilité, tandis que la stratégie de « comptes miroirs » vise à

⁵ https://numeum.fr/economie-marche/actu-informatique-communique-de-presse-marche-du-numerique-en-france-bilan-2024-et-perspectives/?utm_source=chatgpt.com

⁶ https://www.gartner.com/en/newsroom/press-releases/2026-02-03-gartner-forecasts-worldwide-it-spending-to-grow-10-point-8-percent-in-2026-totaling-6-point-15-trillion-dollars?utm_source=chatgpt.com

⁷ https://www.eurohpc-ju.europa.eu/index_en?utm_source=chatgpt.com

⁸ https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/ai-factories?utm_source=chatgpt.com

⁹ https://www.unowhy.com/2026/01/22/marche-numerique-france-bilan-2025-perspectives-2026-numeum/?utm_source=chatgpt.com

diversifier les sources de revenus, limiter les dépendances commerciales et sécuriser le chiffre d'affaires dans la durée.

Le Groupe bénéficie également de signaux commerciaux encourageants, notamment dans le HPC, où le portefeuille d'affaires et les appels d'offres remportés confirment la pertinence de son positionnement. Plusieurs nouvelles sollicitations sont par ailleurs en cours dans les activités de HPC et d'infogérance.

Compte tenu de la résilience du marché numérique, mais également de la pression concurrentielle persistante et de la sélectivité accrue des donneurs d'ordre, la Société estime que l'exposition à ce risque demeure modérée à élevée à court et moyen terme.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

Le développement de GECL International repose sur une stratégie de diversification de son portefeuille clients et de renforcement de ses positions sur des marchés à forte valeur ajoutée. Cette stratégie vise à limiter les risques de concentration, à accroître la récurrence des revenus et à renforcer la résilience du Groupe face aux évolutions du marché.

À cette fin, le Groupe poursuit une politique active de développement de comptes miroirs, consistant à élargir sa présence auprès de nouveaux donneurs d'ordre présentant des profils et des besoins comparables à ceux de ses clients historiques. Cette approche permet de diversifier les sources de chiffre d'affaires tout en réduisant la dépendance à un nombre limité de clients.

Le Groupe s'attache également à renforcer ses référencements auprès des principaux acteurs de ses marchés, condition essentielle pour accéder aux appels d'offres stratégiques et développer durablement ses activités. Cette politique s'appuie sur des expertises reconnues dans le Calcul Haute Performance (HPC), l'intelligence artificielle, les infrastructures numériques, l'infogérance, la cybersécurité et les télécommunications, ainsi que sur la qualité des relations entretenues avec ses clients de longue date.

Parallèlement, GECL International poursuit l'élargissement de son offre de services et le développement de partenariats technologiques et commerciaux afin d'accompagner les évolutions des besoins de ses clients et de renforcer son positionnement sur les marchés les plus porteurs.

Malgré ces actions, le Groupe demeure exposé au risque qu'un ralentissement des investissements de certains grands comptes, un retard dans les décisions d'attribution des appels d'offres ou la perte d'un contrat significatif puissent avoir un impact sur son niveau d'activité. Toutefois, la diversification progressive de son portefeuille clients, la montée en puissance des activités de Calcul Haute Performance, les nouvelles opportunités commerciales identifiées ainsi que le développement des référencements contribuent à limiter cette exposition.

Le Groupe considère ainsi que ce risque présente un niveau de criticité modéré à moyen et long terme.

Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Le Groupe réalise une partie de ses prestations dans le cadre de contrats au forfait, en vertu desquels il s'engage à délivrer une prestation conforme aux spécifications contractuelles, dans un délai déterminé et pour un prix fixé à l'avance. Ce type de contrat peut exposer le Groupe

à un risque de dépassement des coûts, d'allongement des délais de réalisation ou d'évolution des besoins exprimés par le client.

Afin de maîtriser ce risque, GECI International applique une politique rigoureuse de sélection, d'analyse et de suivi des projets au forfait. Avant tout engagement, une évaluation approfondie des aspects techniques, des ressources nécessaires, des délais d'exécution et des risques potentiels est réalisée. Pendant toute la durée du projet, un pilotage régulier est assuré au travers d'indicateurs de suivi, d'une revue périodique de l'avancement des travaux et d'une gestion stricte des demandes d'évolution du périmètre contractuel, lesquelles font, le cas échéant, l'objet de prestations complémentaires facturées.

L'exposition du Groupe demeure toutefois limitée. Les activités sont majoritairement réalisées dans le cadre de contrats en régie ou d'assistance technique, qui présentent un niveau de risque opérationnel plus faible. Les contrats au forfait concernent principalement certaines prestations à forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine du Calcul Haute Performance (HPC), où le Groupe bénéficie d'une expertise reconnue et d'une expérience significative.

Grâce à ces dispositifs de contrôle, à la montée en compétence des équipes et à un suivi renforcé des engagements contractuels, le Groupe considère que son exposition au risque lié aux contrats au forfait demeure faible à modérée à court, moyen et long terme.

Risques en cas de croissance externe

Dans le cadre de son développement, GECI International peut être amenée à étudier, de manière ponctuelle et sélective, des opportunités de partenariats, d'alliances stratégiques ou de reprises d'activités complémentaires, lorsque celles-ci présentent un intérêt pour le renforcement de ses expertises ou l'élargissement de son portefeuille clients.

De telles opérations peuvent comporter des risques liés à l'intégration des activités, à la fidélisation des clients et des collaborateurs clés, à la découverte d'engagements non identifiés lors des audits préalables ou encore à la réalisation des synergies attendues.

Afin de limiter ces risques, le Groupe procède, avant toute opération, à une analyse approfondie des aspects financiers, juridiques, fiscaux et opérationnels des dossiers étudiés et s'appuie, lorsque cela est nécessaire, sur des conseils externes spécialisés.

Compte tenu du caractère sélectif de cette démarche et du nombre limité d'opérations susceptibles d'être réalisées, le Groupe considère que son exposition à ce risque demeure modérée à court, moyen et long terme.

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Les activités de GECI International reposent sur des expertises techniques à forte valeur ajoutée. La capacité du Groupe à attirer, fidéliser et développer des collaborateurs qualifiés constitue un facteur déterminant de sa performance et de sa croissance, en particulier dans les domaines du Calcul Haute Performance (HPC), de l'intelligence artificielle, des infrastructures numériques et des télécommunications.

Le départ de collaborateurs occupant des fonctions clés pourrait avoir un impact sur certains projets ou sur la relation avec des clients stratégiques. Toutefois, ce risque est atténué par une organisation reposant sur des équipes expérimentées, une répartition des responsabilités et une gouvernance favorisant le partage des compétences ainsi que la continuité des activités.

Le Groupe s'attache à développer et fidéliser ses talents grâce à un management de proximité, à la valorisation des expertises internes et à une politique de recrutement adaptée aux besoins de ses métiers. Lorsque cela est nécessaire, il complète ses ressources par le recours à des consultants spécialisés, lui permettant d'ajuster rapidement ses capacités d'intervention tout en maintenant un niveau élevé de qualité de service.

Les équipes spécialisées dans le Calcul Haute Performance bénéficient par ailleurs d'une forte ancienneté et d'une expertise reconnue par les principaux acteurs du secteur. Cette stabilité favorise la transmission des savoir-faire, la continuité des prestations et la fidélisation des clients, tout en constituant un facteur différenciant dans un marché où les compétences spécialisées demeurent particulièrement recherchées.

Enfin, dans le cadre d'éventuels partenariats ou reprises d'activités, une attention particulière est portée à l'identification des compétences clés et à la mise en place des dispositifs nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle.

Au regard de ces éléments, le Groupe considère que son exposition à ce risque demeure modérée à court, moyen et long terme.

Risques associés au développement International

GECI International exerce une part significative de ses activités à l'international, principalement au Brésil, qui représente plus de 55 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Cette présence constitue un levier important de développement et permet au Groupe de diversifier ses marchés, de valoriser ses expertises technologiques et d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux.

Le développement international expose néanmoins le Groupe à différents risques, notamment liés à l'évolution des réglementations locales, aux environnements fiscaux et sociaux, aux fluctuations des devises, aux délais de recouvrement des créances, ainsi qu'aux contextes économiques, politiques ou géopolitiques susceptibles d'affecter les conditions d'exploitation de ses activités.

Le Brésil constitue aujourd'hui un marché stratégique pour le Groupe. Les activités Télécoms y poursuivent leur développement grâce à des partenariats durables avec plusieurs acteurs majeurs du secteur. Cette dynamique contribue positivement à la croissance du Groupe, tout en impliquant une vigilance permanente face aux évolutions de l'environnement économique, réglementaire et monétaire. À ce titre, la dépréciation du réal brésilien a représenté un impact défavorable d'environ 2,6 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice, illustrant la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Afin de maîtriser ces risques, GECI International s'appuie sur des équipes locales expérimentées, une organisation de pilotage éprouvée, un suivi régulier des environnements réglementaires et financiers ainsi qu'une politique de sélection rigoureuse de ses partenaires et de ses engagements contractuels. La diversification progressive de son portefeuille clients et de ses zones d'intervention contribue également à renforcer la résilience de ses activités internationales.

Au regard de son expérience de plus de quarante années dans la conduite de projets internationaux, de son implantation durable au Brésil et des dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre, le Groupe considère que son exposition au risque lié au développement international demeure modérée à court, moyen et long terme.

Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Les activités de GECI International reposent sur l'utilisation de technologies et d'environnements techniques en constante évolution, notamment dans les domaines du Calcul Haute Performance (HPC), de l'intelligence artificielle, des infrastructures Cloud, de la cybersécurité, des télécommunications et des services numériques.

Le Groupe s'appuie principalement sur des solutions logicielles et des technologies reconnues sur leurs marchés respectifs, développées par des éditeurs et partenaires technologiques de premier plan, répondant aux exigences de ses clients et aux standards du secteur. Cette approche limite le risque d'obsolescence technologique et garantit la pérennité des solutions mises en œuvre.

Par ailleurs, GECI International assure une veille technologique permanente afin d'anticiper les évolutions du marché, d'accompagner les innovations de ses partenaires et d'adapter en continu les compétences de ses équipes aux nouveaux besoins des clients, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, du calcul intensif et des infrastructures de nouvelle génération.

Au regard de son positionnement sur des technologies largement éprouvées, de ses partenariats technologiques et de sa capacité d'adaptation, le Groupe considère que son exposition au risque d'évolution technologique demeure faible à court, moyen et long terme.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. Par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités à court, moyen et à long termes.

Risque lié aux enjeux environnementaux et à la transition numérique durable

En tant qu'acteur des services numériques, du **Calcul Haute Performance** (HPC) et des télécommunications, GECI International demeure peu exposé aux risques environnementaux directs liés à son activité. En revanche, le Groupe évolue dans un écosystème où les enjeux de sobriété numérique, d'efficacité énergétique et de performance environnementale occupent une place croissante dans les attentes des clients, des partenaires et des autorités réglementaires.

Le développement des infrastructures de calcul intensif, de l'intelligence artificielle et des services Cloud s'accompagne d'une attention accrue portée à la consommation énergétique des centres de données, à l'optimisation des ressources informatiques et à la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures numériques. Les grands donneurs d'ordre intègrent désormais de plus en plus souvent des critères environnementaux et ESG¹⁰ dans leurs processus de référencement et d'attribution des marchés.

Dans ce contexte, GECI International privilégie l'utilisation de technologies reconnues pour leur performance énergétique, accompagne ses clients dans l'optimisation de leurs infrastructures

¹⁰ Environnement, Social et Gouvernance

de calcul et poursuit la dématérialisation de ses processus internes. Le Groupe favorise également les modes de collaboration à distance, la limitation des déplacements professionnels lorsque cela est compatible avec les besoins opérationnels et une gestion raisonnée de ses équipements informatiques.

Le Groupe demeure attentif aux évolutions réglementaires, notamment en matière de durabilité, de reporting extra-financier et de responsabilité environnementale, afin d'adapter progressivement ses pratiques aux nouvelles exigences du marché et aux attentes de ses parties prenantes.

Compte tenu de la nature de ses activités et des dispositifs déjà mis en œuvre, le Groupe considère que son exposition aux risques environnementaux demeure faible à modérée à court et moyen terme. Toutefois, l'évolution des réglementations et le renforcement des critères ESG dans les appels d'offres pourraient accroître progressivement ce niveau de vigilance à plus long terme.

5.3. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la conduite normale de ses affaires, le Groupe fait face à des dossiers contentieux. La Direction du Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montant, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier avec ses conseils, et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration, mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes. Le Groupe passe, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges évoqués ci-après sont les plus significatifs.

a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

Le litige opposant la Société à la Région Grand Est (anciennement Région Lorraine) :

Dans le cadre du développement du programme aéronautique Skylander, la Région Lorraine a accordé entre 2010 et 2012 trois aides financières à la société Sky Aircraft pour un montant total de 21,2 millions d'euros, dont le remboursement était garanti par GECI International dans certaines conditions.

À la suite des difficultés financières rencontrées par Sky Aircraft, placée en redressement judiciaire en octobre 2012 puis en liquidation judiciaire le 16 avril 2013, la Région Lorraine a appelé les garanties consenties par GECI International et procédé au recouvrement forcé d'environ 4 millions d'euros, notamment par saisie d'une partie du Crédit d'Impôt Recherche du Groupe.

Estimant que les conditions contractuelles de remboursement des aides n'étaient pas réunies, GECI International a engagé dès 2013 une procédure judiciaire afin de contester l'étendue de ces garanties. Parallèlement, un protocole d'accord conclu le 13 février 2014, dans le cadre de la procédure de conciliation ayant accompagné la cession du pôle Ingénierie au Groupe

Alten, a permis la mainlevée des mesures conservatoires en contrepartie du versement de 4 millions d'euros à la Région. Ce protocole prévoit notamment que tout remboursement éventuel du solde demeurerait limité à 10 % du résultat net annuel bénéficiaire de GECl International jusqu'à complet apurement de la dette éventuellement reconnue.

Par jugement du 27 avril 2021, puis par arrêt de la Cour d'appel de Metz du 11 mai 2023, les juridictions ont considéré que seules les deuxième et troisième aides pouvaient, en principe, relever des garanties consenties par GECl International, sans toutefois prononcer de condamnation au paiement des sommes réclamées, en raison des stipulations du protocole de 2014.

La procédure a connu une évolution favorable avec l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 3 décembre 2025, qui a définitivement jugé que la garantie relative à la première aide était inopposable à GECl International faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce. Cette décision, rendue sans renvoi, écarte définitivement toute demande portant sur cette première avance.

À la date d'arrêté des comptes, seul demeure en discussion le litige relatif à la troisième avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà été versés par le Groupe. En tout état de cause, l'éventuelle exigibilité du solde de 1 million d'euros demeure strictement encadrée par les dispositions du protocole d'accord de 2014.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe considère qu'il n'existe pas, à la date d'arrêté des comptes, d'obligation actuelle justifiant la comptabilisation d'une provision. Conformément à la norme IAS 37, ce litige fait l'objet d'une information en annexe des comptes en tant que passif éventuel.

b) Les litiges résultant de la reprise du Groupe Eolen :

Le litige opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :

Dans le prolongement de certains contentieux historiques, le Groupe a engagé une procédure à l'encontre de ses anciens commissaires aux comptes et de plusieurs intervenants, afin de rechercher leur éventuelle responsabilité dans le cadre de missions réalisées au cours des exercices antérieurs.

Cette procédure, de nature indemnitaire, demeure en cours d'instruction. À la date d'arrêté des comptes, aucune décision définitive n'a été rendue. Le Groupe, assisté de ses conseils, poursuit activement la défense de ses intérêts et estime que ce contentieux n'est pas de nature à remettre en cause sa situation financière. Aucune provision complémentaire n'a été jugée nécessaire à ce titre.

e) Les litiges en droit social :

Le Groupe est partie à plusieurs procédures prud'homales engagées par d'anciens salariés ou consultants. Ces contentieux portent principalement sur la contestation de licenciements, des demandes de rappels de salaires ou d'indemnités, ainsi que, dans certains cas, sur des demandes de requalification de contrats de prestation en contrats de travail.

À la date d'arrêté des comptes, un dossier concerne la société GECl International et six dossiers concernent les sociétés du Groupe EOLEN. Ces procédures sont à différents stades d'avancement (première instance, appel ou mise en état). Plusieurs décisions favorables ont déjà été obtenues par le Groupe, tandis que les autres dossiers suivent leur cours normal devant les juridictions compétentes.

Au regard de l'analyse réalisée avec ses conseils, le Groupe considère que les provisions constituées au titre de ces litiges sont appropriées et reflètent de manière prudente le risque résiduel.

5.4. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2026, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant était identique.

5.5. Le Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de GECI International s'inscrit dans le cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers (AMF), intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne – Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne regroupe l'ensemble des procédures, organisations, dispositifs de pilotage et mesures de contrôle mis en œuvre par le Groupe afin d'assurer une gestion maîtrisée de ses activités et de contribuer à la réalisation de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

À ce titre, il poursuit notamment les objectifs suivants :

- assurer le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe ;
- garantir la mise en œuvre des orientations stratégiques et des décisions de la Direction Générale ;
- sécuriser les processus opérationnels, financiers et administratifs ainsi que la protection des actifs matériels et immatériels ;
- assurer la qualité, la fiabilité et la sincérité des informations financières et de gestion produites par le Groupe ;
- contribuer à la maîtrise des risques, à l'amélioration de la performance opérationnelle et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue contre la réalisation des risques ou des dysfonctionnements. Il vise en revanche à offrir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des principaux risques susceptibles d'affecter les activités, les résultats et le patrimoine du Groupe.

En sa qualité de société mère, GECI International veille à la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne adaptés au sein de l'ensemble de ses filiales. Ces dispositifs tiennent compte de la nature de leurs activités, de leur taille, de leur organisation et de leur environnement réglementaire, tout en garantissant une cohérence d'ensemble au niveau du Groupe.

Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques

Au cours des derniers exercices, GECI International a progressivement renforcé son dispositif de contrôle interne afin d'accompagner l'évolution de ses activités, de sécuriser ses processus et de garantir la fiabilité de ses informations financières et opérationnelles.

Ce dispositif repose sur une organisation clairement définie des responsabilités, des procédures harmonisées au sein des différentes filiales, des outils de gestion intégrés et un système de reporting permettant un suivi régulier des principaux indicateurs de performance et de risque.

La Direction Générale assure la supervision du dispositif de contrôle interne et veille à son adaptation continue en fonction de l'évolution du Groupe, de son environnement réglementaire et des risques identifiés.

Les principales responsabilités sont réparties comme suit :

- La **Direction Générale** définit les orientations stratégiques, valide les engagements significatifs et supervise les principaux risques auxquels le Groupe est exposé.
- La **Direction Administrative et Financière** pilote les processus comptables, financiers et de consolidation, veille à la qualité de l'information financière, supervise la trésorerie du Groupe et s'assure, en liaison avec les Commissaires aux comptes, du respect des normes comptables et des obligations réglementaires.
- La **Direction Juridique** centralise le suivi des engagements contractuels, des contentieux et des opérations juridiques significatives. Elle veille notamment à la sécurisation des contrats, à l'analyse des risques juridiques et au respect des procédures de validation applicables aux principaux engagements du Groupe.
- La **Direction des Ressources Humaines** est responsable de l'administration du personnel, du respect de la réglementation sociale, de la gestion des compétences, du dialogue social et des processus de recrutement.

Le dispositif s'appuie également sur un système de délégations de pouvoirs et de responsabilités, garantissant une validation appropriée des principaux actes de gestion et une séparation des fonctions compatible avec la taille et l'organisation du Groupe.

Afin de sécuriser ses processus opérationnels, GECI International utilise plusieurs outils de gestion couvrant notamment :

- BoondManager, qui centralise le suivi des affaires, la gestion des projets, les feuilles de temps, les congés, les contrats commerciaux, les collaborateurs ainsi que le pilotage de l'activité et de sa rentabilité ;
- les outils de recrutement et de gestion des candidatures, permettant le suivi des processus de recrutement et des besoins des différentes entités du Groupe ;
- les applications dédiées à l'administration des ventes, à la facturation, au suivi des règlements, à la comptabilité, à la paie et à la gestion des données sociales.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à renforcer la maîtrise des opérations, la qualité de l'information produite et le pilotage des activités du Groupe.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux Engagements clients	Tout engagement commercial fait l'objet d'une revue préalable des risques commerciaux, financiers, juridiques et opérationnels selon des seuils de délégation définis par la Direction Générale. Les contrats utilisant des modèles préapprouvés peuvent être signés par les responsables disposant d'une délégation de signature. Tout nouveau client, contrat stratégique, engagement pluriannuel ou contrat comportant des clauses spécifiques (responsabilité, pénalités, propriété intellectuelle, cybersécurité, conformité réglementaire) fait l'objet d'une validation préalable des directions concernées (Direction Générale, Juridique, Finance, RH, Opérations).
Partenariats, acquisitions et opérations exceptionnelles	Les protocoles d'accord, partenariats stratégiques, pactes d'actionnaires, opérations de croissance externe, accords de coopération ou tout engagement susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités, la gouvernance ou la situation financière du Groupe font l'objet d'une revue multidisciplinaire et nécessitent l'autorisation préalable de la Direction Générale ou des organes de gouvernance (Conseil d'Administration).
Ressources humaines	Tout recrutement, recours à un prestataire externe, mobilité interne ou rupture de contrat est précédé d'une validation du besoin, de la disponibilité budgétaire et du respect des procédures internes. Les décisions sont soumises à un processus d'approbation impliquant les responsables opérationnels et la Direction des Ressources Humaines conformément à la matrice de délégation en vigueur.
Achats et engagements fournisseurs	Les achats, investissements et engagements fournisseurs sont réalisés conformément à une politique d'achats définissant les seuils d'autorisation, les règles de mise en concurrence et les niveaux de validation. Toute dépense significative ou engagement pluriannuel fait l'objet d'une validation financière préalable.
Gestion des temps et absences.	Les temps d'activité, congés et absences sont validés par le responsable hiérarchique afin de garantir la continuité des opérations, la conformité réglementaire et la fiabilité des données de gestion.
Déplacements et notes de frais	Les déplacements professionnels doivent répondre à un besoin opérationnel justifié et respecter la politique voyages du Groupe. Les notes de frais sont soumises à validation hiérarchique et font l'objet de contrôles visant à assurer leur conformité aux règles internes et fiscales.
Reporting opérationnel et financier	Les responsables opérationnels sont garants de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations transmises dans le cadre des reportings commerciaux, financiers, RH et opérationnels. La Direction Financière coordonne les processus de clôture, de consolidation et de contrôle de gestion.

Gestion de la trésorerie	La trésorerie est centralisée et pilotée par la Direction Financière afin d'optimiser les ressources du Groupe, sécuriser les flux financiers et assurer le respect des engagements financiers.
Paiements et pouvoirs bancaires	Les paiements sont soumis à des règles de séparation des tâches entre engagement, validation et exécution. Les pouvoirs bancaires sont attribués selon des délégations formalisées et régulièrement revues. Les opérations sensibles ou exceptionnelles font l'objet d'un contrôle renforcé.
Rémunérations et avantages	Les évolutions salariales, rémunérations variables et avantages sont déterminés selon des critères objectifs, budgétés et validés conformément aux délégations de pouvoirs. La Direction des Ressources Humaines veille à l'équité, à la conformité réglementaire et à l'application des politiques du Groupe.
Budget et prévisions	Chaque responsable opérationnel élabore annuellement son budget et ses prévisions d'activité avec le support de la Direction Financière. Les budgets sont consolidés, analysés et approuvés par la Direction Générale et validés par le Conseil d'administration, avant leur mise en œuvre.
Suivi des projets et contrats au forfait	Les projets et contrats à engagement de résultat font l'objet d'un suivi régulier des coûts, marges, avancements, risques et engagements contractuels. Les écarts significatifs sont remontés à la Direction Générale et à la Direction Financière selon un processus d'escalade défini.
Conformité, éthique et lutte contre la corruption	Le Groupe applique les principes d'intégrité, de prévention des conflits d'intérêts, de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et le blanchiment d'argent. Les collaborateurs sont tenus de respecter le Code de conduite et les procédures de conformité applicables.
Protection des données et cybersécurité	Les données de l'entreprise, des clients et des collaborateurs sont protégées conformément aux exigences réglementaires applicables, notamment en matière de protection des données personnelles et de cybersécurité. Les accès aux systèmes d'information sont accordés selon le principe du moindre privilège et font l'objet de revues régulières.
Qualité, gestion des risques et amélioration continue	Les responsables opérationnels veillent à l'application des procédures, à l'identification des risques et à la mise en œuvre des plans d'actions correctifs. La Direction Générale définit les orientations en matière de qualité, de maîtrise des risques et d'amélioration continue.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne et les principales fonctions de contrôle se réunissent au minimum une fois par an dans le cadre d'une revue de direction afin d'évaluer l'adéquation, l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance au regard des évolutions de l'environnement, des activités du Groupe et des exigences réglementaires.

Cette revue permet notamment d'examiner :

- l'efficacité du dispositif de contrôle interne et des processus associés ;
- l'état d'avancement des plans d'actions et mesures correctives engagés ;
- les principaux risques identifiés et les dispositifs de maîtrise associés ;
- la qualité des prestations délivrées et le niveau de satisfaction des clients ;
- l'adéquation des ressources humaines, financières, technologiques et organisationnelles aux objectifs du Groupe ;
- les opportunités d'amélioration continue des processus, outils et méthodes de travail.

Les conclusions de cette revue donnent lieu, le cas échéant, à la définition d'actions d'amélioration, de mesures correctives ou de décisions visant à renforcer la performance opérationnelle, la conformité et la maîtrise des risques du Groupe.

1
2
3
4
5
6
7
8

Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International

6.1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés	
En k€	Notes	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Chiffre d'affaires	Note 6.7.1	18 415	18 208
Autres Produits courants			2
Coûts directs	Note 6.7.2	(14 879)	(14 396)
Marge sur coûts directs		3 537	3 814
% du chiffre d'affaires		19,2%	20,9%
Coûts généraux et administratifs	Note 6.7.3	(3 624)	(4 303)
Résultat opérationnel Courant		(88)	(489)
Autres Produits et Charges Opérationnels	Note 6.7.4	(730)	203
Résultat opérationnel Net		(818)	(286)
Coût de l'endettement financier net	Note 6.7.5	(127)	(178)
Autres charges et produits financiers	Note 6.7.5	(29)	(180)
Résultat courant avant impôt		(974)	(644)
Impôts sur les bénéfices	Note 6.7.15	(212)	(199)
Résultat net		(1 185)	(843)
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		<i>(1 214)</i>	<i>(870)</i>
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		28	27
(en euros par action)		Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		1 038 506	842 197
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		1 714 455	1 826 500
Résultat net de base par action		(1,14)	(1,00)
Résultat net dilué par action		(0,69)	(0,46)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(1,14)	(1,00)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(0,69)	(0,46)

Toutes les notes sont indiquées dans la section 6.6. et 6.7.

Etat du résultat global		Comptes consolidés	
	en k€	Notes	
			Avril.25-Mar.26 12 mois
			Avril.24-Mar.25 12 mois
Résultat de l'exercice			(1 185)
<i>Écarts actuariels</i>			2
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			(28)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			(0)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(27)
Résultat global total			(1 213)
Attribuable aux propriétaires de la société mère			(1 246)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			34

6.2. Etat de la situation financière

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés	
En k€	Notes	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 6.7.6	5 632	6 364
Immobilisations corporelles	Note 6.7.6	1 217	546
Actifs financiers non courants	Note 6.7.6	133	125
Impôts différés	Note 6.7.17	685	685
Total Actifs non-courants		7 667	7 720
Clients et autres débiteurs	Note 6.7.10	4 509	4 359
Actif d'impôt exigible	Note 6.7.11	704	769
Autres actifs courants	Note 6.7.11	2 285	2 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.7.7	242	716
Total Actifs courants		7 740	8 567
Actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total Actif		15 407	16 287
PASSIF			
Capital	Note 6.7.25	1 190	1 016
Primes et réserves		3 687	4 755
Primes liées au capital		15 110	15 272
Réserves consolidées part du groupe		(11 844)	(10 938)
Réserve de conversion		421	421
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)		(1 214)	(870)
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère		3 664	4 901
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		157	130
Total des capitaux propres		3 820	5 032
Emprunts et dettes financières	Note 6.7.7	818	563
Provisions non courantes	Note 6.7.8	125	251
Impôts différés	Note 6.7.17	0	0
Total Passifs non courants		942	814
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 6.7.7	3 792	2 640
Provisions courantes	Note 6.7.8	109	280
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 6.7.13	1 922	1 986
Passif d'impôt exigible	Note 6.7.14	461	376
Autres passifs courants	Note 6.7.14	4 361	5 161
Total Passifs courants		10 644	10 442
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total des passifs		11 587	11 256
Total Passif		15 407	16 287

6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.23-Mars.24 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	(1 185)	(843)
+ Amortissements et provisions	742	379
+ Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	127	(184)
<i>Augmentation de capital</i>		
<i>Autres</i>	127	(184)
- Intérêts payés	127	178
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(57)	(552)
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	(247)	(1 022)
Impôts versés	208	198
Variation de stocks		
Variation des créances exploitation	287	548
Variation des dettes exploitation	(864)	(2 250)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(577)	(1 702)
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	(616)	(2 527)
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(67)	(140)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorp. / corp.	(67)	(140)
Encaissements sur cession d'immobilisations incorp. / corp.		
Developpement Autofinancé		
Investissements d'exploitations nets	(67)	(140)
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée		
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)		
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(6)	75
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Trésorerie des activités destinées à être cédées		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)		
Investissements financiers nets	(6)	75
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	(73)	(65)
Encaissement net sur augmentation de capital	51	1 445
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Dividendes versés dans les filiales aux minoritaires		
Augmentation et diminution des actions propres		
Apports en compte courant	1 319	(19)
Variation nette des emprunts	(781)	474
<i>Encaissement d'emprunt</i>		2 542
<i>Contrat de location longue durée et Crédit baux</i>	(229)	(324)
<i>Remboursement d'emprunt</i>	(552)	(1 744)
<i>Autres</i>		
Intérêts payés	(127)	(178)
<i>Dont intérêt net relatif au contrat de location</i>	(21)	(3)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	461	1 723
Variation des cours des devises	(34)	(272)
Incidence des changements de principes comptables		
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	(262)	(1 141)
Trésorerie d'ouverture	(628)	513
Variation de trésorerie	(262)	(1 141)
Trésorerie de clôture	(889)	(628)
dont disponibilités et quasi disponibilités	242	716
dont avances perçues de la société d'affacturage	(727)	(818)
dont autres (découverts...)	(405)	(526)

La rubrique « Autres éléments sans incidence sur la trésorerie » regroupe les éléments comptabilisés sans contrepartie de flux de trésorerie, tels que les écritures relatives aux plans d'attribution gratuite d'actions.

Flux net de trésorerie opérationnelle, ressort à – 0,6 million d'euros, qui inclut la variation du BFR de - 0,6 million d'euros.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ressort à – 0,1 million d'euros qui inclut renouvellement usuel de matériels informatiques.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à + 0,5 million d'euros. Durant l'exercice, la Société a reçu 1,3 million d'euros de compte courant de l'actionnaire de référence. Les remboursements des obligations simples (OBSA₂) s'élèvent à 0,5 million d'euros. A ce montant vient se rajouter 0,2 million d'euros de retraitement des loyers (IFRS16), et des intérêts payés pour 0,1 million d'euros.

En k€	Mars.25		Mars.26				Clôture
	Ouverture	Reclassement	Flux de Trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change	Variation "non cash"	
Dettes Loyers	160					850	1 011
Dettes Bancaires	0					0	0
OBSA et autres	1 684		(552)			2	1 134
Compte courant actionnaire	14		1 319				1 333
Factor	818		(91)				727
Découverts et autres	526		(121)				405
Dettes financières	3 202	0	555	0	0	852	4 610
Disponibilités et assimilés	(716)		473				(242)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	2 486	0	1 029	0	0	852	4 367

6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres		Comptes Consolidés							
en K€	Capital et réserves liées					Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres				
Capitaux propres au 1er avril 2025	1 016	15 272	(28)	421	2 750	(14 531)	4 901	130	5 032
Résultat net de la période						(1 214)	(1 214)	28	(1 185)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :						(33)	(33)	6	(27)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						2	2		2
Effet d'impôt						(0)	(0)		(0)
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère						(34)	(34)	6	(28)
Résultat global de la période						(1 246)	(1 246)	34	(1 213)
Augmentation de capital	19	(8)					11		11
Paiements fondés sur des actions	155	(155)							
Réduction du Capital									
Reclassement des actions propres									
Dividendes versés par la société mère									
Variation de pourcentage d'intérêt					(2)		(2)	(7)	(9)
Autres variations						(1)	(1)	0	(1)
Total des transactions avec les actionnaires	174	(163)			(2)	(1)	9	(7)	1
Capitaux propres au 31 mars 2026	1 190	15 110	(28)	421	2 748	(15 778)	3 664	157	3 820

Au 31 mars 2026, le capital social est composé de 1 190 129 actions d'un nominal de 1 euro.

Durant l'exercice, les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Augmentation de capital de 145 974,72 euros, par la création de 18 749 actions nouvelles par suite de l'exercice de 13 804 BSA₂ sur l'exercice, entre juin 2025 et mars 2026 ;
- Emission et distribution d'actions gratuites de 55 000 actions nouvelles en avril 2025 et 100 000 actions nouvelles en février 2026.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 016 380	1
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	173 749	1
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 190 129	1

6.5. Informations sectorielles

6.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, le Groupe a regroupé ses activités opérationnelles en deux pôles d'activités

- le Digital, regroupant les offres de calcul haute performance, d'infra-IT, et de cybersécurité,
- la Technologie avec les offres expertes en télécoms, ingénierie, solutions et produits intelligents.
- GECI International constitue la Holding.

En K€	Avril.25 - Mars.26				Avril.24 - Mars.25			
	Digital	Technologie	Holding	Total	Digital	Technologie	Holding	Total
Chiffre d'affaires	8 159	10 256		18 415	9 224	8 984		18 208
Autres Produits Courants					3	0	0	3
Coûts directs	(5 942)	(8 936)	0	(14 879)	(6 698)	(7 583)	(116)	(14 396)
Marge sur coûts directs	2 217	1 320	0	3 536	2 529	1 402	(116)	3 815
% du chiffre d'affaires	27,2%	12,9%		19,2%	27,4%	15,6%		21,0%
Coûts généraux et administratifs	(2 274)	(686)	(663)	(3 624)	(2 915)	(888)	(500)	(4 303)
Résultat opérationnel Courant	(58)	633	(663)	(88)	(386)	513	(615)	(488)
% du chiffre d'affaires	-0,7%	6,2%		-0,5%	-4,2%	5,7%		-2,7%
Autres Produits et Charges Opérationnels	(731)	(0)	1	(730)	63	105	34	203
Résultat opérationnel Net	(789)	633	(662)	(818)	(323)	618	(581)	(286)
Coût de l'endettement financier net	(39)	(35)	(54)	(127)	(63)	(26)	(89)	(178)
Autres charges et produits financiers	(627)	21	578	(29)	(752)	(28)	600	(180)
Résultat courant avant impôt	(1 455)	619	(138)	(974)	(1 138)	564	(70)	(643)
Impôts sur les bénéfices	2	(213)	(1)	(212)	14	(214)	1	(199)
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	(1 453)	406	(139)	(1 185)	(1 123)	350	(69)	(843)
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées								
Résultat net	(1 453)	406	(139)	(1 186)	(1 123)	350	(69)	(843)

6.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.25-Mars.26			ACTIF	Avril.24-Mars.25		
	Activités opérationnelles	Holding	Total		Activités opérationnelles	Holding	Total
Actifs sectoriels	12 908	2 499	15 407	Actifs sectoriels	10 714	5 573	16 287
Total Actif	12 908	2 499	15 407	Total Actif	10 714	5 573	16 287
PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
	Activités opérationnelles	Holding	Total		Activités opérationnelles	Holding	Total
Capitaux propres		3 820	3 820	Capitaux propres		5 032	5 032
Passif sectoriels	7 175	4 412	11 587	Passif sectoriels	8 634	2 621	11 255
Total Passif	7 175	8 232	15 407	Total Passif	8 634	7 653	16 287

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés aux activités opérationnelles et les actifs liés à la Holding.

6.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.25-Mars.26				ACTIF	Avril.24-Mars.25			
	France	Union Européenne	Autres Pays	Total		France	Union Européenne	Autres Pays	Total
Actifs Non Courant sectoriels	7 375		292	7 667	Actifs Non Courant sectoriels	7 519		201	7 720
Total Actif	7 375	0	292	7 667	Total Actif	7 519	0	201	7 720

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés à la zone « France », l'« Europe » et le reste du monde (regroupant le Brésil et l'Israël).

6.6. Notes Annexes

6.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Une croissance résiliente dans un environnement contrasté

L'exercice clos le 31 mars 2026 confirme la capacité de résilience de GECI International dans un environnement économique contrasté. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,4 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent et de 3,7 % à taux de change constants, malgré l'impact défavorable de la dépréciation du réal brésilien.

Le pôle **Technologie** a poursuivi sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros, en hausse de 14,2 % (+19,4 % à taux de change constants), représentant désormais 55,7 % de l'activité consolidée. Cette performance a été principalement portée par les activités brésiliennes, qui ont bénéficié du développement des contrats conclus avec plusieurs acteurs majeurs du secteur des télécommunications.

Le pôle **Digital**, qui représente 44,3 % du chiffre d'affaires consolidé, a enregistré un recul de 11,5 %, principalement en raison de la baisse des activités historiques d'informatique financière et d'infogérance. Cette évolution s'inscrit néanmoins dans le cadre de la stratégie de recentrage engagée par le Groupe sur les activités à plus forte valeur ajoutée, notamment la data, le DevOps, la cybersécurité et les services managés.

Les activités de Calcul Haute Performance (HPC) ont enregistré une croissance de 4,4 %, confirmant la pertinence du positionnement du Groupe sur des marchés en forte expansion liés à l'intelligence artificielle, à la simulation numérique et aux infrastructures de calcul intensif.

L'exercice a également été marqué par la poursuite des actions de transformation et de rationalisation engagées depuis plusieurs exercices. Ces mesures ont permis une amélioration sensible de la performance opérationnelle. Le résultat opérationnel courant s'établit ainsi à -0,1 million d'euros, contre -0,5 million d'euros lors de l'exercice précédent, tandis que le second semestre a atteint l'équilibre opérationnel.

Le résultat opérationnel ressort à (0,8) million d'euros, après prise en compte d'une charge non courante et non récurrente de 0,7 million d'euros, liée à la marque Eolen. Le Conseil d'Administration a retenu une approche prudente dans l'évaluation de cet actif incorporel, conduisant à l'ajustement de sa valeur comptable. Cet ajustement, sans effet sur la trésorerie, traduit la volonté du Groupe de présenter une situation financière reflétant au mieux la réalité économique de ses activités. Cette dépréciation n'altère en rien la dynamique commerciale, la rentabilité future attendue ni la solidité financière de GECI International.

La baisse des charges financières de 0,2 million d'euros et la stabilité de la charge d'impôt ont permis d'atténuer partiellement l'impact de ces éléments non récurrents. Le résultat net part du

Groupe ressort ainsi à (1,2) million d'euros, contre (0,9) million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Sur le plan financier, le Groupe a poursuivi l'assainissement de sa structure bilancielle. L'endettement financier s'est stabilisé à 3,2 millions d'euros au 31 mars 2026 si on considère que l'apport en compte courant renforce les capitaux permanents. Par ailleurs, plusieurs opérations sur instruments financiers ont été réalisées au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture, notamment l'exercice d'une partie des BSA₃.

L'ensemble de ces éléments confirme la pertinence du repositionnement stratégique engagé par le Groupe et le renforcement progressif de ses activités à fort potentiel de croissance.

OBSA₂ BSA₃

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 23 janvier 2025, le lancement d'une offre au public d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés d'un montant brut de 1,7 million d'euros, pouvant être porté à 1,95 million d'euros en cas de demande excédentaire, réalisée dans le cadre d'une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur le fondement de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 9 septembre 2024, et a délégué sa compétence au Président Directeur Général pour décider le lancement de l'Offre ou y surseoir.

Le 31 janvier 2025, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'Offre, dans les conditions et selon les modalités présentées ci-après, et a arrêté les caractéristiques des valeurs mobilières offertes à cette occasion.

L'objectif du financement est d'accompagner la Société dans son développement, et d'autre part, de conforter son besoin en fonds de roulement net et soutenir son redéploiement.

L'opération a été structurée afin de fournir des moyens supplémentaires éventuels, à travers les BSA₃ attachés, pour faire face aux besoins en fonds de roulement net futur tout en renforçant ses fonds propres.

Les caractéristiques de ce financement, se résument :

- Valeur nominale : 100 euros
- Prix d'émission : 97 euros
- Commission d'engagement : 2,5% pour certains investisseurs¹¹
- La période de souscription s'est étalée du 3 février 2025 au 17 février 2025 inclus
- Taux d'intérêt annuel des obligations 12%, remboursable sur 15 mois
- 20 BSA₃ attachés au prix d'exercice de 3,68 euros, et dont la période d'exercice expire le 18 mai 2026

Le montant de l'émission a ainsi été porté à 1,785 million d'euros par le Président Directeur Général de la Société, lequel a décidé d'exercer la clause d'extension, donnant lieu à

¹¹ Hormis la société Centurion contrôlée par Serge Bitboul

l'émission (i) de 18.405 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,65 million d'euros) et (ii) de 368.100 BSA₃.

Les 18.405 OS à émettre auront une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de quinze (15) mois à compter de leur émission, et porteront intérêt à 12% par an. A compter du 18 mars 2025, GECI International a procédé mensuellement à l'amortissement d'un quinzième (1/15^{ème}) des OS émises, dans la limite des OS en circulation, en payant le montant nominal des OS ainsi amorties, augmenté des intérêts courus sur ces OS amorties.

Chaque BSA₃ donnera le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de douze (12) mois à compter du troisième (3^{ème}) mois suivant sa date d'émission, soit le 18 mai 2025, à un prix d'exercice fixé à 3,68 euros (correspondant à 150% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des cinq (5) derniers jours de bourse précédant le 31 janvier 2025). La parité d'exercice des BSA₃ sera ajustée, le cas échéant, cinq (5) mois et dix (10) mois après l'émission des BSA₃, soit le 18 juillet 2025 et le 18 décembre 2025, pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

Report du remboursement des mensualités des obligations simples avec des bons de souscription attachés

Le 14 août 2025 le Groupe a obtenu le soutien des porteurs d'obligations simples (« OS ») pour modifier certaines modalités de ces instruments financiers émis le 18 février 2025. Les principaux ajustements décidés sont :

- (i) Suspension de l'amortissement des OS jusqu'en juin 2026, avec reprise des remboursements mensuels à cette date.
- (ii) Prolongation de la maturité des OS et des BSA₃ de dix mois, soit jusqu'au 18 mars 2027.
- (iii) Ajustement des primes de remboursement et possibilité pour les porteurs d'OS de participer aux augmentations de capital par compensation de créances.
- (iv) Ajustement des conditions d'exercice des BSA₃ pour maintenir leur attractivité.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques lors de l'émission initiale et les modifications enregistrées.

Caractéristiques	Avant	Après modification
Maturité des OS	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Calendrier d'amortissement	Amortissement mensuel dès le 18 mars 2025 (1/15 ^{ème})	Suspension du 18 août 2025 (inclus) au 18 juin 2026 (exclus), reprise ensuite
Prime de remboursement - initiative Société	15% à l'émission, diminuant de 1% par mois jusqu'à 0%	Prime fixe de 7,5% sur le principal
Prime de remboursement - initiative porteur	Non prévue	7,5% du nominal amorti lors des remboursements anticipés en cas d'exercice des BSA ou de souscription à une augmentation de capital de la Société via compensation de créances
Possibilité de remboursement anticipé par le porteur		Ajout d'un cas de remboursement anticipé des OS en cas de suspension >60 jours ou radiation sur Euronext Growth Paris
Participation aux augmentations de capital	Non prévue	Possible par compensation de créances avec OS détenues
Maturité des BSA	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Période d'exercice des BSA	18 mai 2025 – 18 mai 2026	18 mai 2025 – 18 mars 2027
Ajustement de la parité d'exercice	18 juillet 2025 et 18 décembre 2025	Le 18 juillet 2025 et à la fin de chaque trimestre calendaire à compter du 18 juillet 2025 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSA.

Conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, et suite à la modification des caractéristiques en rapport avec le report des mensualités acté le 14 août 2025, un nouvel ajustement de la parité « reset », a été déterminé le 30 septembre 2025 :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 30 septembre 2025 (tel que publié par Bloomberg) : 2,6061 euros (8 septembre 2025)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,090 (post ajustement du 18/07/2025)
- Le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,6061 = 1,412$ (arrondie à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Toujours conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, le 31 mars 2026, un ajustement de la parité « reset » a été calculé sur la base de :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 31 mars 2026 (tel que publié par Bloomberg) : 2,1257 euros (23 mars 2026)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,412
- le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,1257 = 1,731$ (arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Pour rappel, les caractéristiques des BSA₂ issus de l'émission des obligations simples en avril 2024, suivent les modifications des BSA₃, notamment sur la parité. Soit 5,75 euros / 2,1259 = **2,705**.

Transfert du siège social

Le bail des locaux situées au 37 rue Boissière 75116 PARIS a pris fin le 28 février 2025. La Société a transféré son siège social au 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt depuis le 1^{er} avril 2025.

Fin du contrat de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles

Le 8 avril 2025, la Société a annoncé la résiliation du contrat de de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal de 10 millions d'euros, conclu le 12 mai 2023 avec Yorkville Advisors. Seuls 0,25 million d'euros avaient été utilisés.

Augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 4 mars 2024, agissant en vertu de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2023, a arrêté les modalités d'un plan d'attribution gratuite d'actions. À l'issue de la période d'acquisition, 55 000 actions ont été définitivement attribuées en avril 2025.

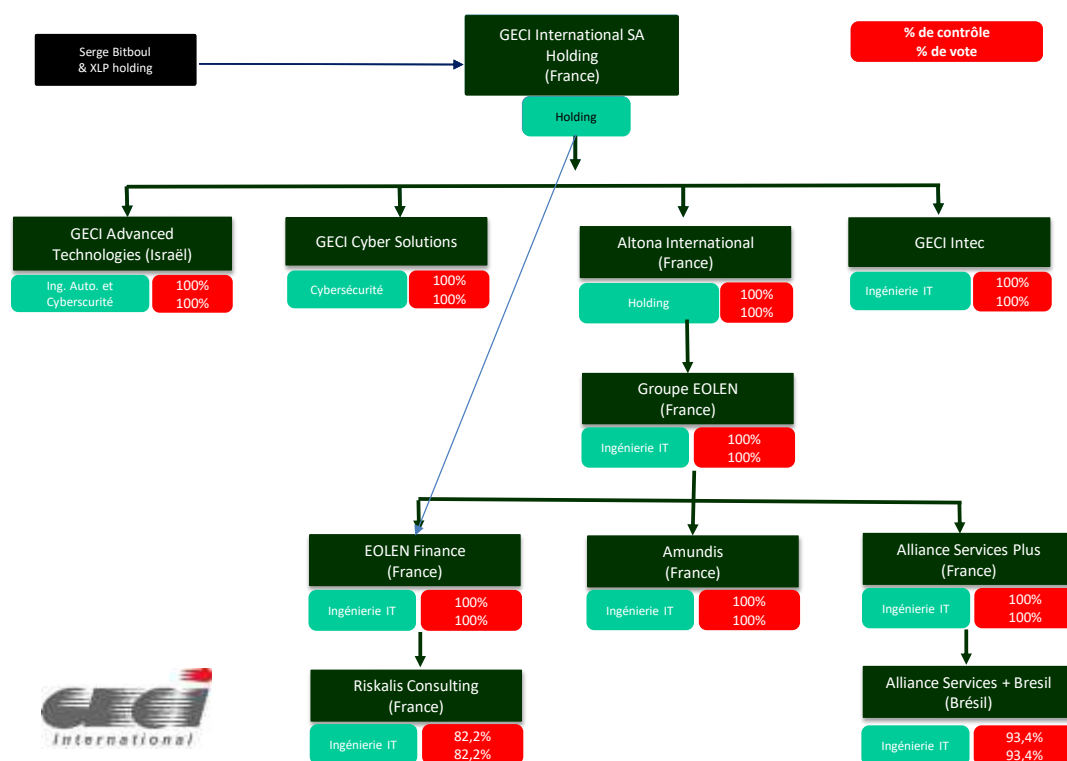
Dans le cadre de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 septembre 2024, le Conseil d'administration du 29 juin 2025 a, à son tour, décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Celui-ci s'est traduit par l'attribution définitive de 100 000 actions en février 2026.

Par ailleurs, plusieurs exercices de BSA₃ sont intervenus au cours de l'exercice. En juin 2025, l'exercice de 1 800 BSA₃ a donné lieu à l'émission de 1 800 actions nouvelles. En octobre 2025, 7 004 BSA₃ ont été exercés, entraînant la création de 9 889 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital. Enfin, en mars 2026, l'exercice de 5 000 BSA₃ a conduit à l'émission de 10 411 actions nouvelles.

Dissolution de la filiale britannique (GECI ltd)

Dans le cadre de la rationalisation de son organisation juridique et de la simplification de son périmètre de consolidation, le Groupe a engagé la procédure de dissolution de sa filiale britannique Groupe d'Études et Conseils en Ingénierie Limited, devenue sans activité. La publication du premier avis de radiation (First Gazette Notice) est intervenue le 9 décembre 2025, marquant le lancement de la procédure de radiation du registre des sociétés britannique. Cette opération, sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, s'inscrit dans la démarche de simplification de sa structure juridique et d'optimisation de ses coûts administratifs.

L'organigramme du Groupe se présente à fin mars 2026, comme l'indique le schéma ci-dessous.



Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (Chapitre 8).

Perspectives : Des perspectives favorables soutenues par les relais de croissance identifiés

Le Groupe aborde l'exercice 2026-2027 dans un environnement de marché favorable aux technologies numériques à forte valeur ajoutée. La progression attendue des investissements

dans l'intelligence artificielle, les infrastructures de données, le cloud, la cybersécurité et le calcul intensif constitue un facteur de soutien durable pour les activités du Groupe.

Dans ce contexte, le **Calcul Haute Performance** (HPC) demeure l'un des principaux moteurs de croissance de GECI International. La dynamique commerciale observée depuis le début de l'exercice est particulièrement encourageante, avec un portefeuille d'opportunités en forte progression et un taux de succès d'environ 75 % sur les appels d'offres auxquels Alliance Services Plus France a participé au cours des derniers mois. Le Groupe entend poursuivre le développement de ses expertises sur ce marché stratégique, soutenu par l'essor des besoins liés à l'intelligence artificielle et aux capacités de calcul souveraines.

Au Brésil, les perspectives demeurent également favorables. La poursuite des investissements des opérateurs télécoms, le développement des infrastructures numériques et la montée en puissance du nouveau contrat conclu avec un constructeur renommé devraient contribuer à soutenir la croissance des activités au cours des prochains exercices.

Parallèlement, le Groupe poursuivra la transformation de son pôle Digital en concentrant ses investissements sur les activités à forte valeur ajoutée, notamment les services managés, le DevOps, la cybersécurité, la data et l'accompagnement des transformations numériques. Cette stratégie de sélectivité doit permettre d'améliorer progressivement la rentabilité tout en renforçant la qualité du portefeuille d'activités.

Plusieurs consultations et appels d'offres demeurent par ailleurs en cours, tant dans les activités HPC que dans les services d'infogérance. Bien que leur issue ne puisse être anticipée à ce stade, elles témoignent du maintien d'une dynamique commerciale soutenue et de la reconnaissance des expertises du Groupe.

Fort de la qualité de son portefeuille clients, de son positionnement sur des marchés porteurs et des effets attendus des mesures de transformation engagées, GECI International entend poursuivre sa trajectoire de croissance rentable et d'amélioration progressive de ses performances opérationnelles et financières au cours de l'exercice 2026-2027.

6.6.2. Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

D'autres exercices de BSA₃ ont été exercés en avril et mai 2026, pour un total de 13 267 BSA₃ donnant lieu à la création de 22 964 actions nouvelles.

Le rachat des BSA₂ en juin 2026, ont donné lieu à la création de 213 533 actions nouvelles (voir ci-dessous).

Renforcement de la structure financière et simplification des instruments dilutifs

En juin 2026, GECI International a engagé deux opérations destinées à optimiser sa structure financière, à renforcer ses fonds propres et à réduire le nombre d'instruments financiers susceptibles de diluer le capital. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de rationalisation financière engagée par le Groupe.

i) Rachat partiel des obligations simples (OS) et des BSA₃

La première opération a consisté au rachat d'une partie des obligations simples (OS) et des bons de souscription d'actions BSA₃ émis en février 2025. La Société a proposé aux porteurs de céder jusqu'à 50 % de leurs obligations, accompagnées d'une partie des BSA₃ associés, en vue de leur annulation.

À l'issue de cette opération, 4 575 OS et 137 250 BSA₃ ont été rachetés puis annulés, représentant près de 37 % des OS et 40 % des BSA₃ initialement en circulation. Le coût total de l'opération s'est élevé à 564 463,50 euros, réglé intégralement en numéraire.

Au-delà de la réduction du potentiel de dilution, cette opération a permis d'allonger l'échéancier des obligations restantes, les porteurs ayant accepté de différer les remboursements des OS conservées jusqu'à leur échéance (soit au 18 mars 2027), sauf cas de remboursement anticipé.

ii) **Rachat des BSA₂ et renforcement des fonds propres**

La seconde opération a porté sur le rachat de la quasi-totalité des BSA₂ émis en avril 2024. Contrairement à l'opération précédente, cette acquisition n'a donné lieu à aucun décaissement de trésorerie. Le prix de rachat des BSA₂ a été intégralement réglé par compensation avec le prix de souscription d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux porteurs ayant cédé leurs bons.

Au total, 290 785 BSA₂ ont été rachetés puis annulés, soit plus de 99 % des BSA₂ en circulation. Cette opération s'est accompagnée de l'émission de 213 533 actions nouvelles, représentant un montant de 409 983,36 euros, intégralement inscrit en capitaux propres. Les actions nouvelles font l'objet d'un engagement de conservation de neuf mois, avec un mécanisme de libération progressive.

iii) **Une structure financière renforcée**

Ces deux opérations contribuent à simplifier la structure du capital de GECI International, à réduire significativement les instruments dilutifs en circulation et à renforcer les capitaux propres du Groupe. Elles améliorent également la visibilité de l'actionnariat et offrent une base financière plus lisible pour accompagner les prochaines étapes du développement de la Société.

6.6.3. **Evolution du périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (Chapitre 8).

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe 6.1.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la liquidation de sa filiale britannique GECI Ltd. Cette opération, sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, constitue la seule évolution de périmètre intervenue sur l'exercice.

6.6.4. **Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation**

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration du **16 juillet 2026**.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes consolidés clos le 31 mars 2025 ont été reconduits pour l'établissement des états financiers

consolidés au 31 mars 2026, à l'exception de l'application des nouvelles normes et amendements devenus obligatoires au cours de l'exercice, notamment :

- Amendements à **IAS 21** « Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité ».

L'application de cet amendement est sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, une interprétation relative à la méthodologie de calcul des engagements de retraite au titre d'**IAS 19** concernant certains régimes à prestations définies plafonnés a été publiée au cours des exercices précédents. Le Groupe appliquant la convention collective nationale Syntec, dont les droits ne sont pas plafonnés, cette interprétation n'a pas d'incidence sur ses engagements sociaux.

Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés au 31 mars 2026 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, lequel a été apprécié sur une période de douze mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Dans ce cadre, la Direction a établi un plan de trésorerie consolidé intégrant l'ensemble des filiales françaises du Groupe. Ce plan repose sur les hypothèses d'activité retenues pour l'exercice à venir et tient compte de l'environnement économique actuel ainsi que du niveau d'activité sécurisé à la date d'arrêt des comptes.

Les prévisions de trésorerie intègrent notamment :

- les moratoires et accords d'étalement déjà obtenus ;
- le remboursement des obligations simples OS₂ conformément aux modalités approuvées par les obligataires ;
- les coûts liés au redéploiement des activités et au renforcement des équipes opérationnelles ;
- les demandes de remboursement de crédits d'impôt et autres créances fiscales ;
- le soutien financier de l'actionnaire de référence.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'un potentiel de financement complémentaire résultant des BSA₃ restant en circulation, représentant un potentiel de levée de fonds estimé à environ 0,7 million d'euros. Le Groupe dispose également d'un socle d'investisseurs susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin afin de renforcer sa liquidité et d'accompagner ses projets de développement.

Sur la base de ces hypothèses, les prévisions de trésorerie font apparaître une situation de liquidité compatible avec les besoins de financement du Groupe sur l'horizon d'analyse retenu.

La Direction assure un suivi régulier de ce plan de trésorerie et procède à son actualisation afin de tenir compte de l'évolution de l'activité, des conditions de marché et des risques identifiés.

Dans le cadre de l'appréciation du principe de continuité d'exploitation, le Groupe procède également à l'analyse des risques, litiges et engagements susceptibles de générer des sorties de trésorerie sur la période considérée. Cette analyse est réalisée au cas par cas en tenant compte de l'état d'avancement des procédures, des avis des conseils juridiques, de la probabilité de réalisation des risques ainsi que des obligations connues à la date d'arrêt des comptes.

Au 31 mars 2026, les hypothèses retenues intègrent l'ensemble des éléments connus à cette date ainsi que les provisions comptabilisées conformément aux dispositions de la norme **IAS 37**.

En conséquence, la Direction considère que l'application du principe de continuité d'exploitation demeure appropriée pour l'établissement des présents états financiers consolidés.

Normes publiées mais non encore applicables

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'était pas obligatoire au 31 mars 2026 ou qui n'avaient pas encore été adoptés par l'Union européenne à cette date, notamment :

- **IFRS 18** « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- **IFRS 19** « Filiales sans responsabilité publique : informations à fournir » ;
- Amendements à **IFRS 9** et **IFRS 7** relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements à **IFRS 9** et **IFRS 7** relatifs aux contrats d'électricité renouvelable ;
- Améliorations annuelles des normes **IFRS – Volume 11** ;
- Amendements à **IFRS 10** et **IAS 28** « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de ces textes sur ses états financiers consolidés.

6.6.5. Règles de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales **IFRS (International Financial Reporting Standards)** telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 mars 2026.

Par ailleurs, une interprétation relative à la méthodologie de calcul des engagements de retraite au titre d'**IAS 19** concernant certains régimes à prestations définies plafonnés a été publiée au cours des exercices précédents. Le Groupe appliquant la convention collective nationale Syntec, dont les droits ne sont pas plafonnés, cette interprétation n'a pas d'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux.

Conformément à **IAS 1** « Présentation des états financiers », le Groupe présente séparément au bilan les actifs et passifs courants et non courants.

Un actif est classé en courant lorsqu'il est attendu qu'il soit réalisé, vendu ou consommé dans le cadre du cycle normal d'exploitation du Groupe, qu'il est détenu principalement à des fins de transaction ou qu'il doit être réalisé dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en courant lorsqu'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation du Groupe, qu'il est détenu principalement à des fins de transaction ou qu'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs courants, à l'exclusion des éléments de trésorerie et des dettes financières, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

6.6.6. Evolution du périmètre de consolidation Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les dispositions des normes **IFRS 10** « États financiers consolidés », **IFRS 11** « Partenariats », **IFRS 12** « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et **IAS 28** « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Conformément à **IFRS 10**, le contrôle est apprécié au regard de l'exposition aux rendements variables générés par l'entité, de la capacité à exercer un pouvoir sur celle-ci ainsi que du lien entre ce pouvoir et les rendements obtenus.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées conformément aux dispositions d'**IFRS 11** et d'**IAS 28**.

Les états financiers des sociétés consolidées sont établis à la même date de clôture que ceux de la société mère ou font l'objet des retraitements nécessaires afin d'assurer l'homogénéité des méthodes comptables et des périodes de présentation.

Le périmètre de consolidation au 31 mars 2026 est présenté à la **note 8**.

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 mars, à l'exception de certaines filiales étrangères dont les comptes statutaires sont établis à une date différente. Dans ce cas, des situations intermédiaires ou des retraitements appropriés sont réalisés afin de prendre en compte les opérations significatives intervenues jusqu'au 31 mars 2026.

6.6.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes **IFRS** requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que le recours à des estimations et hypothèses susceptibles d'affecter les montants présentés au titre des actifs, passifs, produits, charges et informations figurant dans les notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les conditions économiques connues à la date d'arrêté des comptes ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent néanmoins différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues de manière continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de façon prospective dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée ainsi que dans les exercices ultérieurs affectés.

Les principaux domaines nécessitant l'exercice de jugements ou le recours à des estimations significatives concernent notamment :

- l'évaluation de la continuité d'exploitation ;
- l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients ;
- l'évaluation des provisions pour risques et litiges ;
- l'évaluation des engagements de retraite et avantages au personnel ;
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ;
- la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'évaluation des actifs d'impôts différés et leur recouvrabilité ;

- l'appréciation du chiffre d'affaires et de l'avancement des contrats lorsque des jugements significatifs sont nécessaires.

La Direction considère que les hypothèses retenues sont appropriées au regard des circonstances et des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

6.6.8. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes **IAS 21**, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

6.6.9. Instruments financiers

6.6.9.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés du Groupe comprennent principalement :

- les créances clients et autres créances ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- les dettes financières ;
- les dettes fournisseurs et autres passifs financiers ;
- les participations non consolidées et autres actifs financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités, les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée, le cas échéant, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

6.6.9.2. Classification et évaluation des actifs financiers

Conformément à la norme **IFRS 9** « Instruments financiers », les actifs financiers sont classés selon :

- le modèle économique retenu pour leur gestion ;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés à ces actifs.

Les actifs financiers sont ainsi évalués :

- soit au coût amorti lorsque l'objectif est de détenir les actifs afin d'en percevoir les flux contractuels ;
- soit à la juste valeur par capitaux propres (autres éléments du résultat global) lorsque l'objectif est à la fois d'encaisser les flux contractuels et de céder les actifs ;
- soit à la juste valeur par résultat dans tous les autres cas.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par résultat sont comptabilisées en résultat de la période.

6.6.9.3. Immobilisations financières et dépréciation

Les participations non consolidées sont comptabilisées à la juste valeur conformément à **IFRS 9**. Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, elles sont évaluées selon les méthodes d'évaluation appropriées tenant compte des informations disponibles à la date de clôture.

Conformément à **IFRS 9**, le Groupe applique le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou ECL) pour l'évaluation du risque de crédit attaché à ses actifs financiers.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dès la comptabilisation initiale de l'actif financier et sont réévaluées à chaque date de clôture afin de refléter l'évolution du risque de crédit.

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée prévue par **IFRS 9**, consistant à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle des créances.

Les dépréciations sont déterminées sur la base d'une analyse individuelle des créances significatives et, le cas échéant, d'une approche collective fondée sur des caractéristiques homogènes de risque de crédit.

Les pertes de valeur constatées sont comptabilisées en résultat opérationnel.

6.6.10. Regroupement d'activités

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme **IFRS 3** « Regroupements d'entreprises ».

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ainsi que les passifs éventuels répondant aux critères de comptabilisation sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée, le cas échéant, du montant des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« goodwill ») correspond à l'excédent :

- de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle et, le cas échéant, de la juste valeur de la participation précédemment détenue ;
- sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à l'actif du bilan et ne font pas l'objet d'un amortissement. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ainsi qu'à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lorsque la juste valeur des actifs nets acquis excède le coût du regroupement, l'excédent résultant de cette acquisition à des conditions avantageuses (« badwill ») est immédiatement comptabilisé en résultat après réexamen de l'identification et de l'évaluation des actifs acquis et passifs repris.

6.6.11. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Les sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidées à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle au sens d'**IFRS 10**.

Les sociétés cédées au cours de l'exercice demeurent consolidées jusqu'à la date à laquelle le Groupe perd le contrôle de ces entités.

En conséquence, le compte de résultat consolidé intègre les produits, charges et flux de trésorerie des sociétés acquises à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de sortie du périmètre de consolidation.

Les variations de participation n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées directement en capitaux propres, sans impact sur le résultat consolidé.

6.6.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme **IFRS 5** « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant ou un groupe destiné à être cédé est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

Cette classification est retenue lorsque la vente est hautement probable, que l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et qu'un plan de cession a été engagé par la Direction.

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. À compter de leur classement en actifs détenus en vue de la vente, ils ne font plus l'objet d'amortissements ou de dépréciations systématiques liées à leur utilisation.

Une activité abandonnée correspond à une composante du Groupe qui a été cédée ou classée comme détenue en vue de la vente et qui représente :

- une ligne d'activité ou une zone géographique significative et distincte ;
- un programme coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique significative et distincte ;
- ou une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le résultat après impôt des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé.

Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont présentés séparément dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Lorsque cela est nécessaire, les informations comparatives des périodes antérieures sont retraitées afin d'assurer la comparabilité des états financiers.

Les actifs et passifs relatifs aux activités classées comme détenues en vue de la vente sont présentés séparément au bilan consolidé.

6.6.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients conformément à la norme **IFRS 15**.

Les activités du Groupe sont principalement constituées de prestations de services à forte valeur ajoutée dans les domaines du **calcul haute performance** (HPC), de l'ingénierie, de l'infogérance, des infrastructures informatiques, des télécommunications et des services numériques.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle des services est transféré au client, pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

La majorité des prestations réalisées par le Groupe étant exécutées de manière continue sur une période donnée, le chiffre d'affaires est généralement reconnu au fur et à mesure de l'exécution des prestations (« over time »), selon les modalités prévues contractuellement.

Pour les contrats faisant l'objet d'un engagement au forfait ou comportant plusieurs obligations de performance, le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du degré d'avancement des travaux réalisés, déterminé sur la base des coûts engagés, des temps consommés ou de toute autre méthode reflétant fidèlement le transfert du contrôle au client.

Lorsque les contrats prévoient des travaux complémentaires ou des modifications de périmètre dont la facturation n'a pas encore fait l'objet d'un avenant formel à la date de clôture, le Groupe comptabilise un produit variable uniquement lorsqu'il est hautement probable qu'aucune reprise significative du chiffre d'affaires comptabilisé ne sera nécessaire ultérieurement.

Les créances résultant de prestations réalisées et non encore facturées sont comptabilisées conformément aux dispositions d'**IFRS 15**.

Les coûts directement attribuables à l'obtention ou à l'exécution d'un contrat sont comptabilisés en actif lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation prévus par **IFRS 15**. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ces montants ne présentent pas de caractère significatif et les frais commerciaux, administratifs et financiers sont généralement comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

6.6.14. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées conformément à la norme **IAS 20** « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

Une subvention publique est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe respectera les conditions attachées à son octroi et que la subvention sera effectivement reçue.

Les subventions destinées à compenser des charges d'exploitation sont comptabilisées en résultat de manière systématique sur les périodes au cours desquelles les charges correspondantes sont enregistrées. Elles sont présentées en résultat opérationnel courant, généralement sur la ligne « Autres produits opérationnels courants » ou en diminution des charges auxquelles elles se rapportent.

Les crédits d'impôt liés à des dépenses d'exploitation, notamment le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), sont comptabilisés en résultat opérationnel selon un traitement analogue à celui des subventions publiques, au titre de la période au cours de laquelle les dépenses éligibles sont engagées.

Les subventions relatives à des actifs ou à des projets de développement immobilisés sont comptabilisées au passif du bilan puis reprises progressivement en résultat sur la durée d'utilité des actifs concernés, de manière à compenser les charges d'amortissement correspondantes.

Lorsque les dépenses concernées ont été immobilisées mais ne font pas encore l'objet d'un amortissement à la date de clôture, les subventions correspondantes sont maintenues au passif du bilan en produits différés jusqu'au démarrage de l'amortissement des actifs financés.

6.6.15. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant constitue l'indicateur retenu par le Groupe pour apprécier la performance opérationnelle de ses activités récurrentes.

Il correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels, lesquels regroupent les éléments inhabituels, non récurrents ou significatifs par leur nature ou leur montant.

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités opérationnelles du Groupe, à l'exclusion :

- du résultat financier ;
- de la charge d'impôt sur le résultat ;
- du résultat des activités abandonnées ;
- du résultat des sociétés mises en équivalence, le cas échéant.

Le résultat opérationnel courant est suivi régulièrement par la Direction afin d'apprécier la performance économique récurrente des différentes activités du Groupe.

6.6.16. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels regroupent les éléments non récurrents, inhabituels ou significatifs qui, en raison de leur nature ou de leur montant, ne sont pas considérés comme relevant de l'activité opérationnelle courante du Groupe.

Conformément à la recommandation **ANC n°2020-01** du 6 mars 2020, relative aux indicateurs de performance, le Groupe présente séparément les produits et charges opérationnels non courants dont la nature, la fréquence ou le montant justifient une présentation distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle récurrente.

Peuvent notamment être classés dans cette rubrique :

- les coûts de restructuration, de réorganisation ou de transformation ;
- les coûts liés aux opérations de croissance externe ou de cession d'activités ;
- les litiges exceptionnels et leurs dénouements ;
- les pertes de valeur significatives comptabilisées conformément à IAS 36 ;
- les plus-values et moins-values de cession d'actifs corporels, incorporels ou financiers ;
- les reprises ou dotations de provisions présentant un caractère exceptionnel ;
- plus généralement, tout produit ou charge dont la présentation distincte est jugée pertinente au regard de la compréhension des états financiers.

6.6.17. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés déterminés conformément à **IAS 12** « Impôts sur le résultat ».

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de l'exercice, déterminé selon les règles fiscales en vigueur dans chaque juridiction où le Groupe exerce ses activités.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs bases fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, sur la base des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant notamment des déficits fiscaux reportables, crédits d'impôt non utilisés ou différences temporaires déductibles ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation.

À chaque date de clôture, la valeur comptable des actifs d'impôts différés est réexaminée afin de s'assurer que leur recouvrabilité demeure probable au regard des perspectives de résultats futurs.

6.6.18. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation des effets potentiellement dilutifs des instruments donnant accès au capital.

Les instruments potentiellement dilutifs comprennent notamment les bons de souscription d'actions (BSA), les plans d'attribution gratuite d'actions ainsi que tout autre instrument financier susceptible d'être converti ou exercé en actions ordinaires.

Les instruments potentiellement dilutifs ne sont pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action que lorsque leur effet est dilutif. Lorsqu'ils ont un effet anti-dilutif, ils sont exclus du calcul conformément à **IAS 33** « Résultat par action ».

6.6.19. Tests de dépréciation

Conformément à **IAS 36** « Dépréciation d'actifs », le Groupe apprécie à chaque date de clôture l'existence d'indices de perte de valeur affectant ses actifs corporels, incorporels ou financiers.

Les écarts d'acquisition (goodwill) ainsi que les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Pour les autres actifs, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre :

- la juste valeur diminuée des coûts de sortie ;
- la valeur d'utilité, déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »).

Lorsqu'une UGT fait l'objet d'un test de dépréciation, toute perte de valeur constatée est affectée en priorité au goodwill rattaché à cette UGT puis, le cas échéant, aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat opérationnel, en tant que charge non courante.

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie également s'il existe des indices permettant de conclure à une reprise de perte de valeur précédemment comptabilisée. Les pertes de valeur relatives aux actifs autres que les goodwill peuvent faire l'objet d'une reprise lorsque les conditions qui avaient justifié leur constatation ont disparu ou se sont améliorées. Conformément à **IAS 36**, les pertes de valeur comptabilisées sur les goodwill ne peuvent pas être reprises.

6.6.20. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ▪ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériels de transport | 5 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux

au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Immobilisations financières

(Cf 6.6.9.3).

6.6.21. Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit au titre des prestations réalisées, conformément à **IFRS 15**. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque celle-ci est applicable.

Les créances clients sont présentées nettes des avoirs à établir, des remises, ristournes et autres réductions commerciales accordées aux clients.

Conformément à **IFRS 9** « Instruments financiers », le Groupe applique le modèle des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou ECL) pour l'évaluation du risque de crédit attaché à ses créances clients.

Le Groupe applique l'approche simplifiée prévue par **IFRS 9**, consistant à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle des créances dès leur comptabilisation initiale.

L'évaluation des dépréciations tient compte notamment :

- de l'ancienneté des créances ;
- de l'historique des pertes constatées ;
- de la situation financière des débiteurs ;
- des perspectives économiques et sectorielles connues à la date de clôture ;
- de tout élément spécifique susceptible d'affecter la recouvrabilité des créances.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat opérationnel et viennent diminuer la valeur comptable des créances concernées.

6.6.22. Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités, les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements sont classés en équivalents de trésorerie lorsqu'ils ont une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois à compter de leur date d'acquisition et qu'ils présentent un risque négligeable de variation de valeur.

Conformément à **IFRS 9**, les actifs financiers constituant les équivalents de trésorerie sont comptabilisés selon leur catégorie de classement et d'évaluation. Lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur par résultat, les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend les disponibilités et équivalents de trésorerie diminués, le cas échéant, des concours bancaires courants remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

6.6.23. Endettement net

L'endettement financier net constitue un indicateur suivi par la Direction afin d'apprécier la structure financière et la liquidité du Groupe.

Il correspond à la somme des dettes financières courantes et non courantes, diminuée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et, le cas échéant, des autres actifs financiers liquides détenus à la date de clôture.

Conformément à **IFRS 16**, les dettes locatives relatives aux contrats de location entrant dans le champ d'application de cette norme sont incluses dans l'endettement financier net.

Le Groupe recourt également à des programmes d'affacturage. Lorsque les créances cédées ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation prévus par **IFRS 9**, notamment lorsque le Groupe conserve l'essentiel des risques et avantages associés à ces créances, celles-ci demeurent comptabilisées à l'actif du bilan.

Dans ce cas, les financements obtenus auprès du factor sont comptabilisés en dettes financières courantes. Les encours correspondants sont intégrés dans le calcul de l'endettement financier net.

Au 31 mars 2026, les opérations d'affacturage mises en place par le Groupe ne répondent pas aux critères de décomptabilisation des créances et sont par conséquent traitées comme des financements garantis par des créances clients.

6.6.24. Provisions

Les provisions sont comptabilisées conformément à la norme **IAS 37** « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes propres à chaque situation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier au fur et à mesure de l'écoulement du temps.

Les provisions font l'objet d'une revue à chaque date de clôture et sont ajustées afin de refléter la meilleure estimation du risque à cette date. Elles sont reprises lorsque l'obligation ayant justifié leur comptabilisation n'existe plus ou lorsqu'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ils font l'objet d'une information en annexe lorsque leur incidence potentielle est jugée significative, sauf lorsque la probabilité de sortie de ressources est faible.

6.6.25. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés des indemnités de départ à la retraite entrant dans la catégorie des régimes à prestations définies au sens de la norme **IAS 19** « Avantages du personnel ».

Le Groupe applique la convention collective nationale Syntec. Les interprétations publiées concernant certains régimes à prestations définies plafonnés ne trouvent pas à s'appliquer aux engagements du Groupe, les droits prévus par cette convention n'étant pas plafonnés.

Les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit Method ») sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à chaque clôture par un actuaire indépendant.

L'évaluation des engagements repose notamment sur des hypothèses relatives :

- à l'âge probable de départ à la retraite ;
- à l'évolution future des rémunérations ;
- au taux d'actualisation ;
- au taux d'inflation ;
- aux probabilités de présence des salariés jusqu'à leur départ à la retraite ;
- aux tables de mortalité en vigueur.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2026 sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 4,15 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 3,00 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 3,8 % et 18,2 %.

Conformément à **IAS 19** :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice est comptabilisé en résultat opérationnel ;
- la charge financière liée à l'actualisation de l'engagement est comptabilisée en résultat financier ;
- les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses ou des ajustements d'expérience sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (OCI), sans recyclage ultérieur en résultat.

Les engagements ne font pas l'objet d'un financement externe et sont couverts par les ressources propres du Groupe lors du versement effectif des prestations aux bénéficiaires.

La réforme des retraites issue de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 est prise en compte dans les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements au 31 mars 2026.

6.6.26. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme **IFRS 2** « Paiement fondé sur des actions », les avantages accordés aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le montant comptabilisé tient compte du nombre d'actions dont l'acquisition est estimée probable au regard des conditions de présence et, le cas échéant, des conditions de performance prévues par le plan.

À chaque date de clôture, le Groupe réévalue le nombre d'actions dont l'acquisition est estimée probable et ajuste, le cas échéant, la charge comptabilisée sur la période.

Les charges relatives aux plans d'attribution gratuite d'actions sont enregistrées au sein des charges de personnel du résultat opérationnel.

6.6.27. Gestion du risque financier

Introduction

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques financiers, principalement :

- le risque de crédit ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de marché, comprenant notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et, le cas échéant, le risque lié aux variations de valeur de certains instruments financiers.

La gestion de ces risques s'inscrit dans le cadre de la politique financière du Groupe, dont l'objectif est de préserver sa solidité financière, de sécuriser ses flux de trésorerie et de limiter l'impact potentiel des fluctuations de marché sur ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à identifier, évaluer et suivre les principaux risques financiers auxquels il est exposé. Ces procédures reposent notamment sur un suivi régulier des positions financières, des engagements contractuels, de la trésorerie et des expositions aux contreparties.

La Direction Financière assure le pilotage de ces risques et rend compte régulièrement à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de leur évolution ainsi que des mesures de maîtrise mises en œuvre.

Les informations quantitatives relatives aux différents risques financiers sont présentées dans les notes annexes correspondantes des présents états financiers consolidés.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

La Société procède à l'évaluation des pertes attendues sur ses créances, ainsi et eu égard à l'IFRS 9, elle comptabilise une dépréciation sur la créance dès lors que l'estimation des pertes

attendues est fiable. Aussi, les clients contentieux dont la situation semble irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan.

Compte tenu de la présence du Groupe en France et au Brésil, une attention particulière est portée au suivi du risque de change lié aux fluctuations du réal brésilien ainsi qu'à la gestion des besoins de financement et de liquidité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières à leur échéance.

La politique du Groupe consiste à maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de financer ses activités, honorer ses engagements financiers et préserver sa flexibilité financière. La gestion du risque de liquidité repose notamment sur un suivi régulier des flux de trésorerie, l'établissement de prévisions de trésorerie à court et moyen terme ainsi que sur la diversification des sources de financement.

La Direction Financière assure un suivi permanent de la situation de trésorerie du Groupe et procède à une actualisation régulière des prévisions de liquidité afin d'anticiper les besoins de financement éventuels.

Au 31 mars 2026	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	193	818	1 011
OBSA	1 134	0	1 134
Comptes courants actionnaires	1 333	0	1 333
Avances perçues du Factor	727	0	727
Découvert bancaires	405	0	405
Autres dettes Financières	0	0	0
Total Dettes Financières	3 792	818	4 610
Provisions	109	125	233
Impôts différés Passif	(0)	(0)	(0)
Fournisseurs	1 922		1 922
Dettes sociales	1 164		1 164
Dettes Fiscales	3 109		3 109
Produits constatés d'avance	12		12
Autres	537		537
Total Dettes d'Exploitation	6 853	125	6 977
Disponibilités	(242)	0	(242)
Endettement net	10 402	942	11 344

Au 31 mars 2026, les dettes financières du Groupe s'élèvent à 4,6 millions d'euros, incluant notamment les dettes locatives comptabilisées conformément à **IFRS 16**. La charge financière nette de l'exercice s'établit à 0,1 million d'euros.

Les principales composantes de l'endettement financier sont les suivantes :

- un découvert bancaire historique contracté par la société Groupe Eolen préalablement à son acquisition par le Groupe GECI International, dont le capital restant dû s'élève à 0,4 million d'euros au 31 mars 2026 ;
- des financements obtenus dans le cadre du programme d'affacturage pour un montant de 0,7 million d'euros ;
- des obligations simples issues de l'émission d'OBSA₂ pour un montant de 1,1 million d'euros ;
- un compte courant d'associé apporté par l'actionnaire de référence pour un montant de 1,3 million d'euros ;
- les autres dettes financières et dettes locatives entrant dans le calcul de l'endettement financier du Groupe.

Postérieurement à la clôture, le Groupe a poursuivi les actions engagées visant à renforcer sa structure financière, notamment à travers le remboursement anticipé partiel des OS₂ approuvé par les obligataires ainsi que la poursuite de la gestion active de ses besoins de financement.

Au regard des ressources financières disponibles, des financements en place, du soutien de l'actionnaire de référence et des prévisions de trésorerie établies par la Direction, le Groupe estime disposer des moyens nécessaires pour faire face à ses engagements financiers sur l'horizon retenu pour l'appréciation de la continuité d'exploitation.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que l'évolution de certains paramètres de marché, notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les prix de marché, affecte le résultat, les flux de trésorerie ou la valeur des actifs et passifs financiers du Groupe.

La politique du Groupe vise à identifier, mesurer et suivre ces expositions afin de limiter leurs impacts potentiels sur sa situation financière et ses performances, tout en conservant la flexibilité nécessaire au développement de ses activités.

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est principalement exposé :

- au risque de change lié à ses activités internationales, notamment au Brésil ;
- au risque de taux d'intérêt sur certains financements ;
- dans une moindre mesure, au risque de variation de valeur de certains actifs financiers.

Le Groupe ne met pas en œuvre, à la date de clôture, de stratégie significative de couverture de marché au moyen d'instruments financiers dérivés.

Les expositions aux différents risques de marché font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Financière.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2026 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2026	Valeur bilantielle Au 31 Mars 2025
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable		
Passifs financiers	2 660	1 132	818	-	-	-	3 478	1 132	4 610	3 202
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 922	-	-	-	-	-	1 922	-	1 922	1 986
Passif impôt exigible	461	-	-	-	-	-	461	-	461	376
Autres passifs courants	4 361	-	-	-	-	-	4 361	-	4 361	5 161
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(242)	-	-	-	-	-	(242)	-	(242)	(716)
Position nette	9 161	1 132	-	818	-	-	9 979	1 132	11 111	10 008

Au 31 mars 2025 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2025	Valeur bilantielle Au 31 Mars 2024
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable		
Passifs financiers	1 296	1 344	563	-	-	-	1 859	1 344	3 202	3 541
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 986	-	-	-	-	-	1 986	-	1 986	2 428
Passif impôt exigible	376	-	-	-	-	-	376	-	376	495
Autres passifs courants	5 161	-	-	-	-	-	5 161	-	5 161	6 969
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(716)	-	-	-	-	-	(716)	-	(716)	(2 596)
Position nette	8 102	1 344	- 563	-	-	-	8 665	1 344	10 008	10 837

Le Groupe est faiblement exposé au risque de taux d'intérêt.

À la date de clôture, l'exposition du Groupe aux variations de taux concerne principalement les financements obtenus dans le cadre des contrats d'affacturage, dont la rémunération est indexée sur les conditions de marché.

Les autres dettes financières du Groupe, notamment les comptes courants d'associés, les obligations simples issues des émissions d'OBSA ainsi que les dettes financières contractées à taux fixe, ne présentent pas d'exposition significative au risque de variation des taux d'intérêt.

Compte tenu du niveau limité de son exposition, le Groupe n'a pas mis en place de dispositif spécifique de couverture du risque de taux au 31 mars 2026.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait des remboursements des emprunts au cours de l'exercice.

En k€	Mars.26				Mars.25
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Retraitement Loyers IFRS 16 ⁽¹⁾	1 011	193	597	221	160
OBSA ⁽²⁾	1 134	1 134	-	-	1 684
Comptes courants actionnaires ⁽³⁾	1 333	1 333	-	-	14
Factor ⁽⁴⁾	727	727	-	-	818
Découverts et autres	405	405	-	-	526
Dettes financières	4 610	3 792	597	221	3 202
dont court et moyen terme	3 792	3 792	-	-	2 640
dont long terme	818	-	597	221	563
Disponibilités et assimilés	(242)	(242)	-	-	(716)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	4 367	3 549	597	221	2 486

⁽¹⁾ Retraitement des loyers du siège social à Boulogne Billancourt, ceux de la filiale Groupe Eolen à Roanne, et ceux de la filiale au Brésil (IFRS 16) ;

⁽²⁾ La Société a procédé en avril 2024 à l'émission de 17 250 OBSA₁ portant intérêt au taux annuel de 12 %. L'intégralité de cet emprunt a été remboursée conformément à son échéancier, la dernière échéance étant intervenue en avril 2025.

En février 2025, la Société a réalisé une nouvelle émission de 18 405 OBSA₂ portant également intérêt au taux annuel de 12 % et remboursables sur une durée de 15 mois. Au 31 mars 2026, cinq échéances de remboursement avaient été honorées, laissant un encours résiduel de 1,1 million d'euros.

Postérieurement à la clôture, la Société a mis en œuvre une opération de remboursement anticipé partiel des OS₂, approuvée par les obligataires, conduisant au remboursement de 4

665 OS2 pour un montant d'environ 0,5 million d'euros. Le solde des obligations demeure remboursable selon les modalités prévues par la documentation financière applicable.

⁽³⁾ Comptes courants des sociétés XLP Holding, Centurion et Serge Bitboul.

⁽⁴⁾ Le Groupe bénéficie d'un contrat d'affacturage conclu avec FactoFrance pour une durée indéterminée, résiliable à tout moment par chacune des parties sous réserve d'un préavis de trois mois. Ce contrat couvre les sociétés Groupe Eolen et Alliance Services Plus.

La commission de financement est indexée sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30 %. La commission d'affacturage s'élève à 0,29 % HT des créances cédées, avec un minimum annuel de 30 K€ HT.

Les créances cédées ne répondant pas aux critères de décomptabilisation prévus par IFRS 9, elles demeurent comptabilisées à l'actif du bilan consolidé.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est relativement peu exposé au risque de change dans la mesure où sa politique consiste, dans la mesure du possible, à facturer ses prestations dans la devise de ses principaux coûts opérationnels. Cette approche permet de limiter naturellement l'exposition aux fluctuations de change. Le Groupe ne met pas en place de couverture spécifique du risque de change.

L'exposition résiduelle au risque de change provient principalement :

- des financements et soldes intragroupe libellés en euros détenus par certaines filiales étrangères ;
- des disponibilités bancaires et soldes commerciaux libellés en devises étrangères ;
- de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères, principalement la filiale brésilienne.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la filiale brésilienne a réalisé un chiffre d'affaires de 64,1 millions de réals brésiliens (BRL), soit 10,2 millions d'euros, représentant environ 55 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. L'évolution du réal brésilien a eu un impact défavorable estimé à environ 2,6 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice.

La filiale britannique n'a plus d'activité opérationnelle à la date de clôture et a fait l'objet d'une procédure de dissolution. La filiale israélienne n'a pas enregistré d'activité significative au cours de l'exercice.

Les principaux cours de change retenus pour la conversion des comptes des filiales étrangères sont présentés dans le tableau ci-après.

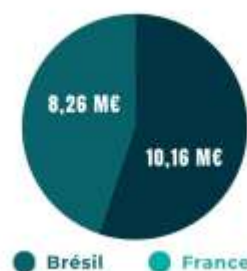
Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen N	Taux moyen N-1
Royaume Uni - GBP	1,15164	1,197089	1,15652	1,18857
Brésil - BRL	0,16649	0,15998	0,15868	0,16636
Israël - ILS	0,274876	0,248410	0,25979	0,25274

6.7. Notes sur les comptes consolidés

Note.1. Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Facturation	18 415	18 208
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	18 415	18 208



Recap Chiffre d'affaires en K euros	1 ^{er} semestre 24-25	1 ^{er} semestre 25-26	variation	en %	2 ^e semestre 24-25	2 ^e semestre 25-26	variation	en %	2024/2025 (12 mois)	2025/2026 (12 mois)	variation	en %
Technologie												
Brésil	4 825	5 182	357	+ 7,4%	3 953	4 978	1 025	+ 25,9%	8 778	10 160	1 382	+ 15,7%
Energie Transport Industrie	148	50	(98)	- 66,0%	59	46	(13)	- 21,8%	206	96	(110)	- 53,5%
Total	4 972	5 232	260	+ 5,2%	4 012	5 024	1 012	+ 25,2%	8 984	10 256	1 272	+ 14,2%
Digital												
Banque et Assurances	2 019	1 464	(555)	- 27,5%	1 716	1 195	(521)	- 30,4%	3 735	2 659	(1 076)	- 28,8%
Infogérance et Cyber	693	503	(190)	- 27,4%	585	599	15	+ 2,5%	1 278	1 102	(175)	- 13,7%
HPC	1 924	2 111	187	+ 9,7%	2 287	2 287	0	+ 0,0%	4 211	4 398	187	+ 4,4%
Total	4 636	4 078	(559)	- 12,1%	4 587	4 082	(506)	- 11,0%	9 224	8 159	(1 064)	- 11,5%
Chiffre d'Affaires Total	9 609	9 310	(299)	- 3,1%	8 599	9 105	506	+ 5,9%	18 208	18 415	208	+ 1,1%

Evolution du CA par pôle sur deux exercices



Note.2. Coûts Directs

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Frais de personnel	7 272	7 223
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	2 492	2 563
Amortissements et provisions		
Achats de marchandises	5 532	4 962
Autres Produits (dont CIR)	(417)	(353)
Coûts Directs	14 879	14 396

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

Note.3. Coûts Généraux et Administratifs

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Frais de personnel	1 147	1 163
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	211	508
Frais de télécommunication et frais postaux	157	103
Honoraires, consultants, contractors	1 224	1 162
Frais de représentation (Marketing)	25	26
Impôts et Taxes	80	182
Amortissements et provisions	91	434
Frais véhicules de société	18	19
Assurances	111	112
Frais bancaires	41	73
Frais de Recrutement et Formation	54	58
Affacturage	55	68
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	237	190
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	136	196
Autres charges	38	8
Frais généraux	3 624	4 303

Note.4. Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Pénalités		(284)
Provisions dépréciation	(26)	
Reprise sur Provisions engagement retraites	28	
Provision sur Dépréciation de la marque Eolen	(730)	
Régularisation Provisions charges antérieures		494
Autres	(3)	(7)
Autres produits et charges opérationnels	(730)	203

Conformément aux normes comptables applicables, le Groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs incorporels à la clôture de l'exercice. À l'issue de cette analyse, une dépréciation de 730 K€ a été constatée sur la valeur comptable de la marque.

Cette écriture résulte exclusivement de l'application des règles comptables relatives à l'évaluation des actifs et ne donne lieu à aucune sortie de trésorerie. Elle n'a ainsi aucun impact sur la situation de liquidité du Groupe ni sur sa capacité opérationnelle à poursuivre son développement.

Cette dépréciation ne remet pas en cause l'exploitation de la marque, son utilisation au sein des activités du Groupe ou les perspectives commerciales associées. Elle traduit uniquement l'actualisation de certains paramètres retenus dans les modèles d'évaluation utilisés dans le cadre des tests d'impairment réalisés à la clôture de l'exercice.

Note.5. Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires. Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Revenu financier (Placement...)		7
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	(127)	(185)
Coût de l'endettement Financier net	(127)	(178)
Gains et pertes de change	(0)	6
Actualisation des indemnités de fin carrière	(4)	(4)
Provision dépréciation immobilisations financières		
Dot./Amt primes de remb. des obligations	(46)	(187)
Autres	21	5
Autres produits et charges financières	(29)	(180)

Note.6. ImmobilisationsImmobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total	
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Immobilisations en cours		Total
Valeur brute au 31 mars 2025	1 041	1 657	4 850	3 300	10 848	405	11	741	569	32	1 758	12 606
Acquisitions						1 079		23	32		1 135	1 135
Cessions								(135)	(1)	(33)	(169)	(169)
Ecart conversion	1				1	0		(0)	10	1	12	13
Variations de périmètre												
Autres												
Valeur brute au 31 mars 2026	1 042	1 657	4 850	3 300	10 849	1 485	12	629	610	(0)	2 736	13 585
Amortissements au 31 mars 2025	(1 040)	(144)		(3 300)	(4 484)	(241)	(9)	(600)	(363)		(1 212)	(5 696)
Dotation	(2)	(0)	(730)	0	(732)	(256)		(142)	(38)		(436)	(1 168)
Perte de Valeur												
Reprise sur cessions						135					135	135
Ecart conversion	(1)				(1)	(0)	(1)	0	(6)		(6)	(7)
Variations de périmètre												
Autres												
Amortissements au 31 mars 2026	(1 042)	(145)	(730)	(3 300)	(5 216)	(497)	(9)	(607)	(406)		(1 519)	(6 736)
Valeur Nette au 31 mars 2026	0	1 512	4 120		5 632	988	2	22	204	(0)	1 217	6 849

Goodwill et tests de dépréciation

Conformément à **IFRS 3**, les goodwill issus des regroupements d'entreprises ne sont pas amortis. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies de l'acquisition et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ainsi que lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lors des regroupements d'entreprises, le prix d'acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables conformément à **IFRS 3**. Cette affectation peut conduire à la comptabilisation distincte d'actifs incorporels identifiables, notamment des marques, relations clients ou technologies.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, calculée à partir de flux futurs de trésorerie actualisés issus des plans d'affaires approuvés par la Direction, généralement établis sur une période de cinq ans et complétés par une valeur terminale.

Les principales hypothèses retenues portent sur l'évolution du chiffre d'affaires, les marges opérationnelles, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation (**WACC**), ajusté le cas échéant des risques spécifiques.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée en priorité sur le goodwill, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'UGT. Conformément à **IAS 36**, les dépréciations constatées sur les goodwill ne peuvent pas être reprises.

Dans le cadre de l'acquisition d'EOLEN, le Groupe a procédé à l'allocation du prix d'acquisition conformément à **IFRS 3**, conduisant notamment à la reconnaissance de la marque EOLEN et des relations clients, valorisées avec l'assistance d'un expert indépendant selon les méthodes d'évaluation habituellement retenues.

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2026 n'ont conduit à constater une perte de valeur que sur la marque EOLEN, pour un montant de 0,7 million d'euros, résultant principalement de la révision des hypothèses retenues dans son évaluation. Cette dépréciation traduit exclusivement un ajustement technique de la valeur comptable de la marque et ne reflète ni une dégradation de l'activité commerciale, ni une remise en cause du positionnement du Groupe sur ses marchés. Aucune dépréciation n'a été constatée sur les UGT France et Brésil, dont les valeurs recouvrables demeurent supérieures à leur valeur comptable.

UGT (VNC en K€)	Valeur testée	Perte de valeur	Mars 2026
Marque Eolen	4 890	(730)	4 160
UGT France	7 166		7 166
UGT Brésil	1 695		1 695
TOTAL	13 751	(730)	13 021
<i>dont perte de valeur</i>			<i>(730)</i>

Les tests de dépréciation reposent sur un taux de croissance à l'infini de 1,9 % pour l'ensemble des UGT. La valorisation de la marque EOLEN intègre un taux de redevance de 2,9 %, tandis que les taux d'actualisation (**WACC**), compris entre 14,0 % et 17,9 %, reflètent les caractéristiques et le profil de risque propres à chaque UGT, le taux le plus élevé étant retenu pour le Brésil en raison notamment du risque pays.

UGT	taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Marque Eolen	1,9%	14,0%
UGT France	1,9%	14,4%
UGT Brésil	1,9%	17,9%

Immobilisations financières

Au 31 mars 2026 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2025	10		1	115	125
Acquisitions/Augmentations				6	6
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements					
Ecart conversion					
Autres	1				1
Valeur brute au 31 mars 2026	11		1	121	133
Dépréciations au 31 mars 2025					
Dotation					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion					
Autres					
Dépréciations au 31 mars 2026					
Valeur Nette au 31 mars 2026	11		1	121	133

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

En K€	Au 31 mars 2026 Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclable	Prêts et créances au cout amorti	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	133			133	
Clients et autres débiteurs	4 509			4 509	
Actif impôt exigible	704			704	
Autres actifs courants	2 285			2 285	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	242	242			
Actifs	7 873	242	-	7 630	-
Dettes financières	4 610				4 610
Autres passifs non courants	-				-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 922				1 922
Passif impôt exigible	461				461
Autres passifs courants	4 361				4 361
Passifs	11 353	-	-	-	11 353

En K€	Au 31 mars 2025 Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclable	Prêts et créances au cout amorti	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	125			125	
Clients et autres débiteurs	4 359			4 359	
Actif impôt exigible	769			769	
Autres actifs courants	2 722			2 722	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	716	716			
Actifs	8 692	716	-	7 976	-
Dettes financières	3 202				3 202
Autres passifs non courants	-				-
Fournisseurs et autres créditeurs	1 986				1 986
Passif impôt exigible	376				376
Autres passifs courants	5 161				5 161
Passifs	10 724	-	-	-	10 724

Note.7. Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.26				Mars.25
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Retraitement Loyers IFRS 16 ⁽¹⁾	1 011	193	597	221	160
OBSA ⁽²⁾	1 134	1 134			1 684
Comptes courants actionnaires ⁽³⁾	1 333	1 333			14
Factor ⁽⁴⁾	727	727			818
Découverts et autres	405	405			526
Dettes financières	4 610	3 792	597	221	3 202
dont court et moyen terme	3 792	3 792			2 640
dont long terme	818		597	221	563
Disponibilités et assimilés	(242)	(242)			(716)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	4 367	3 549	597	221	2 486

⁽¹⁾ Retraitement des loyers à Boulogne-Billancourt (siège social), Roanne, et au Brésil (IFRS 16) ;

⁽²⁾ En février 2025, la société a émis 18 405 d'OBSA₂ au taux de 12% remboursable sur 15 mois. En août 2025, les obligataires lui ont accordé le report des mensualités en juin 2026, après le paiement de 5 échéances, il reste donc 1,1 million d'euros.

⁽³⁾ Comptes courants des sociétés XLP Holding, Centurion et Serge Bitboul.

⁽⁴⁾ Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont Groupe EOLEN, et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle, établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,29% HT des créances cédées avec un minimum de 30 K€ HT par an.

Note.8. Provisions

En K€	Mars.25	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.26
Provisions retraites et assimilées	135		20		(28)	(2)		125
Provision pour risques et litiges	117			(202)			85	
Provisions non courantes	251		20	(202)	(28)	(2)	85	125
Litiges prud'hommaux	130						(85)	45
Autres Litiges	150			(86)				64
Provisions courantes	280			(86)			(85)	109
Total des Provisions	531		20	(288)	(28)	(2)		233

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans différents contentieux, réclamations ou procédures susceptibles de donner lieu à des risques financiers.

La Direction Juridique du Groupe assure un suivi régulier de l'ensemble des litiges et risques identifiés au sein des différentes entités du Groupe. Ces informations, portant notamment sur la nature des dossiers, leur état d'avancement, les montants en jeu et l'appréciation des risques associés, sont régulièrement revues en coordination avec la Direction Financière.

L'évolution des principaux contentieux et risques fait l'objet d'un reporting périodique auprès de la Direction Générale, du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes.

Conformément à IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe estime probable une sortie de ressources et que le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable. Les principaux litiges et risques significatifs sont présentés ci-après.

a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**Le litige opposant la Société à la Région Grand Est (anciennement Région Lorraine) :**

Dans le cadre du développement du programme aéronautique Skylander, la Région Lorraine a accordé entre 2010 et 2012 trois aides financières à la société Sky Aircraft pour un montant total de 21,2 millions d'euros, dont le remboursement était garanti par GECI International dans certaines conditions.

À la suite des difficultés financières rencontrées par Sky Aircraft, placée en redressement judiciaire en octobre 2012 puis en liquidation judiciaire le 16 avril 2013, la Région Lorraine a appelé les garanties consenties par GECI International et procédé au recouvrement forcé d'environ 4 millions d'euros, notamment par saisie d'une partie du Crédit d'Impôt Recherche du Groupe.

Estimant que les conditions contractuelles de remboursement des aides n'étaient pas réunies, GECI International a engagé dès 2013 une procédure judiciaire afin de contester l'étendue de ces garanties. Parallèlement, un protocole d'accord conclu le 13 février 2014, dans le cadre de la procédure de conciliation ayant accompagné la cession du pôle Ingénierie au Groupe Alten, a permis la mainlevée des mesures conservatoires en contrepartie du versement de 4 millions d'euros à la Région. Ce protocole prévoit notamment que tout remboursement éventuel du solde demeurerait limité à 10 % du résultat net annuel bénéficiaire de GECI International jusqu'à complet apurement de la dette éventuellement reconnue.

Par jugement du 27 avril 2021, puis par arrêt de la Cour d'appel de Metz du 11 mai 2023, les juridictions ont considéré que seules les deuxième et troisième aides pouvaient, en principe, relever des garanties consenties par GECl International, sans toutefois prononcer de condamnation au paiement des sommes réclamées, en raison des stipulations du protocole de 2014.

La procédure a connu une évolution favorable avec l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 3 décembre 2025, qui a définitivement jugé que la garantie relative à la première aide était inopposable à GECl International faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce. Cette décision, rendue sans renvoi, écarte définitivement toute demande portant sur cette première avance.

À la date d'arrêté des comptes, seul demeure en discussion le litige relatif à la troisième avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà été versés par le Groupe. En tout état de cause, l'éventuelle exigibilité du solde de 1 million d'euros demeure strictement encadrée par les dispositions du protocole d'accord de 2014.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe considère qu'il n'existe pas, à la date d'arrêté des comptes, d'obligation actuelle justifiant la comptabilisation d'une provision. Conformément à la norme IAS 37, ce litige fait l'objet d'une information en annexe des comptes en tant que passif éventuel.

b) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

Le litige opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :

Dans le prolongement de certains contentieux historiques, le Groupe a engagé une procédure à l'encontre de ses anciens commissaires aux comptes et de plusieurs intervenants, afin de rechercher leur éventuelle responsabilité dans le cadre de missions réalisées au cours des exercices antérieurs.

Cette procédure, de nature indemnitaire, demeure en cours d'instruction. À la date d'arrêté des comptes, aucune décision définitive n'a été rendue. Le Groupe, assisté de ses conseils, poursuit activement la défense de ses intérêts et estime que ce contentieux n'est pas de nature à remettre en cause sa situation financière. Aucune provision complémentaire n'a été jugée nécessaire à ce titre.

c) Les litiges en droit social :

Le Groupe est partie à plusieurs procédures prud'homales engagées par d'anciens salariés ou consultants. Ces contentieux portent principalement sur la contestation de licenciements, des demandes de rappels de salaires ou d'indemnités, ainsi que, dans certains cas, sur des demandes de requalification de contrats de prestation en contrats de travail.

À la date d'arrêté des comptes, un dossier concerne la société GECl International et six dossiers concernent les sociétés du Groupe EOLEN. Ces procédures sont à différents stades d'avancement (première instance, appel ou mise en état). Plusieurs décisions favorables ont déjà été obtenues par le Groupe, tandis que les autres dossiers suivent leur cours normal devant les juridictions compétentes.

Au regard de l'analyse réalisée avec ses conseils, le Groupe considère que les provisions constituées au titre de ces litiges sont appropriées et reflètent de manière prudente le risque résiduel.

Note.9. Actifs sur contrats en cours

Néant

Note.10. Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Clients et compte rattachés	3 700	3 404
Provisions sur comptes clients	(67)	(64)
Factures à établir	875	1 020
Clients et autres débiteurs	4 509	4 359

Note.11. Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA).

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Avances Fournisseurs	11	14
Créances sociales	41	46
Créances fiscales hors impôt	1 776	1 842
Charges constatées d'avance	126	136
Créances diverses	331	685
Autres actifs courants	2 285	2 722
Créances d'impôt	704	769
Actif d'impôt exigible	704	769

Note.12. Passifs sur contrats en cours

Néant

Note.13. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 708	1 761
Factures non parvenues	214	225
Fournisseurs et autres créditeurs	1 922	1 986

Note.14. Autres passifs courants

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Dettes sociales	1 164	1 423
Dettes fiscales	2 647	3 562
Comptes clients créditeurs	55	53
Dettes diverses	482	115
Produits constatés d'avance	12	7
Autres passifs courants	4 361	5 161
Dettes d'impôts	461	376
Passif d'impôt exigible	461	376

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN ». Le Groupe a obtenu des moratoires pour l'étalement de ces dettes.

Note.15. Charge d'Impôts

En k€	Avril.25-Mar.26 12 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Impôts courants	(213)	(215)
Impôts différés	1	16
Charge d'impôts	(212)	(199)

Note.16. Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.24 - Mars.25 12 mois	Avril.23 - Mars.24 12 mois
Résultat net	(1 185)	(843)
Neutralisations		
Charges d'impôt	57	(151)
		1
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	(1 129)	(994)
Taux courant impôt d'imposition en France	25%	25%
Impôt théorique au taux courant français	(282)	(248)
Différences temporaires		
Divers (dont CIR)	(155)	(351)
Impact ID	(1)	(16)
Ecart de taux d'imposition	59	60
Dépréciation du Goodwill		
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	254	403
Charges d'impôt du Groupe	(126)	(151)
Taux effectif d'impôt	11,15%	15,24%

Note.17. Impôts différés Actif/Passif

En k€	Au 31 mars 2025	Variation en résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Au 31 mars 2026
Provision pour avantages au personnel	34	0				34
Activation de déficits	651					651
Réévaluations issues des regroupements d'actifs	0					0
Autres	(0)					(0)
Impôts différés Net	685	0	0	0	0	685
Impôts différés Actif	685					685
Impôts différés Passif	0					(0)

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à **IAS 12** selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs bases fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition dont l'application est attendue lors de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs concernés, sur la base des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporaires déductibles, des déficits fiscaux reportables et des crédits d'impôt non utilisés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'un examen à chaque clôture afin d'apprécier leur recouvrabilité au regard des perspectives de résultats futurs des entités concernées.

L'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés repose notamment sur les plans d'affaires et prévisions financières établis par la Direction, tenant compte des perspectives d'activité, de la rentabilité attendue des différentes entités du Groupe ainsi que des échéances de consommation des déficits fiscaux reportables.

Au 31 mars 2026, le montant comptabilisé n'est pas significatif.

Note.18. Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.25 Base en Euros	Exercice	Liasse 2026	Activation	Mars.26 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECI International	57 285	(226)	57 511		57 511	25%	14 378
Altona International	1 315	630	685		685	25%	171
Groupe Eolen	6 149	(1 844)	7 993	(974)	7 018	25%	1 755
Alliance Services Plus (France)	622	303	319		319	25%	80
Amundis	483	127	356	(595)	(239)	25%	(60)
Riskalis	1 429	8	1 421		1 421	25%	355
Eolen Finance	367	116	251		251	25%	63
GECI Cyber Solution	226	(12)	238		238	25%	60
GECI Intec	172	(11)	182		182	25%	46
TOTAL	68 048	(908)	68 955	(1 569)	67 386		16 847

Note.19. Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.26	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.25
France	12	88	17	117	19	81	17	117
Brésil	87	30	329	446	71	31	364	466
Autres	1	0	0	1	1	0	0	1
Effectif moyen	100	118	346	564	91	112	381	584

Note.20. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECI International.

En k€	Mars.26			Mars.25
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	1 000		1 000	7 116
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500		500	500
Engagements hors bilan	1 500	0	1 500	7 616

⁽¹⁾ Dans le cadre du projet industriel Sky Aircraft, GECI International s'était portée garante auprès de la Région Lorraine du remboursement de trois avances consenties à cette société, pour un montant total de 21,2 millions d'euros. À la suite de la liquidation judiciaire de Sky Aircraft en 2013, ces garanties ont été appelées par la Région, conduisant le Groupe à verser un montant cumulé de 4 millions d'euros.

Depuis l'origine du litige, GECI International conteste l'étendue des garanties mises en œuvre, estimant que les conditions contractuelles de remboursement de certaines avances n'étaient pas réunies. Par jugement du 27 avril 2021, le Tribunal judiciaire de Metz a d'ailleurs limité le périmètre des garanties susceptibles d'être mobilisées aux deuxième et troisième avances.

Par ailleurs, un protocole d'accord conclu en 2014 entre GECI International et la Région encadre les modalités d'exécution de ces garanties. Il prévoit notamment que tout remboursement éventuel est subordonné à la réalisation d'un résultat net positif et demeure plafonné à 10 % du résultat net annuel de GECI International.

Par un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation a définitivement jugé que la garantie relative à la première avance était inopposable à la Société, faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce. Cette décision, rendue sans renvoi, met définitivement fin à toute revendication portant sur cette première avance.

À la date d'arrêté des comptes, seul demeure en discussion le litige relatif à la troisième avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà été versés par le Groupe. L'éventuelle exigibilité du solde de 1 million d'euros reste strictement encadrée par le protocole d'accord de 2014.

Au regard de ces éléments, le Groupe considère qu'il n'existe pas d'obligation actuelle justifiant la comptabilisation d'une provision. Conformément à IAS 37, ce litige fait l'objet d'une information en annexe des comptes en tant que passif éventuel.

(2) La Société bénéficie d'un abandon de créance d'un montant de 0,5 million d'euros, consenti en juillet 2004 par XLP Holding (anciennement GTH). Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les modalités ont été adaptées par plusieurs avenants successifs, les 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010, 9 décembre 2020 et 17 décembre 2024.

Le remboursement éventuel de cette créance ne deviendrait exigible que si, à la clôture de deux exercices consécutifs, les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée générale faisaient apparaître soit un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros, soit une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant précisé que le calcul de cette dernière exclut les effets des augmentations de capital, des opérations internes de restructuration et des refacturations intra-groupe.

À la date d'arrêté des comptes, les conditions de mise en œuvre de cette clause ne sont pas réunies. Celle-ci demeure applicable jusqu'au 31 décembre 2028.

Note.21. Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31 mars 2026, 29,49% des actions de la société directement et indirectement via Centurion SAS dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 1,3 million d'euros. La société Centurion SAS a participé à hauteur de 0,3 millions d'euros sur le financement par voie d'émission d'obligations sèches avec des BSA attachés (OBSA₂).

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
XLP Holding				
Centurion	309			4
Serge Bitboul				1 330
Actionnaires	309			1 333
Autres				
TOTAL	309			1 333

Note.22. Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

Serge BITBOUL a renoncé à ses rémunérations durant cet exercice, il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2025/2026, un total de 40 500 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

Note.23. Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AKELYS				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	53,0	54,0	79%	73%	49,9	59,5	38%	46%				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	14,0	13,8	21%	19%	81,9	70,1	62%	54%	-			
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	6,2		8%								
Sous-Total	67,0	74,0	100%	100%	131,8	129,6	100%	100%	-	-		
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	-	-			-	-			-	-		
Total des honoraires	67,0	74,0	100%	100%	131,8	129,6	100%	100%	-	-		

Note.24. Options de souscription d'actions et actions gratuites

L'Assemblée Générale du 25 septembre 2025, a autorisé l'attribution d'actions gratuites, dans sa 16^{ème} résolution.

Lors de cet exercice, le conseil d'administration, en décembre 2025, a attribué 108 000 actions gratuites.

Note.25. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 016 380	1
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	173 749	1
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 190 129	1

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 1 038 506 actions. Le nombre dilué d'actions établi à 1 714 455 comprend ce dernier.

(En actions)	2025/2026		2024/2025	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	1 190 129	1 038 574	1 016 380	842 265
Actions auto-contrôle	(68)	(68)	(68)	(68)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	1 190 061	1 038 506	1 016 312	842 197

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

(En actions)	2025/26	2024/25
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	1 038 506	842 197
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	675 949	984 303
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	1 714 455	1 826 500

Au 31 mars 2026, les emprunts obligataires convertibles en actions, les BSA attachés (BSA₂ et BSA₃) à l'émission des obligations sèches, ainsi que les actions gratuites attribuées sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs retenus s'élève à 675 949 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'émission d'obligations sèches (OC₁) en mars 2024, correspondant aux 293 250 BSA₂ attachés, soit 213 533 actions nouvelles (suite à l'opération de rachat des BSA₂ par création de 213 533¹² nouvelles actions en juin 2026) et 6 349 nouvelles actions liées au 2 465 BSA₂ restants, avec une parité de 2,576 au 31 mars 2026 ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'émission d'obligations sèches (OC₂) en février 2025, correspondant aux 201 079¹³ BSA₃ attachés, soit 348 067 actions nouvelles avec une parité de 1,731 au 31 mars 2026 ;
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'attribution d'actions gratuites de 108 000 actions nouvelles, en décembre 2026.

Note.26. Informations Financières Pro Forma

Néant

¹² La valeur unitaire du BSA₂ a été déterminée à 1,41 euro par un expert indépendant, sur la base d'un cours de l'action retenu de 1,92 euro. Dans le cadre de l'opération réalisée en juin 2026, 290 785 BSA₂ ont été apportés à l'offre sur un total de 293 250 BSA₂ en circulation, donnant lieu à l'émission de 213 533 actions nouvelles.

À l'issue de cette opération, 2 465 BSA₂ demeurent en circulation. Sur la base de la parité en vigueur de 2,576 au 31 mars 2026, ces BSA₂ pourraient donner lieu, en cas d'exercice, à l'émission maximale de 6 349 actions nouvelles.

¹³ Dans le cadre de l'opération de remboursement anticipé réalisée en juin 2026, portant sur 50 % des Obligations Simples OS₂ en circulation, les obligataires se sont vu proposer le remboursement d'une OS₂ en contrepartie de l'apport de 30 BSA₃ destinés à être annulés, et le remboursement in fine du solde en mars 2027.

Cette opération a conduit au remboursement anticipé de 4 665 OS₂ et à l'annulation corrélative de 139 950 BSA₃. Par ailleurs, 27 071 BSA₃ ont été exercés jusqu'en juin 2026.

À l'issue de ces opérations, 201 079 BSA₃ demeurent en circulation. Sur la base de la parité de 1,731 applicable à cette date, ces BSA₃ sont susceptibles de donner lieu à l'émission maximale de 348 067 actions nouvelles en cas d'exercice.

6.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Boulogne-Billancourt (92100), 62 avenue Emile Zola, au capital de 1 190 129 euros. Elle est cotée sur Euronext Growth.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECI International SA	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	Société Mère
Alfona International	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Groupe EOLEN	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
EOLEN Finance	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Riskalis Consulting	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	82,2
AMUNDIS	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECI Cyber Solution	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
GECI INTEC	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Proche Orient			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la liquidation de sa filiale britannique GECI Ltd., dans le cadre de la rationalisation de son organisation juridique. Cette opération n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2026)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt

Société anonyme au capital de 1 190 129 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société GECI International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux comptes consolidés :

La note 6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Goodwill et marque

Le Groupe procède systématiquement, pour chaque clôture, à un test de dépréciation des Goodwill et de la marque Eolen selon les modalités décrites dans la note 6.19 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 de l'annexe communique une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une

opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 27 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cyrille GABAY

Associé

AKELYS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé

Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International

7.1. Bilan

ACTIF	Exercice N (avril 25 à mars 26)			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	863 681	863 681	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	445 844	403 507	42 337	48 405
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	1 312 496		1 312 496	1 312 496
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 149		1 149	1 149
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 098		74 098	67 925
Total de l'actif immobilisé (III)	2 697 268	1 267 188	1 430 080	1 429 975
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et comptes rattachés	1 360 239	686 274	673 965	1 234 085
Autres créances	16 980 799	890 955	16 089 843	14 615 250
Charges constatées d'avance	(157 169)		(157 169)	34 666
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	28 066	28 066	0	0
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 853		1 853	297 696
Total de l'actif circulant (IV)	18 213 788	1 605 295	16 608 493	16 181 698
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)	250 205		250 205	152 831
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	21 161 261	2 872 483	18 288 777	17 764 504

Les créances sont constituées de comptes clients bruts (pour 1,3 million d'euros), de comptes courants des filiales (pour 16,7 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,3 million d'euros).

PASSIF	Exercice N (avril 25 à mars 26)	Exercice N-1
Capital (dont versé)	1 190 129	1 016 380
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 032 934	13 040 655
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	74 761	74 761
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	374 992	1 075 412
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(225 793)	(545 420)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des Capitaux Propres (I)	14 447 023	14 661 789
Provisions pour risques	63 750	150 000
Provisions pour charges		
Total des Provisions (II)	63 750	150 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	1 384 063	1 836 758
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 598	15 619
Emprunts et dettes financières diverses	1 333 238	14 165
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Stocks et en cours		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	782 136	699 505
Dettes fiscales et sociales	225 469	349 152
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 500	37 516
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	3 778 004	2 952 715
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VII)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	18 288 777	17 764 504

Le capital social est composé de 1 190 129 actions d'un nominal de 1 euro.

Au 31 mars 2026, les emprunts obligataires convertibles en actions, les BSA attachés (BSA₂ et BSA₃) à l'émission des obligations sèches, ainsi que les actions gratuites attribuées sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs retenus s'élève à 675 949 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'émission d'obligations sèches (OC₁) en mars 2024, correspondant aux 293 250 BSA₂ attachés, soit 213 533 actions nouvelles (suite à l'opération de rachat des BSA₂ par création de 213 533¹⁴

¹⁴ La valeur unitaire du BSA₂ a été déterminée à 1,41 euro par l'expert indépendant, sur la base d'un cours de l'action retenu de 1,92 euro. Dans le cadre de l'opération réalisée en juin 2026, 290 785 BSA₂ ont été apportés à l'offre sur un total de 293 250 BSA₂ en circulation, donnant lieu à l'émission de 213 533 actions nouvelles.

À l'issue de cette opération, 2 465 BSA₂ demeurent en circulation. Sur la base de la parité en vigueur de 2,576 au 31 mars 2026, ces BSA₂ pourraient donner lieu, en cas d'exercice, à l'émission maximale de 6 349 actions nouvelles.

nouvelles actions en juin 2026) et 6 349 nouvelles actions liées au 2 465 BSA₂ restants, avec une parité de 2,576 au 31 mars 2026 ;

- Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'émission d'obligations sèches (OC₂) en février 2025, correspondant aux 201 079¹⁵ BSA₃ attachés, soit 348 067 actions nouvelles avec une parité de 1,731 au 31 mars 2026 ;

Nombre d'actions susceptibles d'être créées à la suite de l'attribution d'actions gratuites de 108 000 actions nouvelles, en décembre 2026.

¹⁵ Dans le cadre de l'opération de remboursement anticipé réalisée en juin 2026, portant sur 50 % des Obligations Simples OS₂ en circulation, les obligataires se sont vu proposer le remboursement d'une OS₂ en contrepartie de l'apport de 30 BSA₃ destinés à être annulés, et le remboursement in fine du solde en mars 2027.

Cette opération a conduit au remboursement anticipé de 4 665 OS₂ et à l'annulation corrélative de 139 950 BSA₃. Par ailleurs, 27 071 BSA₃ ont été exercés jusqu'en juin 2026.

À l'issue de ces opérations, 201 079 BSA₃ demeurent en circulation. Sur la base de la parité de 1,731 applicable à cette date, ces BSA₃ sont susceptibles de donner lieu à l'émission maximale de 348 067 actions nouvelles en cas d'exercice.

7.2. Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			
En K€	Notes	Mars 26	Mars 25
Chiffre d'affaires net	10	193	400
Subvention d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions	1/5	374	453
Autres produits		0	0
Produits d'exploitation		566	853
Autres achats et charges externes		949	1 278
Impôts, taxes et versements assimilés		21	12
Charges de personnel		(28)	126
Salaires		(25)	75
Cotisations sociales		(3)	51
Dotations d'exploitation		51	491
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	16	6
Dotations aux provisions sur actif circulant	1	34	484
Dotations aux provisions pour risques et charges	5	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Autres charges		360	38
Charges d'exploitation		1 352	1 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		(786)	(1 091)
Produits financiers		4 523	788
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		649	788
Reprises sur dépréciations et provisions	1	3 873	0
Différences positives de change		0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
Charges financières		3 962	276
Dotations financières aux amortissements et provisions	1	46	187
Intérêts et charges assimilées		3 917	89
Différences négatives de change		0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
RESULTAT FINANCIER	11	560	512
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(226)	(580)
Produits exceptionnels		0	34
Charges exceptionnelles		0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	0	34
Impôts sur les bénéfices	13	0	0
RESULTAT NET		(226)	(545)

Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales.

7.3. Notes Annexes

7.3.1 Activité et Faits Marquants

Une croissance résiliente dans un environnement contrasté

L'exercice clos le 31 mars 2026 confirme la capacité de résilience de GECI International dans un environnement économique contrasté. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,4 millions d'euros, en progression de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent et de 3,7 % à taux de change constants, malgré l'impact défavorable de la dépréciation du réal brésilien.

Le pôle **Technologie** a poursuivi sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros, en hausse de 14,2 % (+19,4 % à taux de change constants), représentant désormais 55,7 % de l'activité consolidée. Cette performance a été principalement portée par les activités brésiliennes, qui ont bénéficié du développement des contrats conclus avec plusieurs acteurs majeurs du secteur des télécommunications.

Le pôle **Digital**, qui représente 44,3 % du chiffre d'affaires consolidé, a enregistré un recul de 11,5 %, principalement en raison de la baisse des activités historiques d'informatique financière et d'infogérance. Cette évolution s'inscrit néanmoins dans le cadre de la stratégie de recentrage engagée par le Groupe sur les activités à plus forte valeur ajoutée, notamment la data, le DevOps, la cybersécurité et les services managés.

Les activités de Calcul Haute Performance (HPC) ont enregistré une croissance de 4,4 %, confirmant la pertinence du positionnement du Groupe sur des marchés en forte expansion liés à l'intelligence artificielle, à la simulation numérique et aux infrastructures de calcul intensif.

L'exercice a également été marqué par la poursuite des actions de transformation et de rationalisation engagées depuis plusieurs exercices. Ces mesures ont permis une amélioration sensible de la performance opérationnelle. Le résultat opérationnel courant s'établit ainsi à -0,1 million d'euros, contre -0,5 million d'euros lors de l'exercice précédent, tandis que le second semestre a atteint l'équilibre opérationnel.

Le résultat opérationnel ressort à (0,8) million d'euros, après prise en compte d'une charge non courante et non récurrente de 0,7 million d'euros, liée à la marque Eolen. Le Conseil d'Administration a retenu une approche prudente dans l'évaluation de cet actif incorporel, conduisant à l'ajustement de sa valeur comptable. Cet ajustement, sans effet sur la trésorerie, traduit la volonté du Groupe de présenter une situation financière reflétant au mieux la réalité économique de ses activités. Cette dépréciation n'altère en rien la dynamique commerciale, la rentabilité future attendue ni la solidité financière de GECI International.

La baisse des charges financières de 0,2 million d'euros et la stabilité de la charge d'impôt ont permis d'atténuer partiellement l'impact de ces éléments non récurrents. Le résultat net part du Groupe ressort ainsi à (1,2) million d'euros, contre (0,9) million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Sur le plan financier, le Groupe a poursuivi l'assainissement de sa structure bilancielle. L'endettement financier s'est stabilisé à 3,2 millions d'euros au 31 mars 2026 si on considère que l'apport en compte courant renforce les capitaux permanents. Par ailleurs, plusieurs opérations sur instruments financiers ont été réalisées au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture, notamment l'exercice d'une partie des BSA₃.

L'ensemble de ces éléments confirme la pertinence du repositionnement stratégique engagé par le Groupe et le renforcement progressif de ses activités à fort potentiel de croissance.

OBSA₂ BSA₃

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 23 janvier 2025, le lancement d'une offre au public d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés d'un montant brut de 1,7 million d'euros, pouvant être porté à 1,95 million d'euros en cas de demande excédentaire, réalisée dans le cadre d'une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur le fondement de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 9 septembre 2024, et a délégué sa compétence au Président Directeur Général pour décider le lancement de l'Offre ou y surseoir.

Le 31 janvier 2025, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'Offre, dans les conditions et selon les modalités présentées ci-après, et a arrêté les caractéristiques des valeurs mobilières offertes à cette occasion.

L'objectif du financement est d'accompagner la Société dans son développement, et d'autre part, de conforter son besoin en fonds de roulement net et soutenir son redéploiement.

L'opération a été structurée afin de fournir des moyens supplémentaires éventuels, à travers les BSA attachés, pour faire face aux besoins en fonds de roulement net futur tout en renforçant ses fonds propres.

Les caractéristiques de ce financement, se résument :

- Valeur nominale : 100 euros
- Prix d'émission : 97 euros
- Commission d'engagement : 2,5% pour certains investisseurs¹⁶
- La période de souscription s'est étalée du 3 février 2025 au 17 février 2025 inclus
- Taux d'intérêt annuel des obligations 12%, remboursable sur 15 mois
- 20 BSA₃ attachés au prix d'exercice de 3,68 euros, et dont la période d'exercice expire le 18 mai 2026

Le montant de l'émission a ainsi été porté à 1,785 million d'euros par le Président Directeur Général de la Société, lequel a décidé d'exercer la clause d'extension, donnant lieu à l'émission (i) de 18.405 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,65 million d'euros) et (ii) de 368.100 BSA.

Les 18.405 OS à émettre auront une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de quinze (15) mois à compter de leur émission, et porteront intérêt à 12% par an. A compter du 18 mars 2025, GECI International a procédé mensuellement à l'amortissement d'un quinzième (1/15^{ème}) des OS émises, dans la limite des OS en circulation, en payant le montant nominal des OS ainsi amorties, augmenté des intérêts courus sur ces OS amorties.

Chaque BSA₃ donnera le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de douze (12) mois à compter du troisième (3^{ème}) mois suivant sa date d'émission, soit

¹⁶ Hormis la société Centurion contrôlée par Serge Bitboul

le 18 mai 2025, à un prix d'exercice fixé à 3,68 euros (correspondant à 150% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des cinq (5) derniers jours de bourse précédant le 31 janvier 2025). La parité d'exercice des BSA₃ sera ajustée, le cas échéant, cinq (5) mois et dix (10) mois après l'émission des BSA₃, soit le 18 juillet 2025 et le 18 décembre 2025, pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

Report du remboursement des mensualités des obligations simples avec des bons de souscription attachés

Le 14 août 2025 le Groupe a obtenu le soutien des porteurs d'obligations simples (« OS ») pour modifier certaines modalités de ces instruments financiers émis le 18 février 2025. Les principaux ajustements décidés sont :

- (i) Suspension de l'amortissement des OS jusqu'en juin 2026, avec reprise des remboursements mensuels à cette date.
- (ii) Prolongation de la maturité des OS et des BSA₃ de dix mois, soit jusqu'au 18 mars 2027.
- (iii) Ajustement des primes de remboursement et possibilité pour les porteurs d'OS de participer aux augmentations de capital par compensation de créances.
- (iv) Ajustement des conditions d'exercice des BSA₃ pour maintenir leur attractivité.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques lors de l'émission initiale et les modifications enregistrées.

Caractéristiques	Avant	Après modification
Maturité des OS	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Calendrier d'amortissement	Amortissement mensuel dès le 18 mars 2025 (1/15ème)	Suspension du 18 août 2025 (inclus) au 18 juin 2026 (exclus), reprise ensuite
Prime de remboursement - initiative Société	15% à l'émission, diminuant de 1% par mois jusqu'à 0%	Prime fixe de 7,5% sur le principal
Prime de remboursement - initiative porteur	Non prévue	7,5% du nominal amorti lors des remboursements anticipés en cas d'exercice des BSA ou de souscription à une augmentation de capital de la Société via compensation de créances
Possibilité de remboursement anticipé par le porteur		Ajout d'un cas de remboursement anticipé des OS en cas de suspension >60 jours ou radiation sur Euronext Growth Paris
Participation aux augmentations de capital	Non prévue	Possible par compensation de créances avec OS détenues
Maturité des BSA	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Période d'exercice des BSA	18 mai 2025 – 18 mai 2026	18 mai 2025 – 18 mars 2027
Ajustement de la parité d'exercice	18 juillet 2025 et 18 décembre 2025	Le 18 juillet 2025 et à la fin de chaque trimestre calendaire à compter du 18 juillet 2025 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSA.

Conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, et suite à la modification des caractéristiques en rapport avec le report des mensualités acté le 14 août 2025, un nouvel ajustement de la parité « reset », a été déterminé le 30 septembre 2025 :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 30 septembre 2025 (tel que publié par Bloomberg) : 2,6061 euros (8 septembre 2025)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,090 (post ajustement du 18/07/2025)

- Le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,6061 = 1,412$ (arrondie à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Toujours conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA₃ émis le 18 février 2025, le 31 mars 2026, un ajustement de la parité « reset » a été calculé sur la base de :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 31 mars 2026 (tel que publié par Bloomberg) : 2,1257 euros (23 mars 2026)
- la parité des BSA₃ en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,412
- le prix d'exercice des BSA₃ : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA₃ = $3,68 / 2,1257 = 1,731$ (arrondi à la 3^{ème} décimale la plus proche)

Pour rappel, les caractéristiques des BSA₂ issus de l'émission des obligations simples en avril 2024, suivent les modifications des BSA₃, notamment sur la parité. Soit 5,75 euros / 2,1259 = **2,705**.

Transfert du siège social

Le bail des locaux situées au 37 rue Boissière 75116 PARIS a pris fin le 28 février 2025. La Société a transféré son siège social au 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt depuis le 1^{er} avril 2025.

Fin du contrat de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles

Le 8 avril 2025, la Société a annoncé la résiliation du contrat de de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal de 10 millions d'euros, conclu le 12 mai 2023 avec Yorkville Advisors. Seuls 0,25 million d'euros avaient été utilisés.

Augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 4 mars 2024, agissant en vertu de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2023, a arrêté les modalités d'un plan d'attribution gratuite d'actions. À l'issue de la période d'acquisition, 55 000 actions ont été définitivement attribuées en avril 2025.

Dans le cadre de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 septembre 2024, le Conseil d'administration du 29 juin 2025 a, à son tour, décidé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Celui-ci s'est traduit par l'attribution définitive de 100 000 actions en février 2026.

Par ailleurs, plusieurs exercices de BSA₃ sont intervenus au cours de l'exercice. En juin 2025, l'exercice de 1 800 BSA₃ a donné lieu à l'émission de 1 800 actions nouvelles. En octobre 2025, 7 004 BSA₃ ont été exercés, entraînant la création de 9 889 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital. Enfin, en mars 2026, l'exercice de 5 000 BSA₃ a conduit à l'émission de 10 411 actions nouvelles.

Dissolution de la filiale britannique (GECI Ltd)

Dans le cadre de la rationalisation de son organisation juridique et de la simplification de son périmètre de consolidation, le Groupe a engagé la procédure de dissolution de sa filiale

britannique Groupe d'Études et Conseils en Ingénierie Limited, devenue sans activité. La publication du premier avis de radiation (First Gazette Notice) est intervenue le 9 décembre 2025, marquant le lancement de la procédure de radiation du registre des sociétés britannique. Cette opération, sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, s'inscrit dans la démarche de simplification de sa structure juridique et d'optimisation de ses coûts administratifs.

7.3.2 Evénements Postérieurs à la Clôture

Augmentation de capital

D'autres exercices de BSA₃ ont été exercés en avril et mai 2026, pour un total de 13 267 BSA₃ donnant lieu à la création de 22 964 actions nouvelles.

Le rachat des BSA₂ en juin 2026, ont donné lieu à la création de 213 533 actions nouvelles (voir ci-dessous).

Renforcement de la structure financière et simplification des instruments dilutifs

En juin 2026, GECl International a engagé deux opérations destinées à optimiser sa structure financière, à renforcer ses fonds propres et à réduire le nombre d'instruments financiers susceptibles de diluer le capital. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de rationalisation financière engagée par le Groupe.

i) Rachat partiel des obligations simples (OS) et des BSA₃

La première opération a consisté au rachat d'une partie des obligations simples (OS) et des bons de souscription d'actions BSA₃ émis en février 2025. La Société a proposé aux porteurs de céder jusqu'à 50 % de leurs obligations, accompagnées d'une partie des BSA₃ associés, en vue de leur annulation.

À l'issue de cette opération, 4 575 OS et 137 250 BSA₃ ont été rachetés puis annulés, représentant près de 37 % des OS et 40 % des BSA₃ initialement en circulation. Le coût total de l'opération s'est élevé à 564 463,50 euros, réglé intégralement en numéraire.

Au-delà de la réduction du potentiel de dilution, cette opération a permis d'allonger l'échéancier des obligations restantes, les porteurs ayant accepté de différer les remboursements des OS conservées jusqu'à leur échéance (soit au 18 mars 2027), sauf cas de remboursement anticipé.

ii) Rachat des BSA₂ et renforcement des fonds propres

La seconde opération a porté sur le rachat de la quasi-totalité des BSA₂ émis en avril 2024. Contrairement à l'opération précédente, cette acquisition n'a donné lieu à aucun décaissement de trésorerie. Le prix de rachat des BSA₂ a été intégralement réglé par compensation avec le prix de souscription d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux porteurs ayant cédé leurs bons.

Au total, 290 785 BSA₂ ont été rachetés puis annulés, soit plus de 99 % des BSA₂ en circulation. Cette opération s'est accompagnée de l'émission de 213 533 actions nouvelles, représentant un montant de 409 983,36 euros, intégralement inscrit en capitaux propres. Les actions nouvelles font l'objet d'un engagement de conservation de neuf mois, avec un mécanisme de libération progressive.

iii) Une structure financière renforcée

Ces deux opérations contribuent à simplifier la structure du capital de GECI International, à réduire significativement les instruments dilutifs en circulation et à renforcer les capitaux propres du Groupe. Elles améliorent également la visibilité de l'actionnariat et offrent une base financière plus lisible pour accompagner les prochaines étapes du développement de la Société.

7.3.3 Règle de Présentation**Référentiel comptable**

Les comptes annuels de l'exercice clos le [31 mars 2026] ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur et notamment aux dispositions du Plan Comptable Général résultant du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les comptes annuels ont été préparés selon le principe des coûts historiques et dans le respect des principes comptables généralement admis en France, notamment les principes :

- de continuité d'exploitation ;
- de permanence des méthodes, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- d'indépendance des exercices ;
- de prudence ;

et conformément aux hypothèses de base retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Les comptes sont présentés en euros.

Application du règlement ANC n°2022-06 et changement de méthode comptable

L'exercice constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment modifié la présentation du compte de résultat ainsi que la définition du résultat exceptionnel et supprimer la technique du transfert de charges.

Désormais, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Les opérations relevant de l'activité normale et courante de la Société sont présentées dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier selon leur nature.

En conséquence, certains produits et charges qui étaient antérieurement présentés en résultat exceptionnel ont été reclassés dans le résultat courant de l'exercice conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

L'application de cette nouvelle réglementation constitue un changement de présentation des comptes sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres de la Société.

La Société a adapté en conséquence la présentation de ses états financiers et les informations figurant dans l'annexe.

Impact du changement de réglementation comptable et impact de la suppression des transferts de charges

Nature du reclassement	Montant en K€	Affectation	
Reprise d'honoraires relatifs à des factures anciennes devenues sans objet	17	Résultat d'Exploitation	Régularisation de charges antérieurement comptabilisées
Reprise de provisions relatives aux rémunérations variables et charges sociales devenues sans objet	41	Résultat d'Exploitation	Extinction du risque ayant justifié la provision
Ajustement sur dossier de maintenance informatique clôturé	(1)	Résultat d'Exploitation	Régularisation de charges
Total	57		

en K€	Présentation antérieure	Reclassement ANC 2022-06	Présentation fin mars 2026
Résultat d'exploitation	(843)	57	(786)
Résultat financier	560		560
Résultat exceptionnel	57	(57)	-
Résultat net	(226)		(226)

7.3.4 Continuité d'Exploitation

Les comptes sociaux sont alignés sur les comptes consolidés au 31 mars 2026, qui ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, lequel a été apprécié sur une période de douze mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Dans ce cadre, la Direction a établi un plan de trésorerie consolidé intégrant l'ensemble des filiales françaises du Groupe. Ce plan repose sur les hypothèses d'activité retenues pour l'exercice à venir et tient compte de l'environnement économique actuel ainsi que du niveau d'activité sécurisé à la date d'arrêt des comptes.

Les prévisions de trésorerie intègrent notamment :

- les moratoires et accords d'étalement déjà obtenus ;
- le remboursement des obligations simples OS₂ conformément aux modalités approuvées par les obligataires ;
- les coûts liés au redéploiement des activités et au renforcement des équipes opérationnelles ;
- les demandes de remboursement de crédits d'impôt et autres créances fiscales ;
- le soutien financier de l'actionnaire de référence.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'un potentiel de financement complémentaire résultant des BSA₃ restant en circulation, représentant un potentiel de levée de fonds estimé à environ 0,7 million d'euros. Le Groupe dispose également d'un socle d'investisseurs susceptibles d'être mobilisés en cas de besoin afin de renforcer sa liquidité et d'accompagner ses projets de développement.

Sur la base de ces hypothèses, les prévisions de trésorerie font apparaître une situation de liquidité compatible avec les besoins de financement du Groupe sur l'horizon d'analyse retenu.

La Direction assure un suivi régulier de ce plan de trésorerie et procède à son actualisation afin de tenir compte de l'évolution de l'activité, des conditions de marché et des risques identifiés.

Dans le cadre de l'appréciation du principe de continuité d'exploitation, le Groupe procède également à l'analyse des risques, litiges et engagements susceptibles de générer des sorties de trésorerie sur la période considérée. Cette analyse est réalisée au cas par cas en tenant

compte de l'état d'avancement des procédures, des avis des conseils juridiques, de la probabilité de réalisation des risques ainsi que des obligations connues à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 mars 2026, les hypothèses retenues intègrent l'ensemble des éléments connus à cette date ainsi que les provisions comptabilisées conformément aux dispositions de la norme **IAS 37**.

En conséquence, la Direction considère que l'application du principe de continuité d'exploitation demeure appropriée pour l'établissement des présents états financiers consolidés.

7.3.5 Immobilisations

Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

▪ Installations générales	2 à 5 ans
▪ Matériels de transport	5 ans
▪ Matériels informatiques	2 à 5 ans
▪ Matériel de bureau	2 à 5 ans
▪ Mobilier	2 à 10 ans.

7.3.6 Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs Mobilières de placements

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires qui sont enregistrés en charges conformément aux règles comptables applicables.

À chaque clôture, leur valeur d'inventaire est appréciée en fonction de leur valeur d'utilité pour la Société. Celle-ci est déterminée notamment au regard de la quote-part de situation nette détenue, de la rentabilité des sociétés concernées, de leurs perspectives de développement ainsi que de tout élément susceptible d'influencer leur valeur.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une dépréciation est constatée pour la différence. L'appréciation de la valeur d'utilité tient compte des perspectives d'activité à moyen terme des sociétés concernées.

Lorsqu'une filiale présente une situation nette négative ou lorsque les risques excèdent la valeur des titres et créances détenus, la Société comptabilise, le cas échéant, des dépréciations ou provisions complémentaires.

Les dépréciations et provisions sont constatées selon l'ordre suivant :

- dépréciation des titres de participation ;
- dépréciation des créances et comptes courants détenus sur la filiale ;

- provision pour risques lorsque l'engagement de la Société excède les montants précédemment dépréciés.

7.3.7 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

À chaque clôture, leur valeur est appréciée afin d'identifier l'existence éventuelle d'un risque de non-recouvrement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

L'évaluation des dépréciations tient compte notamment de la situation financière des débiteurs, de l'ancienneté des créances, de l'existence de litiges éventuels et des garanties obtenues.

Par mesure de prudence, les créances échues depuis plus d'un an et ne faisant pas l'objet d'un plan d'apurement ou de garanties suffisantes sont, en principe, dépréciées à hauteur de 100%.

7.3.8 Opérations en Devises

Les opérations libellées en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

À la clôture de l'exercice, les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultant de cette conversion sont inscrits au bilan en comptes d'écarts de conversion actifs ou passifs, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les pertes de change latentes non compensées donnent lieu à la constatation d'une provision pour risques, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation comptable française.

7.3.9 Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

7.3.10 Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités détenues auprès des établissements bancaires ainsi que les placements de trésorerie à court terme immédiatement mobilisables et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur.

Les excédents de trésorerie peuvent être placés sur des supports de placement à court terme, tels que des comptes à terme, des OPC monétaires ou tout autre instrument présentant un niveau élevé de liquidité et un risque limité.

Ces placements sont comptabilisés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général applicables à leur nature.

7.3.11 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'origine légale, réglementaire, contractuelle ou résulter de pratiques de l'entreprise créant une attente légitime chez les tiers concernés.

Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes entourant les événements concernés.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

7.3.12 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

La société ne compte aucun salarié à la date de clôture de l'exercice.

En conséquence, aucun engagement au titre des indemnités de départ à la retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi n'est constaté ni présenté en engagements hors bilan au 31 mars 2026.

1
2
3
4
5
6
7
8

7.4. Notes sur les Comptes Sociaux

Note 1) Immobilisations

2025-2026

En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	864			864
TOTAL	864	-	-	864
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	70	10		80
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	345			345
Avances et acomptes				-
TOTAL	436	10	-	446
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 186		3 873	1 312
Prêts et autres immobilisations financières	69	8	2	75
TOTAL	5 255	8	3 875	1 388
TOTAL	6 554	18	3 875	2 697

Amortissements (en K€)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	Linéaire	864			864
TOTAL			864	-	-	864
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements et divers	5 ans	Linéaire	50	6		56
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 ans	Linéaire	317	10		327
TOTAL			387	16	-	404
TOTAL			1 251	16	-	1 267

Provisions sur Titres et Créances (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions sur titres de participation	3 873		Financier		3 873	Financier	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	28		Financier			Financier	28
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	1 144	34	Exploitation		287	Exploitation	891
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	686		Exploitation			Exploitation	686
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	5 732	34		-	4 161		1 605

Suite à la liquidation de la filiale anglaise, les provisions correspondantes ont été reprises.

Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECl Cyber Solutions		235			235
GECl Intec		203			203
GAT LTD		454		686	1 140
Provisions au 31/03/26	-	891	-	686	1 577

Note 2) Filiales et Participations

Filiales et participations		Capitaux Propres en monnaie Locale	Devises	Quote-Part du Capital détenue (en %)	Valeurs des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'Affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice cos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)												
GECI INTEC	62 avenue Emile Zola- 92100 Boulogne Billancourt (France)	(172 351)	EUR	100%	10 000	10 000	202 558			(10 522)		
ALTONA International	62 avenue Emile Zola- 92100 Boulogne Billancourt (France)	565 021	EUR	100%	1 010 000	1 010 000	421 094			630 070		
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa (Israël)	(4 633 596)	ILS	100%	240	240	453 761			(13 332)		
GECI CYBER SOLUTION	62 avenue Emile Zola- 92100 Boulogne Billancourt (France)	(228 661)	EUR	100%	10 000	10 000	234 636			(12 289)		
A. Total Filiales					1 030 240	1 030 240	1 312 049			593 926		
Renseignements concernant les filiales (de 10 à 50% du capital détenu par la société)												
EOLEN FINANCE	62 avenue Emile Zola- 92100 Boulogne Billancourt (France)	1 575 659	EUR	49%	282 240	282 240				116 148		
B. Total des Participations		1 575 659			282 240	282 240	0			116 148		
C. Total des filiales et des participations (A+B)					1 312 480	1 312 480	1 312 049			710 074		

Note 3) Etat des Créances

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	75	-	75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	75	-	75
Créances clients	1 360	1 360	
Personnel et comptes rattachés	-	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	143	143	
Etat - Divers	-	-	
Groupe et associés	16 657	16 657	
Débiteurs divers	180	180	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	18 341	18 341	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	(157)	(157)	-
TOTAL	18 259	18 184	75

Note 4) Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 016 380	1,00
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	173 749	1,00
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 190 129	1,00

Variation des capitaux propres

En K€	Capitaux Propres au 01/04/2025	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2026
Capital Social	1 016	174					1 190
Primes d'émissions	13 041	(8)					13 033
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	1 075	(155)	(545)				375
Report à nouveau	-						-
Résultat net	(545)		545		(226)		(226)
TOTAL	14 662	11	-	-	(226)	-	14 447

En K€	Capitaux Propres au 01/04/2024	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2025
Capital Social	581	435					1 016
Primes d'émissions	12 269	771					13 041
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	858		218				1 075
Report à nouveau	(0)						(0)
Résultat net	218		(218)		(545)		(545)
TOTAL	14 001	1 206	-	-	(545)	-	14 662

Titres auto-détenus

	au 31 mars 2026	au 31 mars 2025
Détention à l'ouverture	68	68
Achat d'actions	N/A	N/A
Vente d'actions	N/A	N/A
Détention à la clôture	68	68
Cours moyen des achats	N/A	N/A
cours moyen des ventes	N/A	N/A
Montant des frais de négociation	N/A	N/A

Note 5) Provisions pour risques et charges

Provisions pour Risques et Charges (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	-		Exploitation			Exploitation	-
Prov. pour pertes de change	-		Financier			Financier	-
Provision pour impôts	-		Financier			Financier	-
Autres provisions pour risques	120		Exploitation		56	Exploitation	64
	30		Exceptionnel		30	Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	150	-		-	86		64

Note 6) Etat des dettes

Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 394	1 394	
Fournisseurs et comptes rattachés	782	782	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes			-
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Taxe sur la valeur ajoutée	222	222	
Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Groupe et associés	1 333	1 333	
Autres dettes	44	44	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	
TOTAL	3 778	3 778	-

Dans le cadre de l'émission des OS₂, GEI International a consenti au bénéfice des porteurs un nantissement portant sur les titres de participation de la société Altona International qu'elle détient. Cette sûreté demeurera en vigueur jusqu'au remboursement intégral des OS₂, date à laquelle elle sera automatiquement levée, soit en mars 2027.

en K€	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
OBSA	1 394	1 394

Note 7) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Dettes fournisseurs	96	124
Dettes fiscales et sociales	3	87
Autres dettes	65	58
TOTAL	165	268

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Néant

Note 8) Honoraires des commissaires aux comptes

La Société établissant des comptes consolidés, les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ne sont pas présentées dans les présents comptes annuels en application de l'article 832-20 du Plan Comptable Général.

Note 9) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2026	Mars 2025
Ecart de conversion Actif		
Total des accroissements		
Déficits reportables	(57 511)	(57 285)
Total des allègements	(57 511)	(57 285)

Note 10) Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2026	Mars 2025
Refacturations aux filiales	193	400
Prestations de services	0	0
TOTAL	193	400

Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2026	Mars 2025
France	193	400
Grande-Bretagne	0	0
Autres	0	0
TOTAL	193	400

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts liés à l'animation de ses filiales.

Note 11) Résultat Financier

(En K€)	Mars 2026	Mars 2025
Produits financiers	4 523	788
Produits financiers de participations	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	649	788
Reprises sur dépréciations et provisions	3 873	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Charges financières	3 962	276
Dotations financières aux amortissements et provisions	46	187
Intérêts et charges assimilées	3 917	89
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
RESULTAT FINANCIER	560	512

Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 649K€.

Note 12) Résultat Exceptionnel

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend uniquement les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi que les éléments expressément qualifiés d'exceptionnels par la réglementation comptable.

Un événement est considéré comme majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des comptes. Il est considéré comme inhabituel lorsqu'il n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entreprise et qu'il est peu probable qu'il se reproduise à court terme.

Sont notamment comptabilisés en résultat exceptionnel :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- certaines écritures d'origine exclusivement fiscale, notamment les amortissements dérogatoires et provisions réglementées ;
- les corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables lorsqu'ils sont comptabilisés en résultat conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les opérations relevant de l'activité normale et courante de la Société sont comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur nature, même lorsqu'elles présentent un caractère significatif ou non récurrent.

La Société apprécie à chaque clôture la nature des événements intervenus au cours de l'exercice afin de déterminer leur classement comptable conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Impact du changement de réglementation comptable

Nature du reclassement	Montant en K€	Affectation	
Reprise d'honoraires relatifs à des factures anciennes devenues sans objet	17	Résultat d'Exploitation	Régularisation de charges antérieurement comptabilisées
Reprise de provisions relatives aux rémunérations variables et charges sociales devenues sans objet	41	Résultat d'Exploitation	Extinction du risque ayant justifié la provision
Ajustement sur dossier de maintenance informatique clôturé	(1)	Résultat d'Exploitation	Régularisation de charges
Total	57		

en K€	Présentation antérieure	Reclassement ANC 2022-06	Présentation fin mars 2026
Résultat d'exploitation	(843)	57	(786)
Résultat financier	560		560
Résultat exceptionnel	57	(57)	-
Résultat net	(226)		(226)

Note 13) Notes sur Les Produits d'Impôts

Néant.

Note 14) Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative avec une partie liée conclue à des conditions autres que les conditions normales de marché.

Note 15) Informations au titre des opérations réalisées avec les principaux actionnaires et les organes d'administration, de direction

La Société n'a identifié aucune transaction significative avec une partie liée conclue à des conditions autres que les conditions normales de marché au cours de l'exercice.

Note 16) Rémunération des Dirigeants

Serge BITOUL, Président Directeur Général, n'a pas touché de rémunération durant l'exercice. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECl International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2025/2026, un total de 40 500 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

Note 17) Engagements Hors Bilan

En k€	Mars.26			Mars.25
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	1 000		1 000	7 116
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500		500	500
Engagements hors bilan	1 500	0	1 500	7 616

⁽¹⁾ Dans le cadre du projet industriel Sky Aircraft, GECl International s'était portée garante auprès de la Région Lorraine du remboursement de trois avances consenties à cette société, pour un montant total de 21,2 millions d'euros. À la suite de la liquidation judiciaire de Sky Aircraft

en 2013, ces garanties ont été appelées par la Région, conduisant le Groupe à verser un montant cumulé de 4 millions d'euros.

Depuis l'origine du litige, GECI International conteste l'étendue des garanties mises en œuvre, estimant que les conditions contractuelles de remboursement de certaines avances n'étaient pas réunies. Par jugement du 27 avril 2021, le Tribunal judiciaire de Metz a d'ailleurs limité le périmètre des garanties susceptibles d'être mobilisées aux deuxième et troisième avances.

Par ailleurs, un protocole d'accord conclu en 2014 entre GECI International et la Région encadre les modalités d'exécution de ces garanties. Il prévoit notamment que tout remboursement éventuel est subordonné à la réalisation d'un résultat net positif et demeure plafonné à 10 % du résultat net annuel de GECI International.

Par un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation a définitivement jugé que la garantie relative à la première avance était inopposable à la Société, faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce. Cette décision, rendue sans renvoi, met définitivement fin à toute revendication portant sur cette première avance.

À la date d'arrêté des comptes, seul demeure en discussion le litige relatif à la troisième avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà été versés par le Groupe. L'éventuelle exigibilité du solde de 1 million d'euros reste strictement encadrée par le protocole d'accord de 2014.

Au regard de ces éléments, le Groupe considère qu'il n'existe pas d'obligation actuelle justifiant la comptabilisation d'une provision. Conformément à IAS 37, ce litige fait l'objet d'une information en annexe des comptes en tant que passif éventuel.

⁽²⁾ La Société bénéficie d'un abandon de créance d'un montant de 0,5 million d'euros, consenti en juillet 2004 par XLP Holding (anciennement GTH). Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les modalités ont été adaptées par plusieurs avenants successifs, les 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010, 9 décembre 2020 et 17 décembre 2024.

Le remboursement éventuel de cette créance ne deviendrait exigible que si, à la clôture de deux exercices consécutifs, les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée générale faisaient apparaître soit un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros, soit une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant précisé que le calcul de cette dernière exclut les effets des augmentations de capital, des opérations internes de restructuration et des refacturations intra-groupe.

À la date d'arrêté des comptes, les conditions de mise en œuvre de cette clause ne sont pas réunies. Celle-ci demeure applicable jusqu'au 31 décembre 2028.

Note 18) Informations relatives à l'effectif

La Société n'emploie aucun salarié. Les fonctions opérationnelles et administratives nécessaires à son activité sont assurées par les sociétés du Groupe ou par des prestataires externes.

Note 19) Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2025/2026	Taux moyen 2024/2025
Royaume Uni - GBP	1,15164	1,19709	1,15652	1,18857
Brésil - BRL	0,16649	0,15998	0,15868	0,16636
Israël - ILS	0,27488	0,24841	0,25979	0,25274

7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2026)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt

Société anonyme au capital de 1 190 129 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société GECI International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 7.3.4 « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels

concernant les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation et créances rattachées de la société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note 7.3.6 de l'annexe « Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placement » des principes et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du bien-fondé des informations communiquées dans l'annexe à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cyrille GABAY

Associé

AKELYS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé

Chapitre 8. Informations complémentaires

8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL

8.3. Responsables du contrôle des comptes

<i>Commissaires aux comptes titulaires</i>	
RSM Paris Représenté par Monsieur Cyrille GABAY 26 rue Cambacérès 75008 PARIS	AKELYS Représenté par Monsieur François Lamy 19 Avenue de Messine 75008 PARIS
❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 et celle du 29 septembre 2022. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.	❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025/2026

En K€	AKELYS				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25	2025/26	2024/25
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECL International	53,0	54,0	79%	73%	49,9	59,5	27%	31%				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	14,0	13,8	21%	19%	81,9	70,1	45%	37%	-			
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	6,2		8%	49,9	59,5	27%	31%				
Sous-Total	67,0	74,0	100%	100%	181,7	189,1	100%	100%	-	-		
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	-	-			-	-			-	-		
Total des honoraires	67,0	74,0	100%	100%	181,7	189,1	100%	100%	-	-		

8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-6 du Code de Commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2026 dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2026 dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombres de factures concernées	20					139	2					98
Montant total des factures concernées TTC	133	(31)	40	(5)	548	553	460	(150)	0	(90)	1 140	900
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	11,42%	-2,64%	3,45%	-0,44%	46,94%	47,31%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							199,01%	-64,87%	0,00%	-38,92%	493,01%	389,22%
Total des achats TTC au cours de l'exercice : 1 168												
Total des ventes TTC au cours de l'exercice : 231												

8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant

8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux)

NATURE DES INDICATIONS	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Capital en fin d'exercice					
Capital social	957 990	2 379 718	581 118	1 016 380	1 190 129
Nombres des actions émises	957 989 637	2 379 772 970	581 118	1 016 380	1 190 129
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	796 714	570 160	860 800	400 000	192 700
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	96 516	(647 693)	896 246	133 034	(175 022)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(495 321)	(819 018)	217 868	(545 344)	(225 716)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	0,00	(0,00)	1,54	0,13	(0,15)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(0,00)	(0,00)	0,37	(0,54)	(0,19)
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	100 526	233 400	279 321	74 619	(25 015)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	58 537	69 832	87 830	51 440	(3 433)

8.8. Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	8.1	140
ATTESTATION DU RESPONSABLE	8.2	140
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	7.5	136
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	6.9	108
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8.4	141
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 8	112
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 7	58
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	7
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.5	12
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	3.1	23
NOMBRE D'ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT	3.1	23

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL	3.1	23
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	4.5	36
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	4.2	30
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	CHAPITRE 6	58
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L'INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.4	11
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	3.1	23
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	3.1	23

8.9. Informations de contact

Serge BITBOUL

Président Directeur Général

8.10. Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt

Tél + 33 (0) 1 46 12 00 00

Courriel : relation.investisseurs@geci.net

www.geci.net